





Cue *Dr. Pronakis*
Versailles le 15-VII-3



LA CRÈTE

ANCIENNE ET MODERNE

ΔΗΜΟΤΙΚΗ ΒΙΒΛΙΟΘΗΚΗ

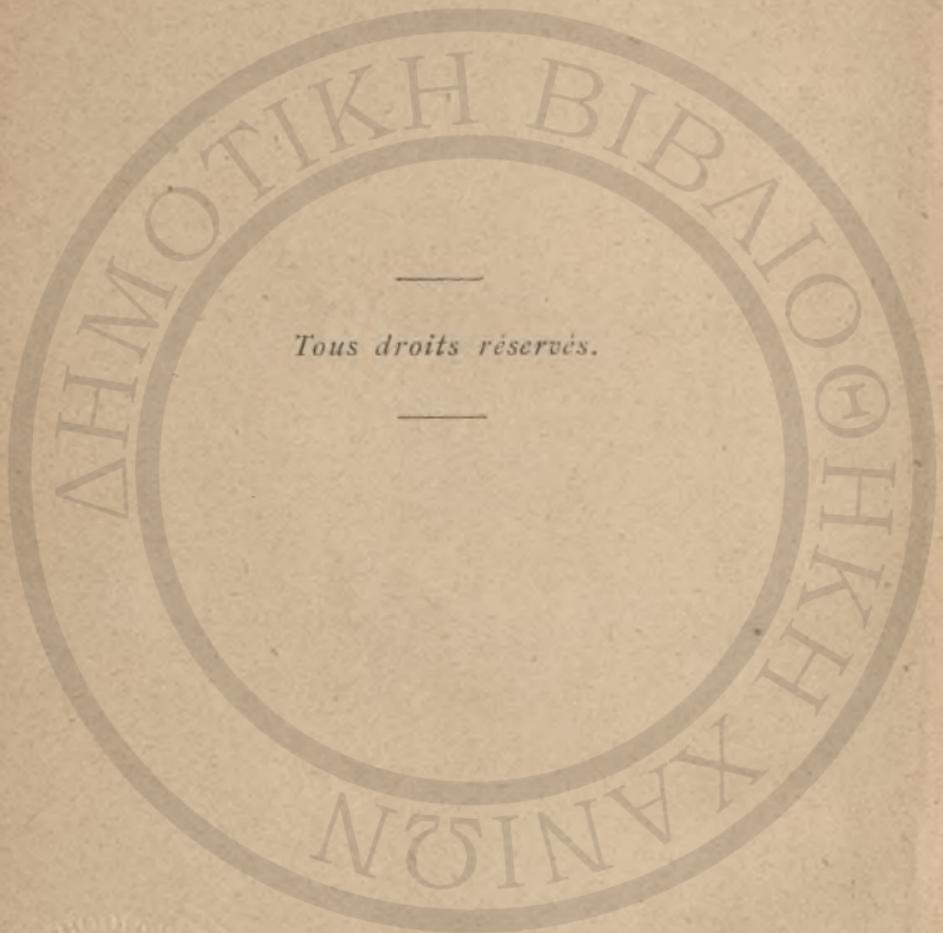
— ΧΑΝΙΩΝ —

4725

6.3.1958

939.1/KAR

939.1/KAR



—
Tous droits réservés.
—



CHARLES LAROCHE

LA CRÈTE

ANCIENNE ET MODERNE

OUVRAGE ORNÉ DE 70 ILLUSTRATIONS

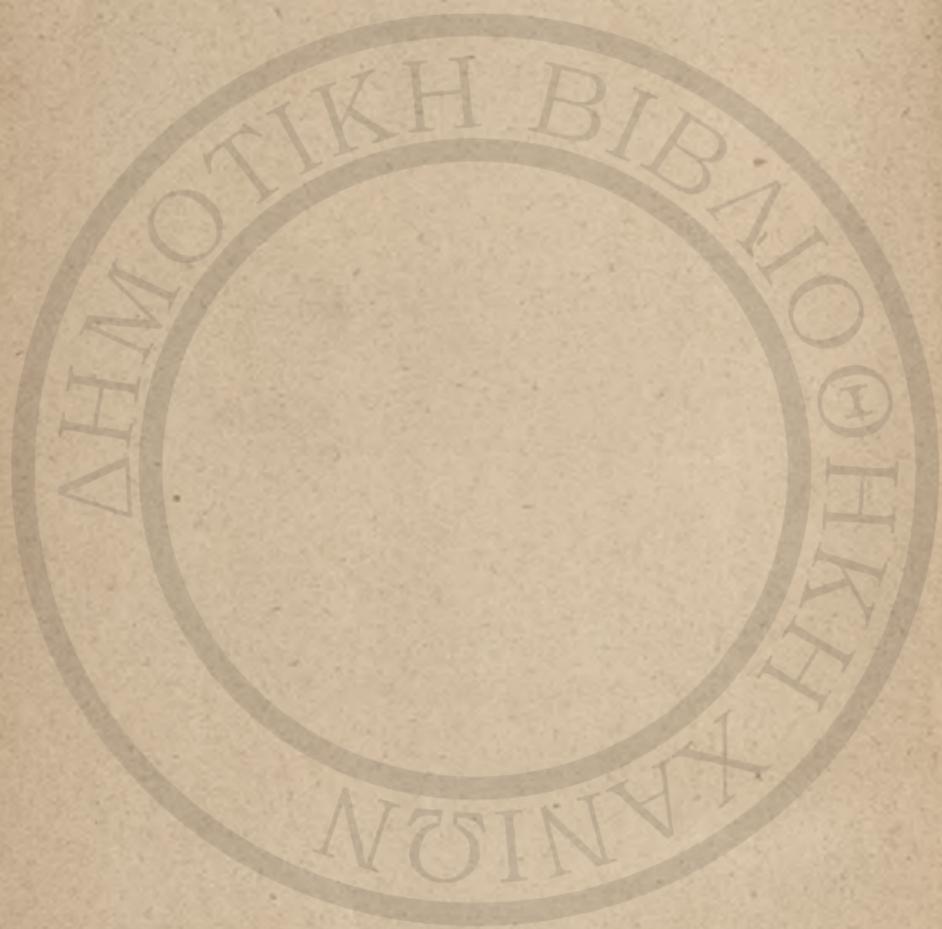


PARIS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉDITIONS D'ART

L.-HENRY MAY

9 ET 11, RUE SAINT-BENOÎT



ΔΗΜΟΤΙΚΗ ΒΙΒΛΙΟΘΗΚΗ ΧΑΝΙΩΝ

PREMIÈRE PARTIE

LA CRÈTE DEPUIS SON ORIGINE
JUSQU'AU XIX^e SIÈCLE



CHAPITRE PREMIER

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE DE L'ÎLE

Caractère du peuple crétois. — Situation géographique de l'île. — Origine de son nom. — Ses premiers habitants. — Influence hellénique. — Gnosse, Gortyne, Cydonie. — Leurs rivalités. — Législations de Minos et de Lycurgue.

A ceux qui prétendent que l'histoire des peuples ne fait que se répéter, et que les mêmes événements se reproduisent presque à dates fixes dans la vie des nations, on peut proposer l'histoire de la Crète, comme exemple, à l'appui de leur thèse.

Dans les temps anciens, cette île, par sa situation géographique, n'avait cessé d'exciter les convoitises de tous les conquérants ; de nos jours elle voit de même certaines grandes puissances jeter un œil jaloux sur ses ports, et recourir, pour s'en emparer, à toutes les finesses de la diplomatie. La situation présente de l'île n'est donc pas nouvelle ; et les difficultés provoquées

en Europe par les nombreuses insurrections crétoises ne peuvent être tranchées que par une solution radicale devenue aujourd'hui irréalisable. La Crète, en faisant une fois de plus les frais d'une insurrection sans aucun profit pour elle-même, aura paralysé pour de longues années les efforts de la nation au bénéfice de laquelle elle réclamait son union.

L'idée de donner à cette province ottomane un gouvernement autonome, remonte à 1325, à l'époque de la domination vénitienne. Elle fut émise à la suite d'une insurrection provoquée par les colons mêmes que la République Sérénissime avait amenés dans l'île. L'application de ce système fut dès ce moment reconnu impossible à cause des rivalités des principales villes, et des ambitions locales ; et il ne faut pas perdre de vue que si les premières se sont effacées avec le temps, il existe encore de profondes dissensions entre ceux qui aspirent à exercer leur influence dans cette île.

Le peuple crétois, comme son nom même l'indique, est, non seulement par tempérament mais par tradition nationale, rebelle à toute autorité. L'étude attentive de son passé, nous le montre tour à tour pirate et mercenaire au service de toutes les nations. Renommé pour son habileté comme archer, il trouve toujours un emploi rémunérateur de son talent de tireur, et, très âpre au

gain, il a soin de ne traiter qu'avec le plus offrant. Pendant de longs siècles il fut la terreur de tous les insulaires de l'Archipel. Ses exploits de



ARCHER CRÉTOIS, d'après une gravure ancienne.

pirate lui valurent de connaître successivement le joug romain, le sabre d'un Omar, les lois de Venise, et de tomber enfin aux mains des Turcs. Sous ces différents maîtres les Crétois ont constamment vécu en état de rébellion ouverte ; et on peut vraiment dire que cette île de l'ancienne

mer Égée a toujours été la terre classique de l'insurrection. Pirate et insurgé, le Crétois s'est acquis une notable célébrité en cette double qualité.

La situation même de son île, la configuration accidentée des côtes formant de nombreux ports de refuge, lui permettaient de donner libre cours à ses instincts naturels. La Crète surgit, en effet, au point central d'une voie maritime sillonnée pendant de longs siècles par les vaisseaux chargés des richesses de toutes les nations. Son cap occidental n'est qu'à 450 milles des côtes d'Italie et d'Alexandrie d'Égypte, et son cap oriental à 400 milles de Chypre, à 600 de Jaffa, et à 85 seulement de Rhodes. De larges et profondes baies protégées à leurs deux extrémités par des caps escarpés, constituent de magnifiques rades capables de recevoir les plus vastes flottes, en même temps que de nombreuses petites anses, d'un accès difficile aux navires de fort tonnage, permettaient aux barques crétoises de se mettre à l'abri au retour de leurs expéditions. En cas d'insuccès les pirates avaient encore, pour échapper à toute poursuite, la ressource de se jeter dans les montagnes, où ils devenaient insaisissables.

La Crète, dans sa plus grande largeur, ne possède qu'une étendue de 55 kilomètres, tandis que la partie la plus étroite en atteint à peine quinze. De l'ouest à l'est une chaîne non interrompue de

montagnes partage l'île en deux versants presque d'égale grandeur, et forme trois massifs, les *montagnes Blanches*, le *mont Ida* et les *monts Lassithi*, dont les ramifications au nord et au sud s'abaissent jusqu'à la côte.

Les montagnes Blanches ou *Asprovouna*, aujourd'hui désignées sous le nom de *Sphakiottiki*, sont les plus élevées, et en tout temps couvertes de neige. Le mont Ida, d'une hauteur moindre, est le plus important par l'étendue de ses terrasses. Il a toujours servi de refuge aux Sphakiotes à la suite de leurs insurrections ou de leurs incursions.

Aucun cours d'eau proprement dit n'arrose l'île, qui néanmoins possède le précieux avantage d'être sur tous les points traversée par de nombreux torrents et ruisseaux descendant des montagnes et qui procurent à son sol cette fertilité légendaire dont elle jouit encore.

Les auteurs anciens ont dû recourir à la légende afin de justifier les deux noms employés successivement pour désigner cette île. La mythologie faisant naître *Crès*, fils de Jupiter et de la nymphe *Ida*, sur la montagne qui porte ce nom, les habitants nommèrent naturellement l'île d'après le fils du maître de l'Olympe. Une autre version mythologique tire ce nom de *Crès* de celui d'un des habitants de l'île qui aurait nourri Jupiter pendant qu'il s'y cachait. Si l'on veut chercher une origine à ce nom en dehors de la

légende, on trouve que le mot *Crète* est tiré du grec *kerata*, corne, parce que ses habitants en faisaient un constant usage pour la confection de leurs arcs. Enfin le nom de *Candie* lui viendrait de la blancheur de son terroir.

L'origine du peuple crétois, comme tout ce qui remonte aux temps préhistoriques, est enveloppée de mystère et appartiendrait encore au domaine de la fable, si les renseignements historiques sur la fondation des colonies grecques ne nous permettaient aujourd'hui de tirer à l'égard des premiers habitants de cette île des conjectures plus rationnelles.

Le Crétois comme l'Athénien, au dire de la légende, serait un peuple autochtone ; mais ce qui paraît beaucoup plus vraisemblable, c'est que la Crète fut peuplée par des colonies de Pélasges, d'Hellènes, de Doriens et de Phrygiens, qui débouchant des plateaux de l'Asie, chassèrent les Phéniciens des îles de la mer Égée et prirent possession des rivages occupés par eux. Ces diverses colonies fondèrent à leur tour des villes dont les habitants conservèrent dans leurs constructions et leurs coutumes le caractère de leur origine respective. Elles ne tardèrent pas à entrer en lutte les unes avec les autres, jusqu'aux jours de la domination grecque.

Le sang hellénique s'infiltra rapidement dans toutes ces populations d'extractions diverses,

qui peu à peu revêtirent l'aspect physique, et prirent le caractère moral de leurs maîtres. La langue grecque se généralisa ; elle s'est depuis maintenue à travers toutes les dominations étrangères comme l'idiome du pays, sans subir la moindre altération, à ce point que les quelques locutions italiennes de l'époque vénitienne sont à peine reconnaissables.

Malgré toute son action civilisatrice, la Grèce ne réussit point à transformer le Crétois qui a dans le sang une antipathie invincible pour tout ce qui ressemble à une restriction quelconque. En face d'un obstacle ou devant une défense, son tempérament reparait, et il redevient le pirate incorrigible.

Il aurait pu vivre heureux et tranquille, jouir en paix des richesses naturelles d'un pays dont la fertilité est presque sans égale ; il a constamment préféré la vie d'aventurier à celle du laboureur, et les changements successifs de dominations ont été pour lui autant d'occasions de recommencer la lutte à l'aide de nouveaux moyens. Jamais on ne l'a vu content de son sort ; il appela parfois lui-même un maître étranger, pour se donner la satisfaction de le chasser.

Tel était le Crétois de jadis, tel nous le retrouverons, moins primitif sans doute, avec un caractère où le Latin, le Vénitien et le Turc auront tour à tour laissé leur empreinte.

CHAPITRE II

LA CRÈTE COLONIE GRECQUE

Les rois de Crète d'après la mythologie. — La dynastie des Minos. — Leur législation et leurs conquêtes. — Première colonie crétoise en Sicile. — La guerre de Troie. — Gnosse, Gortyne et Cydonice. — Le gouvernement fédératif. — Comparaison entre les législations de Sparte et de la Crète.

Tout ce que nous savons des premiers habitants de la Crète, de ses rois et de la fondation de ses principales villes, nous vient de la seule légende. Disons en commençant que cette île fut à deux reprises dévastée par la guerre et la peste, et que par suite sa population entière dut se renouveler; une première fois avant le règne du roi Minos, puis après la guerre de Troie. Au retour de cette expédition, la peste éclata pour la seconde fois parmi les Crétois, et les contraignit à abandonner leur île.

La fable devait naturellement nous donner Jupiter comme le premier monarque crétois. Mais

comme il était sans doute difficile de faire de ce dieu le souverain de cette île, la mythologie met en avant, pour les besoins de la cause, un autre Jupiter, frère du maître de l'Olympe. Diodore s'exprime ainsi sur ce personnage : « L'on a feint qu'il y avait eu un autre Jupiter, frère de Coelus, qui avait été roi de Crète ; mais il fut de beaucoup inférieur au dernier en gloire et en valeur, car celui-ci domine sur tout le monde, au lieu que le premier ne régna qu'en l'île de Crète, où il engendra dix fils appelés Curètes. Il fit aussi appeler l'île *Idée*, du nom de sa femme, et enfin il y mourut et y fut enterré ».

A l'appui de la thèse d'un Jupiter roi de Crète, certains auteurs disent qu'il existe dans la partie septentrionale de l'île, une caverne de quatre coudées de côté et dont l'entrée, selon ces mêmes auteurs, porte encore gravée en caractères grecs l'épithète de ce dieu.

Crès, son fils, lui succéda, et fut remplacé sur le trône de Crète par son gendre *Ammon*. Rhéa, la première femme de celui-ci, l'ayant abandonné, appela à son aide, pour se venger, ses frères les Titans, qui essayèrent de s'emparer de l'île. Mais Bacchus et Minerve vinrent au secours d'Ammon et, après un combat acharné, anéantirent la race des Titans.

Le trône fut occupé ensuite par Cydon, fils de Mercure et d'Acacallis (fille de Minos), qui fonda

la ville de Cydonie, sur les ruines de laquelle s'élève aujourd'hui la Canée.

Sa fille, fiancée à Apteras, l'un des principaux habitants de l'île, était en même temps courtisée par Lycastes. A la suite de la révolte de plusieurs villes, Cydon consulta l'oracle, qui répondit au roi qu'il devait immédiatement immoler une vierge aux mânes des héros du pays. Le sort ayant désigné sa propre fille, Cydon n'hésita pas à obéir aux injonctions de l'oracle.

Apteras n'en succéda pas moins à celui qui devait être son beau-père.

Deucalion et sa femme Pyrrha avaient été sauvés du déluge par ordre de Jupiter. Sur les conseils de son père Prométhée, Deucalion construisit une arche dans laquelle il prit place avec sa femme, et au bout de neuf jours les eaux les portèrent sur la cime du Parnasse. C'est là qu'il devint père d'Hellen.

Avec *Teutamus* son petit-neveu, fils de Doros, apparurent en Crète les Éoliens et les Pélasges.

Asterius est le père adoptif de Minos, Rhadamente et Sarpedon, les trois fils que Jupiter avait eus d'Europe, fille de Phœnix et d'Agénor. D'après la légende, celle-ci fut enlevée par le maître de l'Olympe près de la ville de Sarpeta, située dans la Phénicie, entre Tyr et Sidon. Mais *Asterius* s'étant rendu maître de Tyr, emmena en captivité la belle Europe et l'épousa.

Sans postérité lui-même, il adopta les trois fils qu'elle avait eus de Jupiter.

Minos, le plus âgé des trois fils d'Europe, prit alors possession du royaume. La chronique veut qu'il gouverna avec la plus grande équité, ce qui lui aurait valu de devenir juge souverain aux Enfers. Son fils *Lycaste* donna naissance à *Minos II* qui, au contraire de son aïeul, fut un roi guerrier et assura à la Crète la domination des mers. Il fonda des colonies sur les côtes d'Asie, dans les Cyclades, et jusqu'en Sicile où il trouva la mort dans une expédition contre Agrigente.

Il avait divisé l'île en trois parties ; dans chacune d'elles s'élevèrent des cités qui prirent les noms de Cnosse, Gortyne et Cydonice.

La capitale de l'île fut Cnosse. Elle était située dans une vaste plaine, à une heure de Candie dont le voisinage devait plus tard provoquer sa chute. Les habitants de Cnosse furent tour à tour les alliés de Rhodes contre certaines villes de l'île comme Lyttos, sa rivale, et Hierapetra.

C'est aussi *Minos II* qui déclara la guerre à Égée, roi d'Athènes, et à Cocale, roi de Sicile, pour se venger de la protection que celui-ci avait accordée à Dédale.

Deux de ses fils, *Deucalion* et *Catreus*, devinrent rois de Crète, et voulurent également venger la mort de leur père. Les Crétois équipèrent

alors une nombreuse flotte et firent voile vers la Sicile pour mettre le siège devant *Camicos*, sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui Agrigente. Ce siège dura cinq ans sans résultats. Les Crétois, las de combattre inutilement, reprirent la mer pour rentrer dans leur pays ; mais, assaillis par une violente tempête, ils furent jetés sur les côtes de la Japygie (Calabre) ; ils s'établirent dans ce pays et y fondèrent la ville d'Hyrie, aujourd'hui Uria. Ainsi fut créée en Italie, en face de la Sicile, la première colonie crétoise.

Deucalion, qui n'a rien de commun avec le roi d'Athènes, après avoir gouverné la Crète, périt des mains de son beau-frère Thésée, venu dans l'île à la recherche de Dédale, après la mort de Phèdre, son épouse. Il eut deux fils légitimes, Idoménée et Crète, et un fils naturel, Molies.

A partir de ce règne la Crète fut divisée, et gouvernée à la fois par Idoménée et Morion.

L'histoire nous dit qu'*Idoménée* prit avec ses quatre-vingts vaisseaux une part active à la guerre de Troie, et fut assez heureux pour ramener en Crète toute sa flotte et son armée. Mais la peste qui s'était déclarée parmi ses soldats, les contraignit à abandonner leur île.

A son tour, Idoménée dut fuir devant la colère de Leucos, à qui il avait confié pendant son absence, les rênes du gouvernement. Il vint

aborder en Italie, au cap Salentinum, sur les côtes de la Calabre.

Dans la lutte qui eut lieu entre Idoménée et Leucos, dix environ des principales villes de Crète furent détruites.

Sollicités plus tard par les Grecs, de leur prêter leur concours contre Xerxès, roi de Perse, les Crétois voulurent, avant de se prononcer, consulter l'oracle. Ils envoyèrent donc à Delphes, et la Pythie leur répondit : « Insensés que vous êtes ! ne vous souvient-il pas des larmes que Minos vous a fait verser, pour avoir pris la défense de Ménélas ? Les Grecs ne daignèrent pas venger la mort de Minos arrivée à Camicos, et vous les aidâtes néanmoins à se venger à propos d'une femme qu'un barbare avait ravie à Sparte ! » La réponse de l'oracle ne fut pas la seule raison qui dicta le refus de la Crète.

La situation politique intérieure de l'île s'était profondément modifiée au détriment de son unité et de sa puissance. Nous avons vu précédemment qu'après la mort de Minos II le pouvoir royal s'était partagé entre Idoménée et son neveu Marion, et que tous deux commandèrent les flottes de l'île au siège de Troie. Ce partage de l'autorité souveraine dans un pays comme la Crète, fit immédiatement éclater les rivalités individuelles, et bientôt après celles des villes. L'île commença à être le théâtre de dissensions intestines qui ne

firent que s'envenimer, surtout après l'établissement d'un gouvernement fédératif proclamé aussitôt après la mort d'Étéarque, survenue vers l'an 800 av. J.-C., et qui fut le dernier roi de Crète.

Les trois principales villes, Cnosse, Gortyne et Cydonice, devinrent chacune le centre d'une république élisant un Sénat, dans le sein duquel était pris le pouvoir exécutif, composé de dix magistrats suprêmes civils et militaires.

Grâce à sa situation géographique et à sa puissance maritime, la Crète n'ayant plus à redouter d'agression extérieure, toute l'activité turbulente du Crétois put se reporter sur les affaires intérieures. On vit alors les trois républiques entrer en lutte ouverte les unes avec les autres, et cette lutte fut d'autant plus violente qu'elle se poursuivait sur un espace plus restreint.

Cnosse et Gortyne, les deux plus puissantes, distantes à peine de sept lieues, semèrent le trouble dans toute l'île, détruisant et incendiant les villes. Cet état de choses se prolongea jusqu'à ce que la troisième république, celle de Cydonice, entrât dans la lice, et, s'alliant tour à tour avec l'une ou avec l'autre de ses rivales, les réduisit à l'impuissance.

L'unité crétoise détruite, l'île devenait une proie facile pour le premier conquérant qui se

présenterait. De l'œuvre du roi Minos, il ne restait plus trace.

Ce législateur avait pourtant fait de son royaume une véritable puissance, capable à un certain moment de tenir la Grèce en échec. Le tribut payé chaque année par Athènes à la voracité du Minotaure, bien que ce fait ne nous soit rapporté que par la légende mythologique, prouve que la capitale de l'Attique dut se soumettre aux exigences de la Crète. Unie, cette île aurait pu échapper au sort de la mère-patrie et ne pas tomber sous le joug des Romains. Mais les mêmes causes qui provoquèrent la chute de la Grèce, amenèrent celle de la terre de Minos, dont les restes, rapportés d'Agrigente, reposent dans la petite ville de Minoa, située en face d'Aptera, à l'entrée septentrionale de la baie de la Sude.

Tout contribuait cependant à assurer à la Crète la prédominance dans la mer Égée. « Cette île, dit Aristote, semble avoir été placée pour exercer l'empire de la Grèce, car, par sa situation géographique, elle confine à toutes les mers. »

Les auteurs anciens attribuent à la législation imposée au peuple crétois par le roi Minos, les succès qu'ils remportèrent et la domination qu'ils réussirent à exercer sur toutes les autres îles de l'Archipel. Ces écrivains, pour mieux faire ressortir les qualités de la législation crétoise, n'hésitent pas à soutenir qu'elle a été calquée

sur celle de Lycurgue. La question de savoir quelle est celle qui sert de base à l'autre, souvent débattue, n'a pas encore reçu de solution. Mais, d'après Polybe, l'œuvre des deux législateurs n'aurait aucun caractère commun ; elle ne présenterait au contraire que des points de dissemblance, qui expliqueraient en quelque sorte les défauts du Crétois moderne.

« Ce qui distingue la Constitution de Sparte, dit Polybe, c'est d'abord le partage de la terre dont personne n'a plus que les autres, mais dont tous les citoyens ont une part égale ; c'est ensuite la manière dont elle apprécie les richesses ; elles n'ont absolument aucune valeur à Lacédémone, et par là ont été pour jamais détruites ces rivalités du plus ou du moins.

« Enfin chez les Lacédémoniens la royauté est héréditaire, et les sénateurs par qui et avec qui sont traitées toutes les affaires de l'État, conservent ce titre jusqu'à leur mort.

« C'est le contraire chez les Crétois. Les lois autorisent chacun à étendre ses domaines, pour ainsi dire à l'infini, autant qu'il lui est possible ; et l'argent est en si grande estime auprès d'eux, qu'il leur paraît non seulement nécessaire mais glorieux d'en posséder.

« Bref, l'avarice et l'amour de l'art sont si bien établis dans leurs mœurs, que, seuls dans l'univers, les Crétois ne trouvent nul gain illégitime.

« Disons que les magistratures sont annuelles, et que leur gouvernement est démocratique...

» Deux choses, ajoute Polybe, assurent le maintien de tout État : le courage à la guerre, et la concorde parmi les citoyens. Or Lycurgue, en bannissant l'avarice, a banni en même temps toute discorde et toute dissension intestine.... Les Crétois au contraire, par suite de leur cupidité naturelle, sont en proie à de nombreuses querelles particulières ou publiques, aux assassinats et aux guerres civiles. »

Ces extraits paraîtront peut-être un peu longs, mais ils présentent avec une telle fidélité la situation intérieure de l'île, que nous avons cru utile de les reproduire intégralement.

La Grèce, comme sa colonie de la mer Égée, déchirée par les dissensions intestines, était préparée à recevoir les légions romaines.

CHAPITRE III

LA CRÈTE SOUS LES ROMAINS

Anarchie en Crète. — Gortyne fait appel au concours de Rome. — Intervention des préteurs et consuls romains. — Guerre entre la Crète et Rhodes. — Alliance des Crétois avec le tyran Nabis. — Première tentative de Rome pour soumettre la Crète. — Défaite de Marcus-Antonius. — Mission crétoise à Rome. — Son succès. — Soumission définitive de l'île par Q. Cœcilius Metellus.

Dans le précédent chapitre, nous avons montré la Crète livrée à l'anarchie la plus complète. Il va nous être donné maintenant d'assister au spectacle de ce peuple se jetant volontairement dans les bras d'un maître, pour satisfaire de mesquines rivalités.

La lutte entre Cnosse, Gortyne et Cydonice se poursuivait sans trêve ni merci, et chacune d'elles, pour avoir la suprématie sur ses deux rivales, contractait des alliances avec l'étranger. Gortyne seule, toutefois, sollicita le concours direct des Romains.

Pendant les loisirs que leur laissaient leurs querelles intérieures, les Crétois servaient soit comme mercenaires dans les armées étrangères, soit à bord des galères. C'est ainsi que, dans la campagne entreprise par Rome contre Antiochus, on vit des Crétois dans les deux armées; mais comme ils étaient moins nombreux chez eux que chez leurs ennemis, les Romains leur en firent un grief.

Durant près d'un demi-siècle après la chute définitive de la Grèce, la Crète fut abandonnée par les Romains à ses luttes intestines. Ils laissèrent les trois villes de Cnosse, Gortyne et Cydonice, s'épuiser lentement, certains de les voir tomber en leur puissance. Car ils disposaient non seulement de la force des armes, mais ils voyaient chaque jour leur influence pénétrer graduellement dans l'île, qui comptait jusqu'à seize États distincts et autonomes, jaloux les uns des autres.

En maintes occasions Rome fut appelée comme arbitre pour trancher les différends. Les sentences de ses préteurs furent scrupuleusement exécutées. Un exemple permettra de comprendre le rôle joué par les Romains pendant cette période de l'histoire crétoise.

Vers l'an 184 av. J.-C., d'après Polybe, les habitants de Gortyne étant en guerre avec ceux de Cnosse et de Cydonice, avaient réussi à s'em-

parer d'une partie des territoires de Cnosse, et les avaient immédiatement répartis entre leurs alliés des États de Lyctos et de Rhaucus. Le préteur Appius, appelé comme arbitre, ordonna la restitution aux Cnossiens des territoires qui leur avaient été pris. Les Cydoniens purent reprendre leurs ôtages et durent sortir de Phalasarne sans rien emporter. Les Romains commandaient déjà en maîtres, et se souciaient peu de l'état des choses existant dans l'île.

Les Crétois se livraient également à la piraterie dans les îles de l'Archipel, coulant bas les vaisseaux après les avoir pillés, et emmenant les équipages en captivité. Dans leurs excursions ils capturèrent un si grand nombre de Romains, que Rome finit par perdre patience et donna l'ordre, vers l'an 189 av. J.-C., à son préteur Q. Fabius Labeon, de se rendre en Crète avec sa flotte, et d'exiger la restitution immédiate de tous les citoyens romains faits prisonniers.

Gortyne se soumit sans faire la moindre objection ; Cnosse et Cydonice refusèrent d'abord, puis jugèrent plus prudent de ne faire aucune résistance. Ces villes s'exécutèrent à leur tour, et le préteur Labeon put rentrer en Italie et ramener quatre mille citoyens qu'il venait de faire rendre à la liberté.

La guerre civile et la piraterie n'empêchaient pas les Crétois de s'offrir comme mercenaires à

tous les rois et princes qui réclamaient leurs services, et presque dans tous les conflits qui éclatèrent alors on put compter des archers crétois dans les deux camps. Au cours de la guerre Achéenne, Cydonice et Gortyne envoyèrent cinq cents archers à Philippe, tandis que Cnosse en faisait partir mille pour l'Étolie.

Ils crurent plus tard de leur intérêt d'abandonner la cause du roi de Macédoine pour s'allier avec Nabis, tyran de Lacédémone alors en guerre avec les Romains. Quintus Flaminius, chargé de la conduite des troupes de Rome, se trouva donc en présence d'archers crétois. La mesure était comble, et cette fois, dans le traité de paix Q. Flaminius fit insérer que « Nabis ne conserverait sous sa dépendance aucune ville de Crète, et qu'il remettrait aux Romains celles qu'il y possédait ; qu'il s'abstiendrait de toute guerre avec la Crète ».

Après avoir cité cette clause du traité, Polybe nous dépeint sous un jour peu favorable la conduite des Crétois à la suite de cette campagne. Ils se firent les instruments de la vengeance du tyran contre ses propres sujets, les proscrits de Sparte : « Dans les villes où, dit l'historien grec, les proscrits se retiraient, Nabis achetait sous le couvert d'hommes non suspects, les maisons contiguës à celles que ces infortunés occupaient, et y envoyait des Crétois, qui, pratiquant des trous dans

les murs mitoyens, lançaient par ces tranchées des flèches, et tuaient ainsi les exilés, soit couchés, soit debout : pour eux, pas d'asile, ni de moment tranquille. Il en fit périr de cette manière un grand nombre ».

Malgré toutes les discordes intérieures, la Crète était en guerre avec Rhodes, son ancienne alliée. Les deux adversaires, de force à peu près égale, sollicitèrent le secours de l'étranger. Voici, toujours d'après Polybe, le récit des négociations qui eurent lieu :

« Les Crétois envoyèrent demander des secours aux Achéens par Antiphatès de Gortyne, fils de Télémnastre, et les Rhodiens par Théophane. L'assemblée Achéenne était réunie à Corinthe, et, après avoir entendu les requêtes des deux partis, les Achéens penchèrent du côté des Rhodiens ; la gloire de cette république, la nature de son gouvernement, l'aspect des habitants, les intéressaient à leur cause. Antiphatès, à cette vue, demanda une nouvelle audience, que le stratège lui accorda, et son langage fut plus noble et plus sérieux qu'on ne pouvait s'y attendre d'un Crétois. En effet, ce jeune député n'avait rien du caractère de sa nation. Il avait su échapper aux perverses maximes de l'éducation crétoise. Les Achéens applaudirent à sa franchise, d'autant plus que son père Télémnastre était venu, suivi de cinq cents Crétois, faire bravement la guerre contre

Nabis avec les Achéens. Cependant, après le discours d'Antiphatès, ils se montraient encore disposés à secourir de préférence les Rhodiens, lorsque Callicrate s'écria qu'on ne devait ni faire la guerre, ni envoyer des secours à qui que ce fût, sans l'agrément des Romains. Il obtint par là qu'on s'en tint à l'état actuel des choses. »

Les hostilités reprirent. Les Rhodiens étaient sur le point d'essayer une défaite, lorsqu'ils envoyèrent comme ambassadeur à Rome, leur amiral Astymète. Celui-ci réussit à obtenir l'intervention de Rome qui fit partir Quintus avec mission de mettre un terme à cette guerre. En échange du service qu'ils venaient de recevoir, les Rhodiens mirent plus tard leur flotte à la disposition de Rome.

Il semblait que l'indépendance de la Crète ne fût plus qu'une question de jours, et que les Romains allaient pour toujours la soumettre. Il n'en fut pourtant rien; ils attendirent encore, ne voulant pas se lancer dans une nouvelle expédition, alors qu'ils étaient aux prises avec un ennemi plus puissant.

Les troupes romaines, sous la conduite de Pompée, avaient soumis à la domination de Rome tous les peuples asiatiques entre la mer Rouge, la mer Caspienne et l'Océan. Elles étaient victorieuses sur terre, mais la puissance maritime des Romains était tenue en échec dans l'Adriatique et

la mer Égée par les pirates ciliciens et les Crétois qui avaient envahi les mers de Crète, d'Épire, d'Achaïe, et le golfe de Malée auquel ils avaient donné le surnom de *Golfe d'or* à cause du riche butin qu'ils y faisaient. Rome résolut d'en finir.

Alliée à Rhodes, elle équipa une flotte formidable, et la répartit entre ses divers lieutenants qui furent chargés de garder tous les détroits, du Pont-Euxin à l'Océan. Les deux Pompée occupaient l'Adriatique, et Quintus Métellus Cœcilius la mer de Pamphylie. La soumission de la Cilicie fut opérée en quarante jours ; les pirates se rendirent sans résistance. Restait la Crète qui avait prêté son concours à la Cilicie : le Sénat décida cette fois de soumettre entièrement cette île.

Vers l'an 77 av. J. C., le préteur Marcus Antonius, le père du triumvir, fut chargé de débarquer en Crète, et d'en prendre possession. Mais les Crétois se défendirent, et lui infligèrent un sanglant échec. Ils étaient commandés, au nombre de vingt-quatre mille, par deux chefs habiles, Lasthénès et Panarès, avec lesquels ils résistèrent trois ans, grâce à l'excellence des archers et à leur infatigable activité. Enfin Lasthénès, battu près de Cydonice, se réfugia à Cnosse d'où, assiégé par Metellus, il dut se sauver à Lyttos. Poursuivi de nouveau il allait se rendre à Metellus, qui le réservait pour son triomphe, quand il fut délivré par Pompée.

« Marcus Antonius était armé, dit Florus, d'une telle espérance et même d'une telle confiance, qu'il portait plus de chaînes que d'armes sur ses vaisseaux. Il fut puni de sa folle témérité. Les Crétois lui enlevèrent la plus grande partie de sa flotte, pendirent les prisonniers aux antennes et aux cordages, et déployant toutes leurs voiles regagnèrent leurs ports, couverts de triomphe. »

Le préteur vaincu rentra à Rome après avoir signé un traité de paix imposé par les Crétois.

Rome ne pouvait rester sous le coup de la défaite, et encore moins accepter les clauses d'un traité de paix signé dans de telles circonstances.

De leur côté les Crétois se rendirent compte que leur récente victoire serait payée par la perte de leur liberté. Leur astuce naturelle trouva une belle occasion de se déployer ; ils purent parer au danger, et ils étaient sur le point de réussir à entrer dans l'alliance romaine, lorsque l'un des sénateurs, Lentulus, rappela leurs méfaits antérieurs. Au lieu de recevoir les Crétois comme alliés, ainsi qu'ils le demandaient, on exigea d'eux trois cents otages ; ils devaient de plus envoyer à Rome tous leurs vaisseaux, jusqu'à la moindre barque. Voici du reste les termes dans lesquels Diodore raconte cet épisode :

« Dans un conseil tenu pour délibérer sur les intérêts de l'État, les plus âgés et les plus sages

proposèrent d'envoyer des députés à Rome pour se défendre des crimes qu'on leur imputait et pour essayer d'apaiser le Sénat par des caresses et des prières. Les Crétois envoyèrent donc en députation à Rome les citoyens les plus distingués. Ceux-ci, visitant tous les sénateurs indistinctement dans leurs maisons, s'adressaient d'une voix suppliante à ceux qui jouissaient de quelque autorité dans le Sénat.

« Enfin, ils furent introduits dans l'assemblée, se justifèrent habilement des crimes dont on les accusait, et, après avoir rappelé en détail les services qu'ils avaient rendus à Rome, ainsi que leur ancienne alliance, ils finirent par prier les sénateurs de rétablir les Crétois dans l'amitié et l'alliance de Rome. Le Sénat écouta ces discours avec bienveillance, et rendit un décret par lequel les Crétois étaient absous de toutes les accusations, et reconnus alliés et amis de la République. Mais Lentullus, surnommé Spinther, fit en sorte que ce décret ne reçût pas son exécution. »

A la suite de nouveaux actes de piraterie, le Sénat romain eut encore à s'occuper de la conduite de la Crète. Cette fois le Sénat n'attendit pas les explications des agresseurs. Il fit publier un nouveau décret aux termes duquel : « les Crétois devaient envoyer à Rome tous leurs bâtiments, jusqu'aux embarcations à quatre rames, remettre

en otages trois cents citoyens des plus considérables, livrer Lasthénès et Panarès, les deux chefs crétois, et payer comme dette publique quatre mille talents d'argent (vingt-deux millions) ».

Après avoir pris connaissance de ces conditions, les Crétois, écoutant les conseils de Lasthénès et de Panarès, se soulevèrent. Ils comprirent la faute qu'ils avaient commise en se divisant, mais il était trop tard. Le Sénat envoya Q. Cœcilius Metellus, pour soumettre définitivement la Crète.

Il partit d'Italie à la tête de trois légions, et employa deux années entières à la conquête de l'île. Metellus débarqua près de Cydonice, s'en empara, et prit également Cnosse et Lyctos. Gortyne seule, qui avait toujours pris parti pour les Romains, leur ouvrit avec enthousiasme ses portes. En récompense de sa fidélité, Gortyne eut le droit exclusif, pendant toute l'occupation romaine, de battre monnaie.

Metellus exerça une répression sanglante. Ses cruautés étaient telles, dit Diodore, que beaucoup de Crétois préféraient se donner la mort plutôt que de tomber entre ses mains. D'autres en assez grand nombre s'adressèrent à Pompée, et l'intervention de celui-ci arrêta momentanément les opérations de Metellus.

En vertu de la loi *Grabinia*, Pompée avait été investi du commandement suprême de toutes les forces romaines dans la Méditerranée. Cœcilius

Metellus se trouvait donc placé directement sous ses ordres. Pompée répondit à l'appel des Crétois et envoya un de ses lieutenants, Octavius. Celui-ci engagea ouvertement la lutte contre le consul; mais, après la défaite que lui infligea Metellus à Lappa (66 av. J.-C.), il dut se retirer, et la conquête de l'île s'acheva dans le sang.

Une fois la Crète soumise, le sort de ses habitants devint relativement doux; car si Rome se montrait impitoyable pendant la guerre, elle savait être habile, et, loin de faire sentir aux vaincus le poids de leur défaite, elle les traitait non comme des peuples conquis, mais en alliés.

Sous la domination romaine, les luttes intestines cessèrent; les cités qui avaient échappé à la destruction redevinrent florissantes; les autres reconstruisirent rapidement, et peu à peu toutes ses ruines amoncelées pendant plusieurs siècles de discorde civile disparurent. Les Crétois eurent enfin la paix et la tranquillité, sous la protection des lois de Rome.

Gnosse, fondée par Minos, reçut une colonie romaine et devint la résidence des gouverneurs de l'île. Sous le règne d'Auguste, la Crète fut réunie à la Cyrénaïque, et forma une province sénatoriale sous l'administration d'un préteur.

Dès cette époque la Crète perdit définitivement son indépendance; jamais, en effet, malgré ses nombreuses tentatives, elle ne put la recouvrer.

Mais il ne faut pas oublier que son amour effréné du lucre, et les rivalités de ses villes, avaient anéanti chez ses habitants jusqu'au sentiment de la liberté. En appelant à leur aide l'étranger pour satisfaire leurs vengeances particulières, les cités forgèrent elles-mêmes l'instrument qui devait les supprimer.

La Crète devint ainsi une simple province romaine. Après le partage de l'Empire elle subissait le joug des satrapes de Byzance, quand elle se vit envahie par les armées du nouveau conquérant descendu des montagnes de l'Asie. Cette île allait connaître la domination arabe.



CHAPITRE IV

LA CRÈTE SOUS L'EMPIRE ARABE

Troubles dans l'empire romain. — Lutte entre le christianisme et l'Islam. — Dioclétien, Galère et Constance-Chlore. — Constantin divise l'empire en préfectures. — Colonie italienne en Crète. — Fondation de Constantinople. — Mahomet et l'Islam. — Conquête de la Crète par les Sarrasins. — Fondation de Candie. — Nicéphore Phocas reprend la Crète. — Quatrième croisade. — La Crète est donnée à Boniface II, marquis de Montferrat. — Cession de l'île à la République de Venise.

L'histoire de la Crète se trouvera désormais mêlée à celle de ses vainqueurs ; elle cesse d'être indépendante, d'avoir une législation propre, et devra subir les lois et coutumes qui lui seront imposées par ses maîtres successifs. Nous verrons les Crétois changer de religion avec une extrême facilité, suivant les circonstances, et souvent au gré de leurs intérêts.

Pendant les siècles qui vont s'écouler jusqu'à l'apparition, sur la scène du monde, des disciples de Mahomet, il ne sera plus question de la

Crète, dont le sort, étroitement lié à celui de l'empire, subira les contre-coups affaiblis des révolutions politiques qui éclateront dans la capitale.

L'empire romain, dont la puissance avait atteint ses limites extrêmes, se voyait pressé de toutes parts par les peuples qu'il avait soumis. Au nord, les Gaulois faisaient à chaque instant des incursions sur les frontières, tandis qu'à l'orient apparaissait un nouveau peuple dont le fanatisme religieux menaçait d'envahir l'occident.

Deux forces nouvelles se trouveront en opposition et engageront entre elles une lutte sans fin. Le Christianisme et l'Islam mettront en mouvement, pour assurer leur triomphe, non seulement la puissance de l'idée religieuse, mais encore de nombreuses armées.

La lutte qui va se poursuivre s'était antérieurement ouverte entre le paganisme et le christianisme, aux jours qui précédèrent le partage de l'empire romain ; et si les nouveaux empereurs d'Orient purent pendant aussi longtemps prolonger l'existence du nouvel empire dont ils avaient établi le siège sur l'emplacement de Byzance, ils le devaient à l'impulsion donnée à leur œuvre par la religion chrétienne.

Une transformation non moins complète s'était opérée dans les institutions politiques de

l'empire romain : au régime républicain succédait le principe monarchique . Depuis la bataille d'Actium jusqu'à l'avènement de Dioclétien, près de quarante empereurs avaient régné à Rome, grâce à des rouages administratifs habilement organisés. Le pouvoir suprême néanmoins manquait de solidité et se trouvait livré à tous les caprices de la soldatesque.

Dioclétien voulut faire revivre les traditions des anciens monarques asiatiques, et forma autour de lui une véritable cour.

Resté seul maître de Rome et de toutes ses provinces, il comprit que le maintien de l'empire était au-dessus des forces d'un seul homme, et il prit pour l'aider dans sa tâche Galère et Constance Chlore qu'il fit sacrer augustes et qui reçurent, le premier, le gouvernement de la Thrace et des provinces du Danube, le second, celui de la Gaule, de la Mauritanie et de la Bretagne. Mais afin de relever leur prestige personnel par des alliances de famille, il exigea d'eux la répudiation de leurs femmes. C'est ainsi que pour répondre à ce désir, Constance se sépara de la vertueuse princesse Hélène, mère de celui qui devint Constantin le Grand. Dioclétien, néanmoins, prit toutes ses précautions pour ne pas se voir dans l'avenir renversé du pouvoir. Il eut soin de conserver à sa cour, comme otage, le fils de Chlore.

Son plan toutefois fut rapidement déjoué, car le jeune Constantin réussit à s'échapper, et rejoignit son père à York, en Bretagne, juste à temps pour recevoir son dernier soupir. Les légions romaines qui défendaient ses frontières le proclamèrent auguste à la place de son père, et lui jurèrent obéissance. Le jeune Constantin ne rencontra aucune opposition de la part de ses deux collègues et, peu de temps après la retraite de Dioclétien et la disparition de Galère, il resta le seul maître.

Son premier soin fut de procéder à une réorganisation administrative de tout l'empire. Il le divisa en quatre grandes préfectures ; la Crète fut incorporée dans celle d'Illyrie avec Cnosse pour capitale. En même temps il envoyait d'Italie dans cette île, une colonie dont les Sphakiotes se prétendent les descendants directs. Gouvernée par un préfet du prétoire, la Crète ne fit plus parler d'elle. Tranquille au dedans, elle put durant de longues années échapper aux incursions des Barbares, qui infestaient la Méditerranée. Sous Dioclétien cependant, elle avait vu sévir chez elle la persécution religieuse. Le même fait se reproduisit plus tard sous Constantin IV Copronyme : alors que le préfet Théophane Lardatyne se livra à des cruautés contre les chrétiens.

La conversion de l'île au christianisme fut

effectuée par saint Paul qui, dans un de ses nombreux voyages en Asie-Mineure, aborda en Crète. Après un séjour assez prolongé, cet apôtre y laissa pour continuer son œuvre, l'évêque Cyrille, dont le siège épiscopal fut installé à Gortyne. Le prélat, martyrisé quelques années plus tard, eut pour successeur Tite, le secrétaire préféré de saint Paul, qui devint par la suite le patron de l'île.

Les années de tranquillité étaient à la veille de prendre fin pour la Crète. Sa situation maritime stratégique et la fertilité de son sol qui lui méritèrent jadis d'être convoitée par les Grecs et les Romains, devaient maintenant pousser vers ses rivages les flottes des Barbares qui ravaageaient les îles de la Méditerranée.

Afin d'être en mesure de leur opposer une résistance plus sérieuse, ou, d'après l'histoire, pour cause de chagrins domestiques, Constantin abandonna entièrement Rome et jeta sur l'emplacement de l'ancienne Byzance, les fondations d'une nouvelle capitale. Trois années lui suffirent pour bâtir la nouvelle ville qui devait être Constantinople. L'œuvre de Constantin se maintient avec des alternatives de grandeur et de décadence jusqu'à la mort de Théodose, suivie du partage définitif de ses États.

L'empire d'Occident ne devait plus avoir qu'une existence éphémère, et allait disparaître

sous les attaques des Germains, des Huns et des Francs. Quant à l'empire d'Orient, ses jours étaient également comptés, et sa chute sera précipitée à la fois par l'impéritie et les désordres de ses empereurs et par l'invasion des Orientaux (Sarrasins).

Les plaines désertes de l'Arabie avaient vu naître un homme qui se déclarait non seulement le descendant direct d'Ismaïl, fils d'Abraham, mais qui prétendait en outre avoir reçu de Dieu la mission de rendre à la religion sa pureté primitive. Nul n'est prophète dans son pays. Mahomet fut l'un des premiers exemples à l'appui de ce proverbe. S'il n'avait eu à son service pour répandre la nouvelle religion, dont il se faisait l'apôtre, que la lecture des versets du Coran, il est peu probable que l'Islam eût fait trembler l'Occident; mais il eut la chance de compter parmi ses premiers prosélytes Omar, qui mit à son service son sabre et ses janissaires. A son intervention est dû le caractère guerrier de la propagande musulmane.

Les commencements de l'Islam furent marqués par des dissensions entre les premiers successeurs de Mahomet. L'unité ne se rétablit qu'après l'assassinat du khalife Ali par Moawiah, fondateur de la dynastie des Omniades, qui ouvrit l'ère des véritables conquêtes.

De Damas, dont il avait fait le siège de sa capi-

tale, Moawiah fit avancer ses armées en Asie-Mineure et vint mettre le siège devant Constantinople. Pendant ce siège périt Abou-Ayab, l'un des trois vaillants guerriers qui accompagnaient le prophète lors de sa fuite à Médine. Il fut enterré aux portes de la ville, et son tombeau reçoit la visite de tous les sultans, qui s'y rendent en pèlerinage à la veille de leur avènement, pour y ceindre l'épée.

Pendant ce temps deux renégats, Mahomed, fils d'Abd-Allah, et Caïs, ravageaient les côtes de l'Asie-Mineure. Ils pénétrèrent dans l'Archipel ; mais la saison étant déjà trop avancée, leur flotte prit ses quartiers d'hiver, partie à Smyrne et partie sur les côtes de Syrie ; quelques-uns même de leurs navires abordèrent en Crète.

Sous le khalifat d'Abd-el-Melek les Arabes franchirent la Méditerranée, appelés en Espagne par ceux qui voulaient se débarrasser de la monarchie des Wisigoths. Les princes espagnols qui avaient sollicité leur intervention n'eurent pas à le regretter, car les khalifes qui se succédèrent à Cordoue, administrèrent le pays avec modération et sagesse, et ne se livrèrent à aucune persécution. De là les Sarrasins partirent pour faire successivement la conquête de la Sicile, de Rhodes, de Chypre et des îles de l'Archipel.

Sous le khalifat d'Haroun-al-Raschid, ils profitèrent des troubles qui avaient éclaté à Constantinople à la suite de la rébellion de

Thomas, pour armer vingt vaisseaux, et, sous la conduite d'Abouhafs-Omar, passèrent en Crète après avoir ravagé les Cyclades. Mais ils ne firent qu'y séjourner l'hiver, et retournèrent en Espagne pour chercher du renfort. Ils avaient préalablement pillé et saccagé l'île.

L'année suivante Abouhafs-Omar revint avec quarante vaisseaux, et aborda près du cap Karax. En mettant le pied sur le sol de Crète, le général sarrasin s'écria, dit l'histoire : « La voilà cette terre délicieuse dont parle le Prophète, le pays où coulent le lait et le miel ; elle ne doit appartenir qu'aux Musulmans ». Il fit alors débarquer toutes ses troupes à l'exception de vingt soldats par vaisseau, et leur donna l'ordre de les incendier. A ses officiers qui lui demandaient des explications sur sa conduite il se contenta de répondre : « Eh bien, je vous donne une patrie ; elle vous fournira des femmes pour remplacer celles que vous avez laissées ; c'est à vous, à vous donner des enfants ».

L'empereur Michel II tenta vainement de disputer la Crète à ses envahisseurs. Il expédia dans l'île Photin, grand écuyer et commandant des armées d'Orient, et Damien, *connétable* de la cavalerie. Ces deux généraux furent battus. Damien même fut tué. Quant à Photin, il réussit à s'échapper et rentra à Constantinople pour y porter la nouvelle de sa défaite.

Les Sarrasins, campés d'abord sur le rivage occidental, songèrent à créer un établissement durable. Sur les conseils d'un solitaire, habitant des montagnes, ils choisirent un emplacement sur le bord de la mer, en face de l'île de Dia (aujourd'hui Standia), et où s'était élevé autrefois Matium. Ils entourèrent leur nouvelle ville d'un vaste retranchement, appelé en arabe *kandax*, et qui plus tard devint *Candie*. Les églises furent converties en mosquées, et les habitants contraints par la force d'embrasser l'islam. Successivement toutes les villes de l'île tombèrent presque sans résistance au pouvoir des vainqueurs : une seule résista à l'envahisseur, et put conserver ses usages et l'exercice de la foi chrétienne. L'histoire n'a pas conservé le nom de cette ville que l'on suppose être Gortyne, siège épiscopal de la Crète. L'évêque Basile, successeur de Cyrille, se rendit à Constantinople et réussit à persuader Michel de ne pas renoncer définitivement à cette île. L'empereur équipa donc soixante-dix vaisseaux, et confia le commandement des troupes au général Cratère. Celui-ci put aisément débarquer et marcha droit sur Kandax. Après un combat acharné qui dura depuis la pointe du jour jusqu'à la nuit, les Sarrasins plièrent. Non seulement Cratère ne sut pas profiter de sa victoire, mais il laissa ses soldats se livrer à tous les plaisirs. Les Sarrasins

surprirent en pleine nuit les Grecs ivres-morts, et les massacrèrent jusqu'au dernier. Seul, Cratère réussit à s'échapper, en sautant dans une barque ; mais, poursuivi par Abouhafs-Omar, il fut fait prisonnier et mourut crucifié.

Jusqu'à Romain II le Jeune, c'est-à-dire pendant plus d'un siècle, la Crète devait rester au pouvoir des musulmans, malgré toutes les tentatives des empereurs d'Orient pour la reconquérir.

L'impératrice Théodora, mère de Michel III l'Ivrogne, voulut marquer sa régence par quelque acte glorieux. A son tour elle prépara une expédition en Crète et arma une nombreuse flotte. Mais celle-ci ne devait jamais mettre à la voile, grâce aux ruses des Sarrasins et aux intrigues de la Cour. Ceux-là réussirent même à faire croire à Constantin Congyle que ces vaisseaux étaient destinés à envahir ses États, et allèrent jusqu'à signer un traité de paix avec lui.

Deux autres empereurs, Basile II et Constantin VIII, qui montèrent sur le trône en 976, tentèrent vainement de reprendre la Crète. Ils y furent poussés à la fois par le désir de rentrer en possession de cette terre fertile, et par la nécessité de mettre un terme aux actes de brigandage des musulmans crétois qui ne cessaient de ravager toutes les îles de l'Archipel.

Romain II devait être plus heureux, car c'est

à lui qu'allait revenir l'honneur de faire rentrer Candie sous la domination impériale. Les insuccès précédents provoquèrent une vive opposition de la part de tous les vieux conseillers de l'empereur, à une nouvelle expédition.

Néanmoins Nicéphore Phocas, *domestique* des classes, c'est-à-dire commandant des armées d'Orient, avec le concours du premier ministre Bringas, décida Romain à donner son consentement à cette expédition. Il prit comme lieutenant son frère Léon, dont les talents militaires étaient déjà très appréciés.

D'après les chroniqueurs, la flotte se composait de *deux mille vaisseaux munis du feu grégeois, de mille dromous et de trois cent sept vaisseaux de transport.*

A peine débarqué, Nicéphore Phocas, comme Cratère, se dirigea résolument sur Kandax. Il eut la chance de voir tous les jours son armée s'augmenter des anciens chrétiens restés dans l'île. Le siège mis devant la capitale des Sarrasins, fut ensuite converti en un blocus qui dura dix mois.

L'émir Curupe essaya de lutter, et réussit même à battre Pastilas, un des généraux de Phocas, mais il dut se résigner à demander en Espagne des secours qui lui furent refusés. Après avoir repoussé une dernière sortie des assiégés, Nicéphore, à la tête de ses *cavaliers*

cuirassés, donna l'assaut à la ville et s'en empara. Les fortifications furent rasées ; et on construisit la nouvelle forteresse de Téménos sur une colline voisine. Phocas y laissa des soldats arméniens pour la garder et la défendre.

Avant de rentrer à Constantinople, Nicéphore Phocas chargea sur ses vaisseaux tout le riche butin amassé par les Sarrasins, pendant plus d'un siècle de possession, et qui était le produit, soit du pillage de l'île, soit de la piraterie.

Un moine arménien nommé Nicou, fut envoyé dans l'île par l'empereur pour ramener les habitants au christianisme. Les mosquées redevinrent des églises, en attendant de servir à nouveau aux cérémonies de l'islam.

Quant à l'émir Curupe emmené prisonnier à Constantinople, il se vit traité honorablement par Romain qui lui offrit une pension, à la condition de se faire chrétien. Il refusa et vécut ignoré aux environs de la ville.

La Crète secouait une première fois le joug musulman et rentrait, malheureusement pour elle, sous un pouvoir divisé qui touchait à sa fin.

L'empire d'Orient n'était plus que le Bas-Empire. Livré à l'intérieur aux caprices des courtisanes et aux excès des eunuques, il luttait encore péniblement au dehors contre le nouvel empire arabe fondé par Alp le Lion et Malek shah, quand les Francs arrivèrent à son se-

cours pour défendre la chrétienté contre l'islam.

Cette quatrième croisade n'eut cependant aucun caractère religieux ; elle fut en réalité une entreprise particulière, dans laquelle les chefs se taillèrent des royaumes que du reste ils ne devaient pas conserver.

Après la prise de Constantinople, tombée en leurs mains, les princes français placés à la tête de cette expédition se partagèrent les plus belles provinces de l'empire d'Orient. En vertu d'une convention passée entre eux, et qui stipulait que tous les territoires de l'empire au delà du Bosphore avec l'île de Crète appartiendraient à celui qui ne prendrait pas le titre d'empereur, le marquis de Montferrat bénéficia de tous les avantages territoriaux. Il s'empressa de céder immédiatement l'île de Crète aux Vénitiens. Un traité d'échange fut signé le 12 août 1204 à Andrinople, sur les instructions du doge Henri Dandolo, par Marc Sanudo, noble Vénitien, et Carcerio, gentilhomme véronais. La République Sérénissime paya au marquis de Montferrat *mille marcs d'argent, et prit l'engagement de fournir dans la partie occidentale de la Macédoine, autant de terres qu'il en faudrait pour former un revenu de dix mille pièces d'or*. De part et d'autre on espérait conclure une bonne affaire ; elle ne donna pourtant satisfaction à aucune des deux parties. Le marquis de

Montferrat ne profita pas longtemps des avantages financiers qu'il avait stipulés en sa faveur. Quant à Venise, sa nouvelle acquisition devint pour elle une cause de dépenses exorbitantes et de perpétuelles alarmes. Les cinq siècles environ que dura son occupation furent employés tantôt à réprimer les soulèvements de cette île, tantôt à la défendre contre les invasions des Barbares. C'était là, sans conteste, un piètre résultat pour cette république qui avait cru réaliser une fructueuse opération commerciale.



CHAPITRE V

LA CRÈTE SOUS LA DOMINATION VÉNITIENNE

La République Sérénissime et la quatrième croisade. — Avantages qu'en obtient Venise. — Insurrection en Crète. — Système de colonisation. — Insurrections 1207, 1228, 1242, 1361, 1365.

L'histoire de la Crète, pendant la première période de la domination vénitienne, n'est que le récit des insurrections fomentées pendant plus d'un siècle dans l'île, par les ennemis de cette république.

La seconde période de cette occupation est remplie par les luttes continuelles engagées avec les Turcs pour la possession de Candie. C'est elle qui sera la cause de leur première apparition en Europe. Il résulte de ces faits que l'acquisition de la Crète permit sans doute à Venise de rester maîtresse de la seule voie maritime qui lui assurât le trafic commercial avec l'Orient ; mais elle dut, dans ce but, faire de tels sacrifices d'hommes et d'argent, que l'opération conclue avec le

marquis de Montferrat devint en somme des plus onéreuses pour elle.

Il eût certainement été de mauvaise politique pour la République Sérénissime de laisser Candie tomber aux mains de Gênes, qui en avait également offert un prix élevé à Baudouin II ; bien que cette dernière n'eût pu soutenir aussi longtemps que sa fortunée rivale les frais d'une occupation que, tôt ou tard, elle se serait vue obligée d'abandonner.

Dès la prise de Constantinople par les princes français, la République avait adopté une politique fort habile, en acceptant de ne jouer que le second rôle. Tandis que les vainqueurs songeaient uniquement à dépouiller l'empire qu'ils avaient renversé au lieu de le fortifier pour s'y maintenir, Venise cherche, elle, à obtenir des garanties pour conserver le monopole commercial. Aussi pouvait-on dire avec raison que la République Sérénissime après le partage définitif des possessions de l'empire d'Orient, était *seigneur du quart et demi de l'empire romain*. Celle-ci se fit en outre accorder un privilège qui, plus tard, lui fut d'une grande utilité sous la domination turque. Venise eut la faculté d'entretenir à Constantinople un chef de la nation, appelé *bayle*, ayant l'autorité diplomatique d'un véritable représentant de la République.

Une flotte de trente et une galères sous le com-

mandement de Rainier Dandolo et de Roger Premareni, mit à la voile pour prendre possession



JACQUES THIEPOLO,
d'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.

des différentes îles dont Venise avait fait l'acquisition. La conquête de la ville de Candie s'effectua sans grands efforts, ainsi que la soumission de

tout le pays. Jacques Thiépolo prit le gouvernement de l'île entière, avec le titre de duc de Candie.

Cette prise de possession s'était effectuée avec une telle facilité, que Venise aurait dû d'abord concevoir des soupçons sur la sincérité du peuple crétois, puis supposer que Gênes ne tarderait pas à lui susciter des embarras.

En face de nouveaux maîtres, il était à présumer que les habitants de la Crète chercheraient immédiatement à faire un essai d'insurrection, afin de connaître les procédés des vainqueurs à leur égard, et de juger ainsi de leurs propres chances de recouvrer leur indépendance. Gênes de son côté était heureuse de voir sa rivale engagée dans une entreprise qu'elle estimait devoir être onéreuse. L'occasion s'offrit bientôt pour elle d'engager secrètement la lutte avec la République Sérénissime.

Depuis longtemps, Gênes était en hostilité avec Henri de Sicile, au sujet de la cession de la ville de Syracuse. Ce prince étant mort laissant un fils en bas âge, Gênes profita de la guerre qui se poursuivait avec Pise, pour diriger sa flotte vers Syracuse. Elle prit à son service un aventurier, Henri le Pêcheur, comte de Malte, dont les galères se joignirent aux siennes. Le prétexte de cette agression contre Syracuse était le rétablissement sur son siège épiscopal, de l'évêque qui en avait été chassé par la garnison pisane. Syra-

cuse tomba entre ses mains, et un émigré candiotte, nommé *Allamou della Costa*, reçut le commandement de toutes les forces de la ville. Puis le comte de Malte et Allamou della Costa ayant fait alliance dans le but de continuer leurs courses maritimes dans l'Archipel, ils prirent Syracuse pour base de leurs opérations, et reçurent de Gênes un subside de vingt mille livres pour envahir la Crète. Les deux corsaires se présentèrent devant la ville de Candie, et s'en emparèrent par surprise avec l'aide des Crétois.

L'historien Nicetas qualifie en ces termes l'acte de ces deux aventuriers : « Certains corsaires génois qui n'étaient qu'un vil excrément de la terre, ayant mis ensemble cinq vaisseaux ronds et vingt-quatre galères, arrivèrent à un port de l'île de Candie où, ayant été reçus en marchands, ils agirent bientôt après en soldats ».

Venise dut envoyer une véritable flotte pour reprendre la Crète et réprimer l'insurrection. Le comte de Malte et Allamou della Costa regagnèrent Syracuse, abandonnant les Crétois à leur malheureux sort.

A la suite de cette première insurrection, le sénat de Venise proposa de démolir toutes les forteresses ; mais l'amiral Rainier fit remarquer, avec justes raisons, qu'elles étaient beaucoup plus utiles aux troupes régulières qu'aux insurgés, et son avis fut adopté.

Venise comprit qu'elle devait, pour assurer sa domination dans l'île, la faire occuper par des soldats, et la peupler de colons. Les citoyens de Venise furent invités à s'établir en Crète, et cinq ou six cents familles répondirent à cet appel. On confisqua la moitié des biens appartenant aux révoltés, et on les distribua aux nouveaux colons.

Le système de colonisation pratiqué par les Vénitiens avait pour base celui des Grecs et des Romains. La Crète fut divisée en trois parts : la première composée des terres confisquées pour le service de la République ; la seconde, réservée au bénéfice de l'Église, et la troisième destinée aux colons. Cette dernière part fut subdivisée en cinq cent sept lots, dont cent quatre-vingt-deux aux cavaliers et aux nobles, et quatre cent cinq aux fantassins. Les propriétaires des lots les plus considérables devaient fournir, en cas de guerre, un cavalier et deux écuyers avec leurs armes et chevaux ; les autres, dix soldats à pied.

Ainsi se termina cette première insurrection, qui devait être pendant près de cent soixante ans suivie d'une série non interrompue de soulèvements dont voici la liste :

1207. Insurrection soutenue par le comte de Malte.

1216. Insurrection des Agastéphanistes.

1226. Insurrection soutenue par le prince de Naxe.

1228. Insurrection provoquée par Jean Vatace, empereur de Nicée.

1241. Insurrection provoquée par les frères Cortazzi et Michel Paléologue.

1242. Insurrection d'Alexis Calengo, qui dura 18 ans.

1324. Insurrection de Verga Calengo.

1326. Insurrection de Léon Calengo.

1327. Insurrection apaisée par Justinien Justiniani.

1341. Révolte réduite par Justiniani et Morosini.

1361. Révolte des colons vénitiens, qui dura quatre ans.

1364. Révolte des frères Calengo.

L'insurrection de 1256 fut soutenue par le prince de Naxe, vassal de la République, qui, au lieu d'être appelé par le gouverneur pour l'aider à la réprimer, se tourna du côté des Candiotes, qui avec son concours se rendirent maîtres de l'île. Ils réussirent même à faire prisonnier le gouverneur. Venise se vit dans l'obligation de lutter pendant deux ans pour reprendre la Crète.

A peine ce soulèvement était-il réprimé, qu'en 1228 Jacques Thiépolo, le premier gouverneur de Candie, élu doge, eut à apaiser une nouvelle révolte due à l'instigation d'un de ses ennemis les plus acharnés, Jean Vatace, empereur de Nicée. Les Vénitiens se réfugièrent dans les forts

jusqu'à l'arrivée des secours. A la vue des renforts Jean Vatace reprit la mer sans se préoccuper de ceux qu'il avait entraînés.

Les frères Georges et Théodore Cortazzi firent prendre les armes à leurs compatriotes en 1241 à la suite de certains actes du gouverneur Mar Géno, qui fut massacré. Ses successeurs entrèrent en négociations avec les insurgés, et un compromis fut signé.

L'insurrection de 1242 eut une durée de dix-huit années. Son chef, Alexis Calengo, était un homme considérable par sa naissance et sa fortune, en même temps que doué d'une extrême prudence et d'une rare ténacité. Le gouverneur ayant voulu s'emparer secrètement de sa personne, Calengo s'échappa nuitamment, et l'insurrection éclata.

Quand les Vénitiens étaient battus, ils gagnaient la pleine mer; lorsque les Crétois par contre essayaient une défaite, ils escaladaient à leur tour leurs montagnes inaccessibles. De guerre lasse, Venise consentit à entrer en pourparlers avec Calengo. La République le combla d'honneurs, de privilèges, l'exempta de tous impôts, et lui accorda la noblesse.

En vue de sceller la réconciliation, une nouvelle colonie vénitienne débarqua dans l'île, et fonda la Canée, sur l'emplacement de l'ancienne Cydonice.

Nous arrivons à l'insurrection de 1361, qui fut la plus grave, non seulement à cause des motifs qui la déterminèrent, mais également par les circonstances défavorables où elle se produisit.

Les Candiotes profitèrent pour prendre les armes du moment précis où la République Sérénissime venait d'être humiliée par le roi de Hongrie, à la suite d'une longue guerre. Ils ne se soulevèrent que pour appuyer le mouvement des colons vénitiens qui se plaignaient d'être systématiquement exclus de toutes les fonctions dans la magistrature de la métropole. Ceux-ci exigeaient d'être représentés au Grand Conseil par vingt sages. A leurs réclamations, le gouverneur fit une réponse imprudente : « Est-ce qu'il y a des sages parmi vous ? » leur demanda-t-il. L'établissement d'un léger impôt destiné aux réparations du port servit également de prétexte à la révolte. Le gouverneur fut pris et jeté en prison et Marc Gradenigo élu chef de l'insurrection.

Les rebelles, pour bien marquer leur volonté de rompre toutes relations avec la métropole, se séparèrent de l'Église latine, pour embrasser la religion orthodoxe, et remplacèrent le culte de saint Marc par celui de saint Tite. Toute la population prit les armes, et les prisons furent ouvertes. Le sénat comprit que tous les torts ne venaient pas du côté des rebelles. Il commença par négocier, et envoya successivement les séna-

teurs Zeno, Soranzo, Morosini, qui ne purent même pas débarquer. Cinq autres députés essayèrent vainement de traiter avec les insurgés. C'étaient André Contarini, Pierre Ziani, François Bembo, Jean Gradanigo, et Laurent Dandolo. Ils furent conduits au palais du gouverneur entre deux haies de soldats, et accompagnés des huées de la population. Voyant l'inutilité de ces démarches conciliatrices, Venise, tout en armant, négocia jusqu'en 1364. A cette époque elle envoya, sous les ordres de Dominique Michieli, une flotte de trente-trois galères, et 6.000 hommes de débarquement. La direction générale en fut confiée à Luchino dal Verme, capitaine véronais.

Dans l'intervalle, la discorde s'était mise parmi les insurgés, qui avaient même menacé de mort leur chef Marc Gradenigo. En voyant arriver l'armée vénitienne, ils demandèrent grâce, mais ils ne purent l'obtenir.

L'armée débarqua le 7 mai ; le 10 elle attaqua Candie. Les Crétois mirent bas les armes, mais ne purent empêcher la ville d'être pillée par les mercenaires de la République. On dut même les charger pour les faire rentrer dans l'ordre.

La répression de l'île n'avait duré que trois jours, mais elle fut terrible.

L'année suivante les trois frères Calengo, à la tête des rebelles, prirent toutes les forte-

resses, et s'y enfermèrent. Le gouverneur réunit ses forces, et fit pendant une année une guerre de postes. Il réussit à s'emparer des trois chefs, et les fit exécuter ainsi que leurs femmes et leurs enfants.

Venise cette fois perdit patience, et résolut de mettre un terme à toutes ces insurrections. Elle donna des instructions énergiques qui furent strictement suivies. Le provéditeur Paul Lorédan indique en ces termes les mesures prises contre les insurgés après leur défaite :

« Les rebelles n'ont plus de chefs ; des exemples terribles ont été faits pour effrayer ceux qui voudraient le devenir. Les châteaux qui leur servaient de retraite, les villes de Lasithe et d'Anapolis, tous les forts enfin que nous n'avions pas jugé convenable d'occuper, ont été rasés. Les habitants ont été transportés ailleurs ; le pays qui les environne demeurera inculte, et il est défendu sous peine de la vie d'en approcher. »

La période des insurrections est close après *cent soixante années* de lutttes stériles.

Venise n'a pu obtenir le calme et la tranquillité dans l'île de Crète qu'en lui appliquant un régime de fer différent de celui en vigueur dans ses autres colonies. Les Crétois, déjà impatients de secouer le joug de la République Sérénissime, tournent les yeux vers les nouveaux maîtres

de Constantinople. Ils vont assister au premier plan, comme acteurs mêmes, à la lutte qui est à l'veille de s'engager entre leurs maîtres du jou et ceux qu'ils désirent et qui ne leur apporteront pourtant que d'amères déceptions.



CHAPITRE VI

FIN DE LA DOMINATION VÉNITIENNE

Reprise des hostilités entre Venise et l'empire Ottoman. — Mahomet II. — Grand vizir Kuprili. — Siège et prise de la Canée. — Blocus des Dardanelles par la flotte vénitienne. — Batailles navales. — François Morosini. — Intervention de la France. — Siège de Candie. — Thomas Morosini. — État des troupes françaises. — La Feuillade et le duc de Beaufort. — Capitulation de Candie. — Cession définitive de la Crète. — Signature du traité de paix.

Le caractère guerrier de Mahomet I^{er} et de ses successeurs pouvait aisément faire prévoir que leur ambition ne se trouverait pas satisfaite par la prise de Constantinople, et qu'ils ne tarderaient pas à vouloir reconquérir les anciennes possessions arabes. L'empire Ottoman se trouvait resserré sur ses frontières orientales par les Perses toujours turbulents, et du côté de l'occident se dressaient le royaume de Hongrie et la république de Venise. Celle-ci surtout, maîtresse des côtes de l'Adriatique et de toutes les îles de

l'Archipel, gardait pour ainsi dire les portes des Dardanelles, et tenait Mahomet enfermé sur les rives du Bosphore. Il fallait donc à ce dernier, avant de pouvoir donner libre essor à son ambition, briser ce cercle d'entraves sur son point le plus faible, et il se rendit facilement compte que la République Sérénissime serait l'ennemi le moins redoutable à vaincre, à cause de la multiplicité des points sur lesquels il était possible de la frapper. Le Sultan comprit en même temps que la richesse de Venise et les procédés hautains de son gouvernement lui avaient suscité des rivalités et des inimitiés.

Mais, tout en laissant percer ses desseins, il devait éviter d'autre part de provoquer contre lui une ligue de tous les États chrétiens anxieux de se débarrasser au plus tôt d'un ennemi dangereux pour l'avenir.

Mahomet mit dès lors en œuvre toute sa diplomatie pour susciter des conflits continuels avec Venise, et c'était chose facile, grâce aux nombreux points où ses flottes croisaient avec celles de la République.

La répression des corsaires était un motif constant de réclamations. Les États barbaresques de la Méditerranée ne vivaient guère que de piraterie, et lorsque leurs galères étaient coulées bas ou saisies, ils ne manquaient pas de faire intervenir le gouvernement turc pour obtenir

une indemnité. D'un autre côté, la course était également un moyen de s'enrichir pour les insulaires de l'Archipel, qui, dans leurs nombreuses baies, abritaient une large flotte de corsaires. Au premier rang se faisaient remarquer les Crétois, qui, ayant dû renoncer aux insurrections, étaient redevenus pirates.

En 1415 Mahomet I^{er} fit armer une puissante flotte pour attaquer l'île de Candie, et déjà elle mettait à la voile, quand se manifestèrent au sein de la famille ottomane des dissensions qui détournèrent momentanément le danger. Venise signa un traité de paix. Il fut aussitôt rompu à la suite des attaques du duc d'Andros, qui avait donné la chasse à des bâtiments turcs, les prenant pour des corsaires.

La victoire navale de Gallipoli remportée par Pierre Lorédan, arrêta pour quelques années les ardeurs belliqueuses d'Amurath II, qui avait succédé à son père. Cette question des corsaires fut réglée d'un commun accord à la satisfaction des deux partis.

Le sénat était obligé d'user de la plus extrême circonspection pour éviter une rupture avec Constantinople. Les Turcs, au mépris des traités, faisaient de continuelles incursions dans la Macédoine, l'Épire, la Morée, et détruisaient les établissements vénitiens sans que la République en fit un *casus belli*. Enfin les hostilités éclatè-

rent à la suite d'un acte commis par un Vénitien habitant Athènes, et que l'on découvrit ensuite avoir été dans cette affaire l'agent des Turcs.

Un esclave du pacha d'Athènes prit la fuite après avoir commis un vol de 100.000 francs, et se réfugia dans la maison d'un Vénitien nommé Jérôme Valaresso, qui le fit évader sur Coron après avoir refusé de le rendre. Le pacha furieux s'empara du port d'Argos et en chassa les Vénitiens. La République arma immédiatement cinq grosses galères et trente bâtiments, et pria en même temps le Pape de prêcher la croisade contre Mahomet II.

La flotte, sous les ordres de Louis Lorédan, mit à la voile le 30 juillet 1464, dans la direction de Rhodes, et ravagea simplement les côtes des États voisins. La situation ne changea pas en Morée.

La flotte turque, en 1470, sous Amurath III, s'empara de la presqu'île de Négrepont, et la crainte de voir le Sultan devenir tout-puissant dans la Méditerranée, engagea le Pape, le roi de Naples, le duc de Milan et les républiques italiennes, à former une ligue. Les galères turques commençaient à piller les îles de l'Archipel, quand une attaque des Perses contraignit le Sultan à offrir la paix; mais ses conditions furent jugées inacceptables. On apprit en même temps que le roi de Hongrie avait fait la paix

avec les Turcs, ce qui vint aggraver la situation des Vénitiens.



PIERRE LORÉDAN, d'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.

Enfin, en 1499, un vaisseau marchand propriété d'un pacha, ayant refusé de saluer une galère de la République, fut coulé bas. La Sublime-

Porte attaqua immédiatement les établissements de Venise dans la Morée et la Dalmatie. Le Pape assembla les ambassadeurs de France, d'Angleterre, d'Espagne, etc., et les pria de demander des secours à leurs gouvernements; mais ceux-ci répondirent qu'il fallait d'abord mettre l'union parmi tous les princes italiens. Néanmoins, au cours des années 1499 et 1500, on vit la flotte vénitienne naviguer avec la première escadre française, forte de vingt-deux vaisseaux, pour surveiller l'Archipel.

Pendant un siècle et demi environ l'empire Ottoman dut rester sur la défensive, et repousser les attaques des Perses et des rois dont les États étaient limitrophes.

Il était réservé à Ibrahim, successeur d'Amurath IV, de conquérir définitivement la Crète. Ce sultan, bien que d'un esprit faible, eut la bonne fortune de rencontrer un grand vizir d'une rare habileté et d'une remarquable énergie, en la personne du vieux Kuprili.

Au cours de l'année 1644, les galères des chevaliers de Malte s'emparèrent d'un vaisseau que le Sultan envoyait à la Mecque, et d'une flotte marchande ayant même destination. Ibrahim, à cette nouvelle, se mit en fureur, et rendit la république de Venise responsable de cet acte de piraterie. Mais sa colère ne connut plus de bornes lorsqu'il sut qu'à bord d'un des navires se

trouvaient une sultane et son fils. Les chevaliers les emmenèrent en captivité à Malte, où la mère mourut de chagrin, et le fils devint dominicain.

Il était injuste de faire retomber la responsabilité de cette attaque sur Venise, qui n'avait aucun pouvoir sur l'ordre de Malte. Néanmoins Ibrahim refusa d'entendre les explications des ambassadeurs de France, d'Angleterre et d'Espagne qu'il avait convoqués, et fit connaître sa résolution de châtier les chevaliers. La flotte mit donc à la voile dans la direction de Malte, elle fit même escale à l'île de Tyne, possession vénitienne, puis brusquement mit le cap sur la Crète. Cette flotte se composait de trois cent quarante-huit galères ou vaisseaux portant une armée de cinquante mille hommes.

Cette attaque semblera d'autant plus étrange que la sultane favorite à cette époque était une Grecque candiote de Rethymo.

Partie de Navarin le 16 juin 1645, elle débarquait près de la Canée sous le commandement du capitain-pacha Jusuf qui établit aussitôt son quartier général à Galata. Les Turcs attaquèrent d'abord le château de San Theodoro, mais furent repoussés ; ils se dirigèrent alors sur la Canée, défendue par les capitaines Angelis et Justiniani, et devant laquelle ils mirent le siège.

Venise, de son côté, fit armer vingt-trois galères, et rassembler les milices de l'île, très mal

organisées. La situation militaire de la Crète, au point de vue de la défense, n'était pas brillante et pouvait se résumer ainsi : les Grabuses, sorte de châteaux fortifiés sur la côte occidentale, puis la Canée, le port de la Sude où se trouvait la flotte vénitienne ; vers l'est, Rethymo, Candie ; enfin vis-à-vis Candie la petite île de Standia avec un bon mouillage ; à l'extrémité de l'île la petite ville de Spina Longa, avec le port et le fort de Sitia.

Le siège fut poussé avec beaucoup de vigueur par les Turcs, qui livrèrent un dernier assaut le 17 août 1645. La place capitula le 22, laissant à l'ennemi trois cent soixante pièces de canon et un bon port de ravitaillement. Les pertes de l'armée turque s'élevèrent à vingt mille hommes. Jusuf, contrairement aux habitudes turques, accorda la vie sauve aux habitants ; cet acte de générosité lui coûta la vie, car en l'apprenant Ibrahim fit simplement trancher la tête du capitain-pacha, son favori depuis son avènement au trône.

La France s'était contentée de donner à Venise un subside secret de cent mille écus.

A partir de ce moment, les Vénitiens firent leurs préparatifs pour une longue résistance. Le sénat s'adressa de nouveau à tous les États de la chrétienté, pour obtenir surtout des soldats et des marins, car l'argent et les galères ne lu

manquaient pas. Les princes italiens envoyèrent vingt et une galères ; le cardinal Mazarin offrit son concours, et fit expédier à Venise trois brûlots.

Aussitôt après la reddition de la Canée,



PORT ET FORT DE SITIA, d'après une estampe ancienne
(Bibliothèque Nationale).

Jérôme Morosini avait reçu le commandement en chef. Dès le 4 septembre 1645, il pénétra dans la baie de la Sude, rassembla tous les navires disponibles, et à la tête de cent galères il alla attaquer la flotte turque près de la Canée. Mais la discorde se mit bientôt parmi les alliés qui se retirèrent, et les vaisseaux turcs en profitèrent pour quitter la Canée et rentrer à Constantinople.

Le plan de campagne adopté par les Vénitiens, consistait à organiser autour de la Crète un blocus rigoureux, afin d'empêcher le ravitaillement de la Canée et prévenir ainsi la chute des autres places. La République manquait d'hommes. Elle avait demandé cinquante mille volontaires : dix mille à peine s'étaient enrôlés sous le pavillon de Saint-Marc.

Tandis que Jérôme Morosini croisait en face de la Canée, son parent Thomas Morosini barrait l'entrée des Dardanelles avec une escadre de quatre-vingts galères. Ibrahim intima l'ordre à son capitain-pacha de sortir du port et de forcer le passage ; mais cet officier général revint sans même avoir livré bataille. Il fut décapité comme son prédécesseur.

La flotte vénitienne ferma le détroit pendant tout l'hiver ; malheureusement elle fut obligée au printemps de lever l'ancre pour se ravitailler.

Jean Capello remplaça Thomas Morosini, et se contenta de maintenir sa flotte dans la baie de la Sude, pendant que les Turcs commençaient tranquillement le siège de la ville de Rethymo.

Cette place, située à quarante milles à l'est de la Canée, avait une étendue moins grande que celle-ci, mais elle était à cette époque beaucoup plus peuplée. Défendue par un fort construit à l'extrémité du cap, Rethymo pouvait devenir un



FORT DE RETHYMO.
(Fac-similé d'une estampe ancienne.)

seconde base de ravitaillement pour les Turcs, d'autant plus que son port permettait aux navires de quatorze brasses de fond de s'y mettre à l'abri.

La peste par surcroît vint ravager les équipages des deux flottes. Le cardinal Mazarin, sous la pression de l'opinion publique, se décida à envoyer un secours de neuf vaisseaux. Mais, par une étrange coïncidence, les alliés de Venise pendant cette campagne, ne purent jamais vivre d'accord; et, pour ne pas en venir aux mains, ils s'éloignèrent avec les renforts qu'ils étaient venus conduire.

Le 23 novembre 1646, la place de Rethymo fut prise par les Turcs, dont la flotte néanmoins éprouva ensuite une série d'échecs; cela n'empêcha pas le nouveau capitain-pacha Hussein de jeter dans la Canée, malgré le blocus, neuf mille hommes et des approvisionnements. Pour obtenir ce résultat, Ibrahim que toutes les difficultés irritaient, fit venir son premier ministre Mehemed, l'instigateur de cette campagne, et le poignarda.

Les Turcs réussirent enfin à s'approcher de la capitale de l'île, et en 1648 ils commencèrent le siège de Candie, qui devait durer près de vingt-deux ans. L'armée ottomane était commandée par un nouveau capitain-pacha, et les troupes de Venise par Thomas Morosini, devenu célèbre par sa défense de cette place.

Les années s'écoulèrent, marquées par les vic-



MAHOMET IV, d'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.

toires navales des galères de la République, et les progrès incessants des Turcs autour de Candie. Si Venise avait pu réunir sous ses drapeaux une

vingtaine de mille hommes, elle serait certainement redevenue maîtresse de l'île; mais tous ses appels à la chrétienté ne lui amenaient que des subsides ou des renforts insignifiants.

Ce siège menaçait de ne jamais finir, malgré le courage déployé de part et d'autre, lorsqu'un événement imprévu, mais défavorable à la cause de Venise, survint à Constantinople.

Mahomet IV avait remplacé sur le trône son père Ibrahim, et, comme lui, il était gouverné par les femmes et les eunuques. L'empire était livré à la plus complète anarchie, lorsqu'on conseilla à la sultane Validé d'appeler au poste de grand vizir Mehemet Kuprili, petit-fils d'un Albanais, et dont l'administration comme gouverneur de Damas avait laissé d'excellents souvenirs. Il accepta ce poste, mais à la condition de gouverner sans contrôle. Son arrivée au pouvoir devait modifier l'état des choses en Crète. Cinquante mille hommes sont immédiatement embarqués pour Candie sur une flotte reconstruite. Le capitain-pacha est rappelé et étranglé, puis une vigoureuse impulsion donnée au siège.

La France fournit un secours de quatre mille hommes qui, à peine débarqués près de la Canée, livrèrent quatre combats aux Turcs, du 25 août au 25 septembre. Transportés ensuite à Candie, ils marchèrent à l'ennemi dont ils forcèrent le camp, et rentrèrent dans la ville après avoir

perdu quinze cents hommes. La peste acheva de les décimer, et on dut les transporter dans les diverses îles de l'Archipel.

Le grand vizir se décida à venir lui-même en Crète pour surveiller et hâter la marche du siège. Il amena avec lui un renfort de quatre mille hommes, et le 22 mars 1667 établit son camp près de Candie.

Cette ville, l'ancienne Héraclée, est située sur la mer dans la partie septentrionale de l'île, à l'ouest de Rethymo, dans une vaste plaine très fertile qui se termine au pied du mont Ida. Elle se compose de deux villes distinctes, ayant la forme d'un croissant. Candie est fortifiée à l'ouest, au midi et à l'est, du côté de la terre, par sept bastions et fossés taillés dans le roc, tandis qu'à l'extrémité nord-est et s'avancant dans la mer, s'élève au-devant du port un fort relié à la terre ferme par un môle. Elle possédait huit magnifiques églises construites par les Vénitiens.

Du 22 mai au 10 octobre, les Turcs livrèrent trente-deux assauts ; la garnison fit dix-sept sorties, et perdit en six mois quatre cents officiers et trois mille deux cents soldats. Les pertes des assiégeants s'élevèrent à vingt mille hommes.

Le 9 novembre, Thomas Morosini ordonna une sortie générale. Ses troupes étaient divisées en quatre colonnes, formées d'Italiens, de Fran-



TOMAS MAVROCENVS NAVIVM VENETÆ CLAS
sis Imp. contra Turcas in Aegeo Mari ad helles;
ponti angustias Fortiter Pugnas Deo, et Pat. visā consecravit

THOMAS MOROSINI,
d'après une estampe ancienne.

çais, d'Allemands et de Candiotes. Les Turcs furent repoussés, et leurs ouvrages détruits. Mais en rentrant en ville, l'explosion de trois mines chargées de soixante barils de poudre, détruisit des bataillons entiers d'assiégés.

Louis XIV autorisa alors en France la levée de troupes ; une brillante élite de volontaires se fit inscrire, parmi lesquels on remarquait le marquis de la Feuillade, les comtes de Château-Thierry, de Caderousse, de Villemor de Saint-Pol, le prince de Neufchâtel. Dès leur arrivée, les volontaires français, malgré l'avis de Morosini, voulurent opérer une sortie générale. La Feuillade, un fouet à la main, les dirigeait. Ils firent plier les Turcs pendant deux heures, mais furent arrêtés par un corps de janissaires qui combattaient sous les yeux du grand vizir. Les volontaires, après avoir perdu plus de la moitié de leur effectif, rentrèrent dans la place. Morosini voulut alors les diriger sur la Canée ; le marquis de la Feuillade s'y refusa, et ramena en France les débris de cette troupe.

Sur la demande du Pape, le roi de France accorda un nouveau secours à la république de Venise. Il fit partir de Toulon un renfort d'environ huit mille soldats, avec trente-neuf vaisseaux, sous les ordres du duc de Navailles et de l'amiral duc de Beaufort, le célèbre roi des Halles. Voici la composition de cette véritable armée,

d'après une pièce originale conservée à la Bibliothèque Nationale :

ÉTAT DES ARMÉES DE MER ET DE TERRE ENVOYÉES PAR LE ROY TRÈS CHRÉTIEN EN CANDIE EN LA PRÉSENTE ANNÉE 1669.

ARMÉE DE TERRE

Officiers généraux.

M. le duc de Navailles, général.

M. le Bret, lieutenant général.

M. Colbert, comte de Malévrier, maréchal de camp.

M. le marquis de Choiseul, brigadier de cavalerie.

M. de Castellan, brigadier de l'infanterie, détaché de la maison du Roy.

M. de Dampierre, brigadier de l'infanterie.

Aides de camp.

M. de Tilladet.

M. de la Hocquette.

M. de Saint-Vincent.

M. de la Rochecourbon.

M. de la Croix, intendant de l'armée.

M. d'Arimont, prévost de l'armée.

M. Jacquier, munitonnaire général.

MM. Aubert, Ragueneau et de Hoguy, commissaires à la conduite.

Officiers de cavalerie.

MM. de Montbrun et de Montpertuis, commandants des mousquetaires à cheval, détachés de la maison du Roy.

MM. de Choiseul, Ollier de Saint-Elvau, de Saint-Avrat, de Sommievre et d'Haudicourt, capitaines des compagnies de cavalerie.

Infanterie et officiers d'icelle.

MM. de Calvifson, de Croiselles et de Montreuil, capitaines aux Gardes, commandants les hommes détachés du régiment du Roy.

Régimens	Commandans
Lorraine.	M. le marquis de Fabert, colonel.
St-Vallier.	M. le marquis de Saint-Vallier, colonel.
Rohan-Duras.	M. le marquis de Rohan, colonel.
Grancey.	M. le comte de Grancey, colonel.
Montpezat.	M. de Trimouillet, lieut. colonel.
Vendosme.	M. de la Provenchère, lieutenant-colonel.

La Fèze.	M. de Gondreville, lieutenant-colonel.
Jonzac.	M. de Villiers, lieut.-colonel.
Espagny.	M. de Bandeville, colonel.
Montaigu.	M. le marquis d'O, colonel.
Couty.	M. de Monyme, colonel.
Harcourt.	M. Chrestien, lieut.-colonel.
Bretagne.	M. le chevalier de Noiron, colonel.
Chasteauthiéry.	M. le duc de Chasteauthiéry, colonel.
Rouergue.	M. le marquis de Montperain, colonel.

MM. de Vuillery et Bonnefons, brigadiers de 200 officiers reformez faisant corps.

ÉTAT DES TROUPES SELON LES REVENUES
ET LE NOMBRE D'ICELLES ACTUELLEMENT
EMBARQUÉES.

CAVALERIE

Mousquetaires de la maison du Roy, 223.

Cavalerie des compagnies particulières, 328,
nombre 551.

INFANTERIE DE LA MAISON DU ROY

Brigadier, 1 ; capitaines, 3.

Major, 1 ; lieutenans, 3.

Sous-lieutenans, 5 ; enseigne, 1,
 Sergens, 20 ; tambours, 8.
 Soldats effectifs, 493 ; nombre, 635.

AUTRE INFANTERIE

Colonels présens, 10 ; lieutenans-colonels, 15.
 Capitaines en pied présens, 60 ; capitaines ré-
 formez, 138.

Lieutenans en pied, 60 ; lieutenans réformez,
 135.

Enseignes en pied, 30 ; enseignes réformez, 64.

Sergens effectifs, 268 ; anspésades effectifs,
 506.

Tambours, 75 ; soldats effectifs, 3.229.

Nombre, 5.529.

Deux brigades d'officiers réformez, 214.

Officiers des dites brigades, 18.

Volontaires admis et désespérez en icelles,
 472.

Nombre, 704.

Nombre total de l'armée de terre, 7.429 hom-
 mes combattans.

ARMÉE DE MER

Les galères sous le commandement de M. le
 comte de Vivonne.

Noms	Soldats Chiourmes		Commandans
<i>La Générale.</i>	160	410	M. de Vivonne.
<i>La Capitaine.</i>	110	400	M. de Mause.
<i>La Patrone.</i>	105	392	M. de la Brossardière.
<i>La Croix de Malthe.</i>	100	350	M. le commandeur d'Op- pedo.
<i>La Fleur de Lys.</i>	104	340	M. le Comad de la Bre- tèche.
<i>La Victoire.</i>	92	347	M. le Comte de Tonnerre
<i>La Trame.</i>	96	336	M. le chevalier de Bé- thune.
<i>La Force.</i>	95	340	M. le chevalier de Bré- teville.
<i>La St-Louys.</i>	88	328	M. de Montausier.
<i>La Couronne.</i>	50	330	M. le Comad de Dardano.
<i>La Fortune.</i>	94	332	M. le commandeur de Janson.
<i>La Valeur.</i>	96	337	M. de Viviers.
<i>La Renomée.</i>	99	344	M. de Forviller.

Galiotes à rames.

<i>La Vigilante.</i>	40	64	M. Espano.
<i>La Subtile.</i>	46	66	M. le comte de Bueilles.
<i>La Volante.</i>	58	58	M. de Forestat.

Nombres : 13 galères, 3 galiotes, 1,467 sol-
dats, 4,822 forçats.

VAISSEAUX SOUS M. LE DUC DE BEAUFORT, AMIRAL

Noms	Port ou toneau	Canons	Equipages	Capitaines
<i>Le Monarque, amiral.</i>	1000	94	600	M. de la Fayette.
<i>Le Courtisan, vice-amir.</i>	1200	72	400	M. le m ^{ls} de Marty

<i>La Princesse, cont.-amir.</i>	1000	94	300	M. Gabaret.
<i>Le Fleuron.</i>	1000	72	350	M. de Thurelle.
<i>La Thérèse.</i>	900	58	300	M. d'Horbot.
<i>Le Toulon.</i>	700	48	400	M. de Belle Isle.
<i>Le Bourbon.</i>	1000	50	800	M. Ch. de Bouillon.
<i>Le Comte.</i>	700	42	400	M. de Rian.
<i>La Provinciale.</i>	800	60	350	M. Ch. de St-Valé.
<i>La Royale.</i>	1000	50	420	M. le ch. de la Gillien.
<i>Le Lys.</i>	1000	40	330	M. le m ^{ts} de Canisy.
<i>La Sirène.</i>	700	58	220	M. de Cogolin.
<i>Le Croissant</i>	460	58	220	M. de Comte.
<i>L'Estoille.</i>	480	40	220	M. de l'Anguilet.
<i>Le Dunkerquois.</i>	700	36	300	M. d'Infreville.
<i>Le Salut-d'Afrique.</i>	500	38	420	Le ch. de Beaumont.
<i>L'Ecureuil.</i>	300	42	100	M. de Bieman.
<i>L'Elbœuf.</i>	450	33	100	M. de Tourville.
<i>La Grande-Flotte.</i>	300	20	80	M. de Beaulieu.
<i>La Concorde.</i>	300	20	55	M. de Bressseau.
<i>St-Antoine-de-Padoue.</i>	300	16	55	M. Le Roux.
<i>Le Brigantin.</i>	90	10	40	M. Charlet.

Nombre des vaisseaux, 30 ; des canons, 906 ; des hommes, 5.860.

Nombre total des hommes de l'armée de mer, 12.149. — Et des deux armées, 19.578.

La flotte quitta Toulon le 6 juin 1669, et le 19 suivant elle jetait l'ancre devant Candie. Quatorze vaisseaux de guerre envoyés par Venise rejoignirent en route les navires français. Le duc de Navailles descendit immédiatement à terre, et, dans un conseil tenu sous la présidence du capitaine général Morosini, il fut décidé que

toute la garnison, renforcée des troupes françaises, attaquerait les positions turques.



DUC DE NAVAILLES.

L'armée, divisée en quatre corps et placée sous le commandement du duc de Beaufort, du duc

de Navailles, du chevalier de Bouillon et du général d'Alméras, opéra sa sortie le 26 juin. Un corps de réserve formé par les régiments d'Harcourt, de Couty, de Montpessat et de Vendôme, fut placé sous les ordres du duc de Choiseul.

Les Turcs, d'abord surpris par une attaque de nuit, reculèrent, mais au jour ils revinrent à la charge et reprirent toutes leurs positions. Pendant la retraite, un magasin contenant cent trente-quatre barils de poudre fit explosion et amena une déroute générale.

Les officiers furent impuissants à rétablir l'ordre ; le duc de Beaufort fut tué, les uns disent par l'explosion, d'autres par un coup de mousquet. Son corps ne fut jamais retrouvé. Le duc de Choiseul eut un cheval tué sous lui ; et parmi les blessés on citait le marquis de Bois-Dauphin, fils du maréchal de France. Le duc de Navailles, comme le marquis de la Feuillade, reprit sans délai la mer, et rentra en France avec son corps d'armée.

Ce nouvel échec décida Thomas Morosini à faire débarquer tous les équipages de sa flotte, afin de prolonger encore la résistance d'une place devenue presque impossible à défendre.

« C'était, écrivait à l'époque un des officiers qui avait fait partie de cette expédition, une chose déplorable à voir, l'état où cette ville était réduite. Les rues étaient couvertes de boulets, de

balles, d'éclats de bombes et de grenades. Il n'y avait pas une église, pas un bâtiment dont les



DUC DE BEAUFORT.

murailles ne fussent percées et presque ruinées par le canon ; toutes les maisons n'étaient plus

que de tristes mesures. Il y sentait mauvais partout. De quelque côté que l'on tournât, on rencontrait des soldats tués ou estropiés. »

Enfin Thomas Morosini envoya au grand vizir un de ses officiers pour ouvrir les négociations en vue de la reddition de la ville. Le 28 août de cette année 1669 un armistice fut signé ; il obtint des conditions honorables pour la garnison et la République. Thomas Morosini fut autorisé à s'embarquer, non seulement avec toutes ses troupes, son artillerie, mais avec ceux des habitants désireux de quitter l'île. La République Sérénissime conserva les ports de Spina Longa, des Grabuses et de la Sude, et le droit de continuer à nommer le gouverneur de la Crète ainsi que les principaux officiers.

Ces places fortes revinrent à l'empire par le traité conclu en 1718 à Passarowitz. Le grand vizir quitta Candie au mois de mai de l'année 1670.

La domination vénitienne en Crète prenait fin après une occupation d'environ cinq siècles. Depuis sa prise de possession, Venise avait dû s'imposer les plus lourds sacrifices en hommes et en argent, sans que jamais cette île lui ait rendu les services qu'elle en avait espérés. Cette dernière lutte lui avait coûté 120.000.000 de ducats, et sa dette s'accrut de 64.000 ducats.

La défense de Candie par le capitaine général Thomas Morosini est une des pages les



DUC DE VIVONNE.

plus glorieuses de l'histoire de la flotte et des armées de la République Sérénissime. Néanmoins elle valut à cet officier, à son retour à Venise, d'être accusé de lâcheté et de concussion, parce que le grand vizir Ahmed Kuprili lui avait offert de magnifiques présents comme témoignage d'admiration pour sa brillante conduite.

Quant au peuple crétois, il changeait encore une fois de maître : la domination vénitienne était remplacée par le joug musulman. La Crète aura bien souvent à regretter les gouverneurs de la République Sérénissime, lorsqu'elle se verra soumise aux caprices et à la tyrannie des pachas de Constantinople.



CHAPITRE VII

LA CRÈTE SOUS LA DOMINATION OTTOMANE

Administration musulmane. — Fanatisme musulman. — Population chrétienne et musulmane. — Impôts de capitacion (*karach*). — Impôt foncier. — Dîmes ecclésiastiques. — Justice turque.

Avec la reddition de Candie qui eut pour résultat immédiat la cession de l'île tout entière, moins Spina Longa, les Grabuses et la Sude, va être inauguré pour le peuple crétois le système de la terreur. De 1670 jusqu'en 1821, il devra supporter sans se plaindre un régime d'oppression et d'arbitraire devant lequel les tyrans de Rome eux-mêmes eussent certainement reculé. Il fut appliqué par des fonctionnaires irresponsables, qui eux étaient obligés de céder aux exigences d'une soldatesque sans frein et sans discipline. Ces fonctionnaires furent à diverses reprises les premières victimes des excès commis par les janissaires, qui pendant deux siècles traiteront la Crète en pays conquis, et les habitants en véritables ilotes.

Les Sphakiotes seuls, du haut de leurs montagnes, purent échapper à leurs cruautés ; mais la trahison devait les faire tomber à leur tour aux mains de leurs ennemis.

Pendant l'hiver qui suivit la prise de Candie, le grand vizir Ahmed Kuprili employa ses soldats à relever les fortifications, qui n'étaient plus que ruines. Il convertit en mosquées toutes les églises, à l'exception de deux d'entre elles achetées par l'interprète Panaïotti Nikousi, pour les Grecs et les Arméniens. Bien que Grec d'origine, il fut attaché pendant vingt-cinq ans au drogmanat du Sultan, et se dévoua à défendre les intérêts de ses compatriotes.

Dès le départ d'Ahmed Kuprili, les soldats turcs se répandirent autour des grandes villes, et commencèrent à prendre les terres à leur convenance, chassant les habitants de leurs biens et les égorgeant en cas de résistance. Il est probable que nombre de titres de propriétés invoqués aujourd'hui par des musulmans crétois, pour justifier leur possession, ont une semblable origine.

Les pachas, de leur côté, assuraient aux soldats une complète impunité. M. Raffenel, ancien consul de France dans un des postes du Levant, raconte, dans son *Histoire de la Grèce*, le fait suivant, qu'il affirme tenir d'un témoin absolument digne de foi. Il est caractéristique, et entre

parfaitement dans les procédés habituels du musulman crétois, qu'il ne faut pas confondre avec le Turc.

« Plusieurs musulmans crétois, écrit M. Raffanel, pénétrèrent dans une maison isolée, aux portes de la Canée. Ils y trouvèrent un vieillard, sa femme, et leur fille de dix-neuf ans. Après s'être fait servir à boire, l'un d'eux abusa de la jeune fille en présence de ses parents, mis par ses complices dans l'impossibilité de la défendre; puis, en manière de paiement, ils éventrèrent le père à coups de sabre. La mère et la fille s'étant sauvées, furent ramenées de force dans leur maison, et égorgées à côté du cadavre du vieillard. Inutile d'ajouter que ces bandits ne furent même pas inquiétés; on leur accorda le bénéfice du pas de légitime défense! »

La Crète, au point de vue administratif, se trouva divisée en trois pachaliks : Candie, la Canée, Rethymo. Le pacha de Candie était en même temps gouverneur de l'île, et ce poste devint l'un des plus enviés, pour les bénéfices qu'il procurait à son titulaire.

Ces gouverneurs, du reste, se montrèrent peu scrupuleux, et très ingénieux à découvrir de nouveaux moyens de pressurer la population. En principe, les Grecs étaient censés jouir du libre exercice de leur religion, mais ils ne pouvaient obtenir l'autorisation de réparer leurs églises et

leurs monastères, qu'en versant aux pachas le traditionnel *bacchich*.

Les autorités turques, en outre, apportaient toutes les entraves possibles à l'exercice du culte grec, les *papas* se voyaient constamment en butte aux insultes et aux outrages, et parfois même les bachibouzoucks, sans le moindre motif, les massacraient dans la rue. Alors se produisait ce fait curieux qui dépeint bien le fanatisme du Crétois musulman. Les chrétiens du quartier où gisait le cadavre étaient frappés d'une amende pour avoir le droit d'enlever et d'inhumer le corps de leur prêtre, et le produit de ces amendes était consacré à l'entretien des mosquées.

L'archevêque de Crète avait seul le droit d'entrer à cheval dans les villes. Vers l'an 1780, l'évêque de la Canée viola cette prescription. Les janissaires de garde à la porte par laquelle avait pénétré l'évêque, se crurent insultés. Ils ameutèrent leurs camarades, en racontant le soi-disant affront qu'ils venaient de subir, et décidèrent tous ensemble de brûler l'évêque avec les membres de son clergé.

Ils avaient déjà commencé à mettre leur projet à exécution, quand le pacha intervint et réussit à les calmer en interdisant à tout Grec quelle que fût sa profession de passer la nuit dans les murs de la Canée. Tous les soirs, les malheureux chrétiens étaient obligés d'aller coucher en dehors

de la ville, soit dans les champs, soit dans les anfractuosités des rochers. Il n'y eut d'exception faite qu'en faveur des femmes grecques. Ce décret ne tarda pas à devenir un moyen d'extorquer de l'argent de ceux qui demandaient l'autorisation de coucher chez eux.

Le fanatisme musulman, par ses vexations, déterminâ les habitants à changer de religion, et dans certaines parties de l'île des villages entiers abandonnèrent le christianisme pour embrasser l'islam.

Au temps de la domination vénitienne, l'île comptait jusqu'à 1.200.000 habitants. Au commencement de ce siècle, ce nombre était réduit à 350.000 seulement, dont 200.000 musulmans. La Crète renfermait alors près d'un millier de villes et de bourgs importants tels que Sitia, Hierapetra, Kisamos, Sphakia, Selino. Ces villes, jadis prospères, sont aujourd'hui à moitié désertes. Des puissantes forteresses bâties par Venise, il ne reste plus que des ruines sur lesquelles on voit un soldat turc, montant philosophiquement la garde.

Sur les 150.000 Grecs qui formaient la population chrétienne sous la domination ottomane, 65.000 payaient le *karach* ou impôt de capitation.

Cet impôt, dû par tous les chrétiens mâles au-dessus de seize ans, était de cinq piastres et deux médins, soit environ *dix-sept francs*. Un impôt

foncier d'un septième frappait également le revenu de toute propriété foncière.

En dehors de ces taxes, les chrétiens avaient encore à payer les redevances établies par les autorités ecclésiastiques, comme la contribution d'une mesure de froment, de vin, d'huile, et un droit sur les mariages. Tous ces impôts qui n'étaient exigibles que des chrétiens seuls, devinrent si lourds, que le nombre des renégats s'accrut avec une rapidité surprenante.

La justice était aux mains du *muphti*, chef suprême de la religion, et du *cadi*, premier interprète de la loi ; à ce dernier incombait en outre le règlement des biens des enfants mineurs, des successions et des questions sur la validité des mariages. Ce magistrat recevait également les plaintes, les déclarations de donations des particuliers, et il jugeait les procès. Comme les tribunaux musulmans fonctionnaient seuls dans l'île, les Grecs préféraient se laisser dépouiller plutôt que de s'adresser à eux. La ruine pour eux était certaine dans les deux cas, et par leur silence ils s'évitaient des ennuis beaucoup plus graves. Les musulmans crétois assurés de l'impunité ne craignaient pas de recourir à la violence pour extorquer aux chrétiens des sommes d'argent.

Voici un des nombreux moyens auxquels ces derniers avaient recours, et que cite M. Raffanel :
« Un Turc se trouvait-il dans une position gênée,

sans moyens légitimes de se procurer de l'argent ? il avait recours à un procédé infailible : il entrait dans la boutique du premier Grec venu : — *Rends-moi, lui disait-il, telle somme, que je t'ai prêtée.* Souvent, et presque toujours, ce malheureux n'avait jamais vu ce prétendu créancier ; cependant, il était obligé de le satisfaire, ou de courir le risque de sa vie. » L'impunité était toujours garantie à l'assassin, qui ne manquait pas de soutenir qu'il se trouvait en cas de légitime défense.

La conduite de la population musulmane à l'égard des femmes grecques était simplement odieuse, et d'autant plus criminelle que les Turcs sont en général pleins de déférence pour les leurs.

On sait que la religion du Prophète défend expressément à une femme turque de se laisser voir par un ghiaour (*chrétien*) ; c'est pour se conformer à cette défense qu'elles ne circulent dans les rues que la tête couverte d'une espèce de voile dans lequel sont pratiquées deux ouvertures pour les yeux. Si un chrétien curieux se permettait de les regarder trop attentivement, la population musulmane saisissait cette occasion pour créer un incident, qui se terminait par l'effusion du sang.

Les femmes grecques au contraire, coquettes et habiles à se parer, portaient le costume euro-

péen, et se montraient volontiers en public. Elles étaient constamment l'objet d'outrages et de violences de la part des musulmans qui ne reculaient pas devant un enlèvement pour satisfaire leur passion. Les plaintes des parents et des maris ne pouvaient être remises qu'aux caïds, et ils devaient toujours s'estimer heureux quand ce magistrat se contentait de les renvoyer sans leur faire expier leur témérité de porter une accusation contre un de ses coreligionnaires. L'attitude des musulmans crétois était devenue telle, que les femmes chrétiennes n'osaient plus sortir de leurs demeures. L'amiral Parseval raconte qu'en 1780, reçu dans une maison grecque, son hôte lui déclara que depuis dix-huit années aucun des membres féminins de sa famille n'avait mis les pieds dehors, par crainte des outrages.

C'est en vain que les chrétiens essayèrent à diverses reprises de secouer le joug musulman qui pesait sur eux, et surtout de se soustraire aux violences des janissaires, ils furent toujours réduits à l'impuissance. Les Sphakiotes purent pendant longtemps échapper à l'action directe des Turcs ; et en 1770, ils osèrent, seuls, prendre part à l'insurrection provoquée par l'ambition de Catherine de Russie.

L'incapacité d'Orlof, favori de l'impératrice du Nord, fit échouer ce soulèvement qui avait à sa tête le célèbre Maître Jean (Daskalos Jannis),

le plus riche propriétaire de Sphakia. A la première apparition de la flotte russe, Maître Jean leur fit prendre les armes. Le pacha rassembla toutes ses troupes, et marcha contre Sphakia. Grâce à la division qui s'était mise parmi eux, et à la trahison, ils tombèrent aux mains de leurs ennemis. Tandis que réfugiés dans les gorges de leurs montagnes, ils luttèrent contre les troupes ottomanes, des jeunes gens, séduits par l'appât du gain, guidèrent les Turcs à travers des sentiers détournés, et les Sphakiotes furent surpris. Leurs femmes et leurs enfants emmenés en captivité, furent vendus sur d'autres points du territoire ottoman. Dès le commencement de l'insurrection le pacha avait fait écrire à Maître Jean, par son frère prisonnier à Mégalo Castro, lui promettant le pardon s'il venait conférer avec lui. Maître Jean crut à la parole du pacha, se rendit auprès de lui, et fut pendu ainsi que son frère.

Après cette insurrection les Sphakiotes se virent contraints de payer le *karach*, impôt qui ne les avait pas encore frappés.

Les janissaires, aussi, n'hésitaient pas à se soulever contre leurs propres chefs, et à deux reprises ils massacrèrent leurs gouverneurs. En 1688, le pacha de Candie, Sulfikhar, leur ancien agha, perdit la vie à la suite d'une rébellion. En 1728 le *defterdar* (trésorier général)

de la même ville, Osman Effendi, subit le même sort pour avoir désorganisé le service des fermages, falsifié quatre firmans et contrefait non seulement les visas de la chancellerie impériale, mais même le sceau particulier du Sultan. Ces deux faits permettent de se faire une idée de la triste moralité des fonctionnaires appelés à gouverner la Crète.

Tel fut le régime appliqué à cette île pendant tout le XVIII^e siècle, et tel était le caractère des individus chargés d'administrer et de rendre la justice dans ce pays. On comprend que cent vingt années d'un gouvernement semblable aient pu dompter le caractère du peuple le plus insoumis.

Les Crétois étaient tombés dans un tel état d'anéantissement moral, qu'ils n'entendirent pas les premiers appels de la Grèce. Ils avaient été si souvent déçus dans leurs espérances, qu'ils ne possédaient plus cet élan qui les rendit jadis si redoutables.

De 1670, date définitive de la cession de cette île, jusque vers l'année 1820, la Crète ne fut qu'une de ces parties désolées de l'empire Ottoman. Il faut avoir parcouru quelques-unes de ces provinces, pour se rendre compte de leur état de ruine.

Lorsque, par la pensée, on reconstitue leur passé de grandeur et de vie intense, et qu'on voit sur ces mêmes lieux planer aujourd'hui le

silence de la mort, on se demande quelle fatalité pèse sur le monde musulman, et donne cette apparence lugubre aux pays soumis à la loi de Mahomet. Sur tous les points de l'empire turc, vous apercevez les monuments les plus anciens, les constructions les plus utiles, ponts, aqueducs, etc., livrés à une lente destruction. Il semble que le musulman se sente toujours de passage dans les cités où il campe.

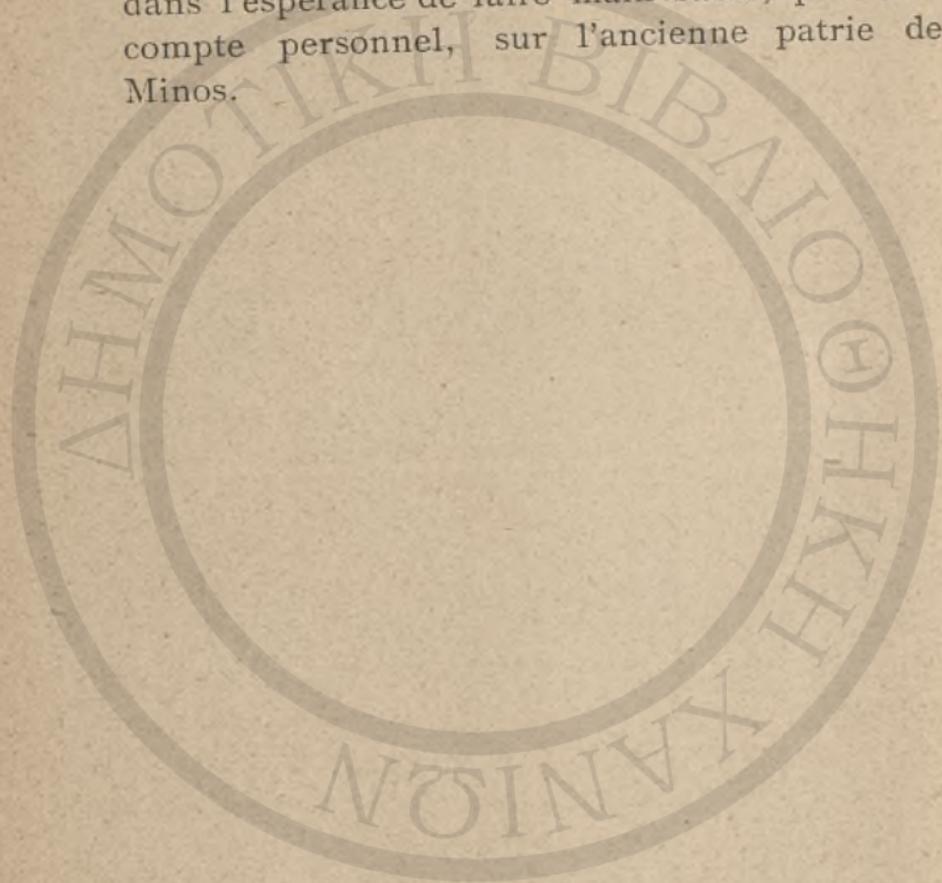
En Crète plus que partout ailleurs il croyait à une installation éphémère, et ce sentiment explique la rapacité des pachas, et leur hâte à s'enrichir. Envoyés à Candie, ils savaient que le bon plaisir du Sultan qui les avait pourvu de ce poste lucratif de gouverneur, pouvait le lendemain le leur enlever. Ils devaient donc réaliser rapidement leur fortune, et pour eux la fin justifiait les moyens.

Le XIX^e siècle ne cesse de se vanter hautement de régénérer le vieux monde, et de faire connaître les bienfaits de la liberté aux peuplades du centre de l'Afrique, ... que n'a-t-il commencé par la Crète !.....

La tyrannie qui pesait jadis sur cette île est toujours aussi cruelle ; peut-être a-t-elle revêtu des formes plus hypocrites, mais on peut dire qu'aujourd'hui elle s'exerce avec la sanction des gouvernements civilisés.

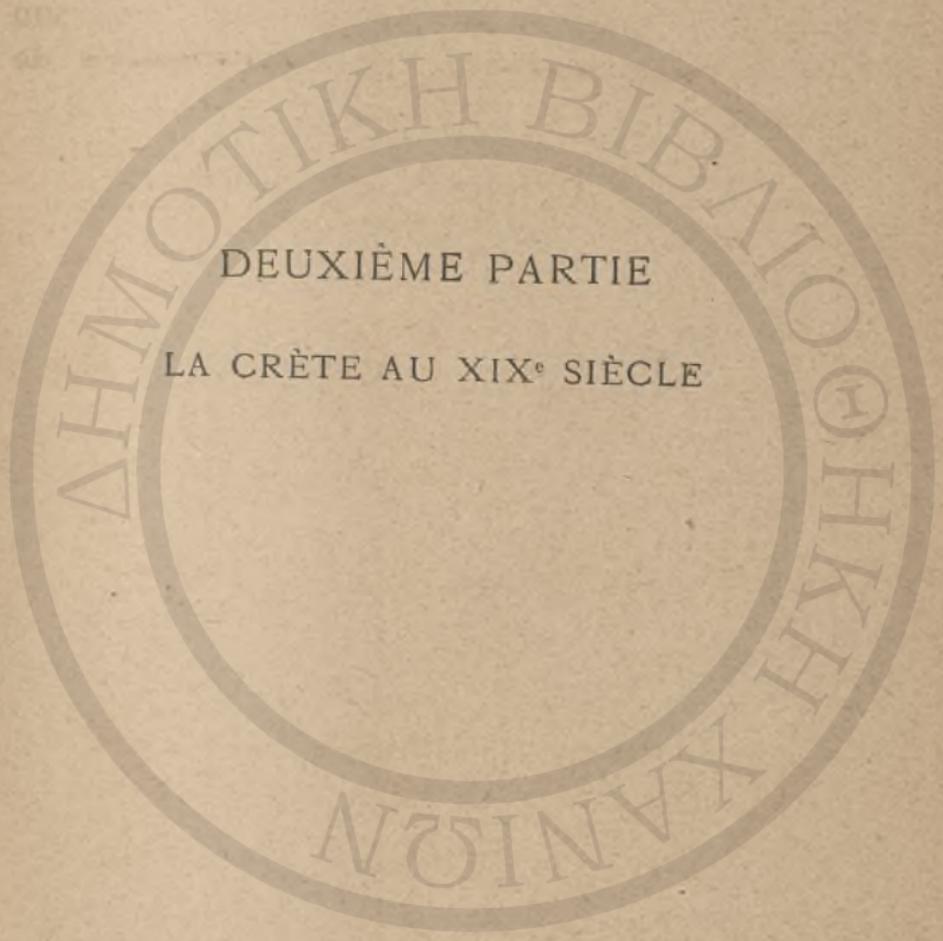
Les grandes îles de l'Archipel vont successive-

ment recouvrer leur indépendance, ou se séparer de la Turquie. La Crète seule continuera à subir le joug musulman, parce que, chaque fois qu'il sera question de l'arracher au régime actuel, une des grandes puissances soulèvera quelque objection, dans l'espérance de faire main-basse, pour son compte personnel, sur l'ancienne patrie de Minos.



DEUXIÈME PARTIE

LA CRÈTE AU XIX^e SIÈCLE





CHAPITRE VIII

INSURRECTION DE 1821 ET L'INDÉPENDANCE DE LA GRÈCE.

Six grandes insurrections. — Attitude des puissances. — Les Sphakiotes prennent les armes. — Rhoussos. — Antoine Melidone. — Baleste. — Intervention de l'Égypte. — Ismaïl. — Gibraltar. — Mano, chef crétois. — Trahison d'Aphendallos. — Tombasis. — Tentative de pacification. — Destruction de la flotte égyptienne. — Fin de l'insurrection. — La Crète est donnée à Mehemet-Ali.

Six grandes insurrections ont éclaté en Crète depuis le commencement de ce siècle. Elles ont toutes eu le même point de départ, et cinq d'entre elles ont déjà reçu la même conclusion.

Six fois les grandes puissances sont intervenues, et, devant les promesses et les engagements pris en leur nom vis-à-vis de la Crète, les chrétiens ont consenti à déposer les armes. Il est probable que la sixième insurrection, qui traverse sa dernière phase, aura pour les Crétois les mêmes résultats négatifs, parce que le but que

l'on poursuit nous semble être une chimère dans les conditions où se trouvent actuellement les États de l'Europe. Il y a bien des chances pour que les Crétois aient encore une fois versé inutilement leur sang, et en soient réduits à se contenter de simples promesses internationales. On estimera sans doute que les grandes puissances eussent peut-être mieux fait de ne pas intervenir, et de laisser les Crétois seuls aux prises avec leurs ennemis ; mais elles ne sont précisément sorties de leur inaction que pour défendre les principes de leur politique personnelle en Orient, mise en cause par ce dernier soulèvement de la Crète.

Depuis la grande insurrection de 1821, dite de l'Indépendance, une seule des grandes puissances, la France, a conservé, sans jamais varier, la même attitude sympathique envers Candie, tout en cherchant à sauvegarder, dans la mesure du possible, l'intégrité de l'empire Ottoman ; d'autres au contraire, comme la Russie et la Grande-Bretagne, ont varié suivant que leur politique leur faisait désirer le maintien intégral ou le démembrement de cet empire. Enfin l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ont toujours été ouvertement les adversaires de l'indépendance crétoise.

La révolution candiote de 1821 ne fut qu'un épisode de la grande lutte engagée par la Grèce

pour recouvrer son indépendance. Elle eut pour conséquence de contraindre la Turquie à diviser ses forces en expédiant à Candie de nombreux contingents de ses meilleures troupes ; pour cette raison elle fut utile à la cause hellénique.

On fut dès l'abord très surpris de constater le peu d'enthousiasme de la Crète à prendre les armes, à la nouvelle du soulèvement du Péloponèse. Mais cette île était à tel point asservie, que les *papas* eux-mêmes, obéissant aux ordres des pachas, célébraient en chaire les bienfaits du Sultan. Les évêques, de leur côté, sur une simple convocation du gouverneur, s'empressèrent de se rendre à Mégalo Castro où ils furent gardés comme otages ; de plus, à la Canée, les musulmans exigèrent du pacha l'arrestation de l'évêque et d'un maître d'école chrétien, simplement soupçonnés de sympathies helléniques ; il eut même la lâcheté de les livrer à la populace qui les pendit après leur avoir fait subir d'horribles tortures.

Ce ne fut que plusieurs mois après le soulèvement des Maïnotes et des Armatoles que les Sphakiotes prirent les armes, et encore leur fallut-il pour cela voir leurs intérêts directement menacés.

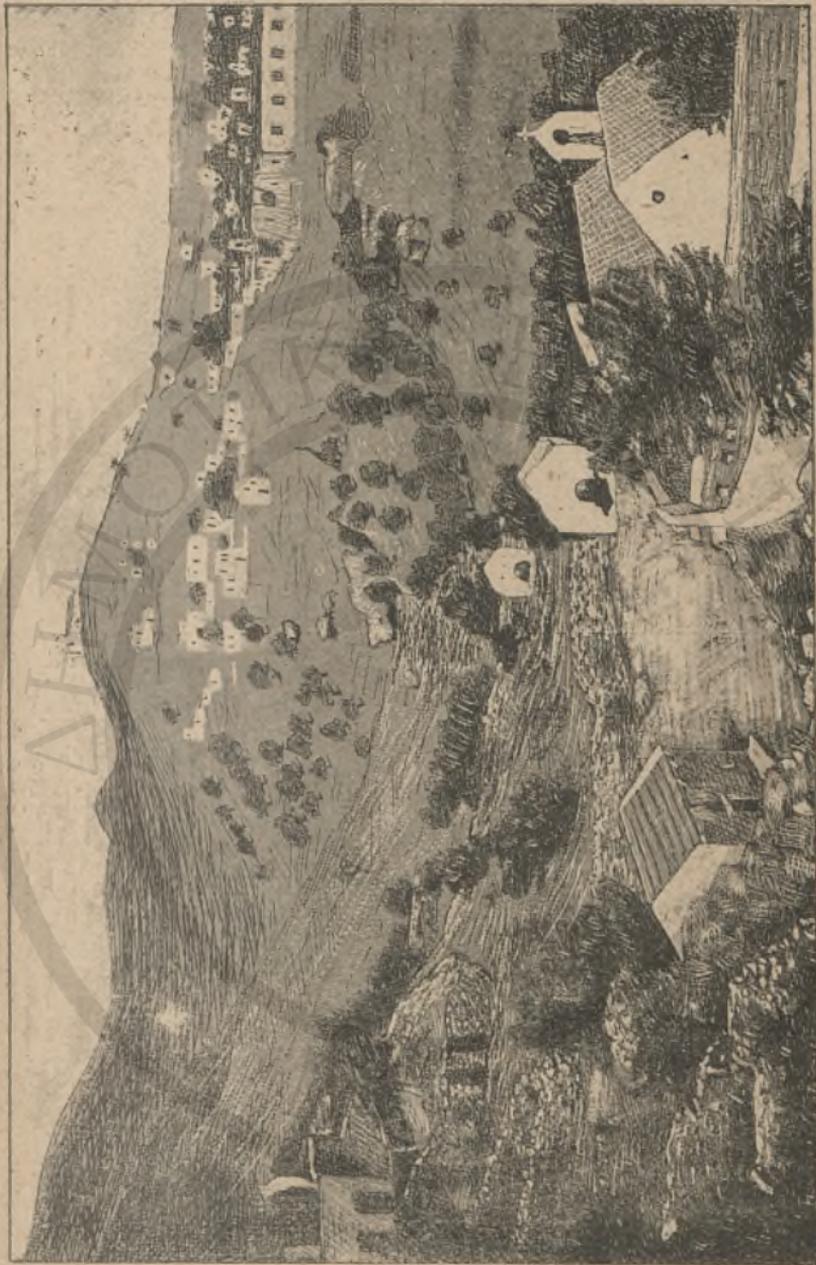
Le Sultan, sur les réclamations énergiques des représentants étrangers, désireux d'assurer la sécurité de leurs nationaux, ordonna de désarmer

tous ses sujets sans exception, chrétiens et musulmans. Cet ordre ne parvint en Crète que vers les premiers jours du mois de juin 1821.

Dans les grandes villes le désarmement des Candiotes s'opéra assez facilement, mais lorsqu'on voulut obtenir des Sphakiotes la remise de leurs armes, ils protestèrent énergiquement, sous prétexte qu'elles leur étaient indispensables pour se protéger contre les bêtes fauves qui infestaient leurs montagnes. Ils offrirent même, comme preuve de leur sincérité, de prêter serment de fidélité au Sultan. Mais le gouverneur ne voulut pas accepter leurs raisons, et les menaça d'employer la force. Pour toute réponse les Sphakiotes invitèrent les musulmans à venir leur prendre leurs armes.

De part et d'autre on se prépara à la lutte; les chrétiens, au nombre de trente mille, descendirent de leurs montagnes, et marchèrent sur la Canée. Les Sphakiotes avaient à leur tête leur *polémarque* Rhoussos.

En apprenant ce soulèvement, un jeune Crétois, Antoine Mélidone, accourut à la tête de ses compatriotes répandus dans toutes les provinces asiatiques de l'empire Ottoman, et débarqua sur la côte septentrionale de l'île. Il réussit à prendre les villes situées sur sa route, fit essuyer une défaite aux Turcs à Mégalo Castro, et s'empara de la personne du pacha de



SEBASTIA.

Rethymo. Les rapides succès de ce jeune chef excitèrent la jalousie de Rhoussos qui mit tout en œuvre pour se débarrasser de son rival. A diverses reprises, il essaya, par de faux avis, de le faire tomber aux mains des Turcs ; mais, voyant l'insuccès de ses tentatives, il invita Mélidone à sa table. Au milieu du repas il adressa à Antoine d'amers reproches, et, exaspéré par le sang-froid des réponses de son rival, il lui fendit la tête. La mort d'Antoine Mélidone fut à ce moment une grande perte pour les Crétois, car elle les laissait sans chef, l'incapacité de Rhoussos l'obligeant presque immédiatement à résigner ses fonctions. Les Sphakiotes s'adressèrent alors au gouvernement provisoire hellénique pour avoir un nouveau chef, et en attendant son arrivée ils établirent le blocus des villes de Candie, Rethymo et la Canée. Les Turcs, une fois enfermés dans cette dernière ville, eurent bientôt à souffrir du manque de vivres et de combustible. Les Grecs coupèrent les aqueducs, et la ville se trouva privée d'eau. On creusa des puits, mais l'eau saumâtre qu'on en tirait engendra des épidémies ; la peste se déclara.

Le pacha était propriétaire d'un troupeau de deux cents bœufs et de trois cents moutons qui avaient l'habitude de paître dans les fossés des fortifications : en plein jour, sous le feu des

canons des forts et sous les yeux des soldats turcs, les Grecs les enlevèrent.

Enfin, dans les premiers jours de 1822, le gouvernement provisoire hellénique envoya en Crète le nouveau chef demandé : c'était Baleste, ancien lieutenant de grenadiers dans l'armée française, et dont le père s'était établi négociant à la Canée. Il avait auparavant été chargé d'organiser dans le Péloponèse le premier régiment de palicars. Il débarqua en Crète accompagné de son ami Justin de Rouen, et, dès son arrivée, il fit presser le siège de la Canée.

En même temps il attaquait le pacha de Rethymo, lui faisant essuyer une défaite sérieuse, et, le 27 avril 1822, remportait contre les Turcs une double victoire sur terre et sur mer. Mais, dans un combat livré sous les murs de Rhetymo, Baleste, à peine remis d'une attaque de fièvre, eut un cheval tué sous lui; et au moment où il cherchait à contenir les insurgés qui commençaient à plier, un traître, Apendoulief, poussa le cri de : *Sauve qui peut*, et provoqua une déroute générale. Baleste, grièvement blessé, suivait les Grecs étendu sur une litière; il se fit déposer dans un fossé et recouvrir de branchages, afin d'échapper aux ennemis; mais ceux-ci le découvrirent, et lui tranchèrent la tête après lui avoir coupé les mains. Ils expédièrent ces lugubres trophées à Constantinople, par l'intermé-

diaire du commandant d'un navire de Sa Majesté Britannique.

C'est alors que se produisit un des plus tristes épisodes de cette insurrection.

Pendant la déroute trois cents chrétiens environ, presque tous femmes, enfants et vieillards, se réfugièrent dans la grotte de Melhidoni, située sur le district de Mylopotamo.

Les Turcs, n'osant pénétrer, entassèrent à l'entrée de la grotte des matières combustibles, et y mirent le feu. Les trois cents chrétiens moururent asphyxiés.

Les Turcs attendirent dix-huit jours avant de se retirer, afin de dépouiller les morts.

Un Spartiate sans aucun talent militaire succéda à Baleste, et pour diminuer encore les chances des Crétois, une flotte égyptienne, sous les ordres d'Ismaïl-Gibraltar, lieutenant du prince Ibrahim, fils de Mehemet-Ali, fit son apparition vers le milieu du mois de mai. Cet officier général avait sous ses ordres des troupes solides et bien disciplinées. Elles purent débarquer sous la protection des forts de Rhetymo. Ismaïl-Gibraltar commença immédiatement à faire des sorties pour harceler les Grecs qui bloquaient la ville, et chaque jour il les obligeait à reculer. Enfin les insurgés durent lever le siège.

Cette ville dégagée, Ismaïl pacha se dirigea vers Candie, assiégée par les Sphakiotes sous les



GROTTE DE MELHIDONI.

ordres de Mano, Arcadien d'origine. Ils étaient sur le point de se rendre maîtres de la place, lorsqu'ils furent attaqués par les soldats égyptiens, au moment même où ils repoussaient une sortie des Turcs enfermés dans la ville. Les Grecs prirent la fuite, et, sans leur chef Mano, qui put rallier deux mille hommes et former une arrière-garde, ils eussent été tous massacrés.

Heureusement pour les Sphakiotes, Ismaïl-Gibraltar fut rappelé par Mehemet-Ali, qui avait besoin de ses services en Arabie et en Asie pour continuer la conquête de la Syrie. Aussitôt après son départ, les Turcs, livrés à eux-mêmes, durent rentrer dans la ville, poursuivis par Mano. Rhetymo fut de nouveau bloqué; puis Mano ayant battu les troupes de Candie, construisit un véritable camp retranché en face de cette ville.

Au mois d'octobre 1822, les chrétiens possédaient donc toute l'île à l'exception des trois grandes places; et si la Grèce avait pu débarquer des canons, la Crète eût été certainement perdue pour la Turquie.

L'union qui existait entre les divers chefs crétois fut à diverses reprises sur le point de se rompre. Elle était pourtant nécessaire. L'un d'eux, Apendallos, président du sénat de Sphakia, trahissait même leur cause. On intercepta plusieurs lettres adressées au pacha de Rhetymo, dans lesquelles ce dernier offrait, contre un

pachalik, de faire reprendre aux Sphakiotes le chemin de leurs montagnes. Apendallos avait des complices ; ils furent arrêtés et expédiés à Hydra.



CHEF CRÉTOIS.

Après la mort de Baleste, les Sphakiotes commençaient à perdre courage et à rester dans leurs montagnes. De plus l'époque de la cueillette des olives était arrivée, et en Orient cette période de l'année donne toujours lieu à une

sorte d'armistice tacite. Les Turcs enfermés dans la Canée se croyaient à l'abri de toute agression, et en raison de cette trêve leur flotte était sortie du port de cette ville.

Le gouvernement provisoire envoya alors en Crète l'harmoste Emmanuel Tombasis. Ce nouveau chef reprit vigoureusement la lutte, et la Canée était à la veille de capituler, quand réapparut la flotte turque.

Sur ces entrefaites, une escadre égyptienne chargée de porter à Constantinople les tributs d'Égypte et de Syrie, s'arrêta à son retour à Cassos, puis se dirigea vers la Crète où elle arriva au moment même où de son côté la flotte grecque s'éloignait de l'île.

L'escadre égyptienne jeta l'ancre devant Candie, et malgré l'armistice embarqua six mille hommes destinés à Rhetymo. De là ces troupes pénétrèrent dans la montagne où elles furent rejointes sans difficultés par la garnison de la Canée qui, sur son passage, incendia une quarantaine de villages, pendant que tous les Grecs étaient occupés à la cueillette des olives.

Tombasis réunit autour de lui une poignée de Péloponésiens, et, grâce à la connaissance des chemins, il attaqua hardiment les musulmans crétois, et les mit en déroute. Les Sphakiotes, d'abord surpris, eurent le temps d'arriver par milliers, et les troupes turques regagnèrent à la

RETIMO IN CANDLA



PORT DE RHETYMO, d'après une estampe ancienne conservée à la Bibliothèque Nationale.

hâte Candie, au nombre de trois mille seulement.

A la première nouvelle de la violation de la trêve, le gouvernement provisoire expédia trois mille hommes sur Rhetymo, et promit d'envoyer de l'artillerie et des ingénieurs pour diriger les opérations des sièges. A leur arrivée, ces troupes trouvèrent leurs compatriotes victorieux, alors qu'elles les croyaient battus.

L'intervention de Mehemet-Ali vint encore une fois anéantir toutes les chances de succès des chrétiens.

Nommé généralissime des armées turques (1824), Mehemet ne voulut pas agir personnellement; il chargea son fils Ibrahim de le remplacer en Crète. Il rassembla douze à quinze mille hommes, équipa une nombreuse flotte qui attendit à Alexandrie, prête à mettre à la voile. Elle leva l'ancre et se dirigea sur le port de Stanchio, sous la conduite du prince Ibrahim et d'Ismail-Gibraltar.

Le but secret de Mehemet-Ali était de conquérir la Crète pour son compte personnel, en évitant de provoquer une lutte qui n'eût fait dans l'avenir que lui attirer l'hostilité des Crétois. Il recommanda donc à son fils d'user de tous les ménagements possibles, et d'arriver à la conquête de l'île par la voie des négociations.

Cinquante bâtiments arrivèrent à Candie, escortés de huit vaisseaux de guerre égyptiens. Ismail-Gibraltar marcha immédiatement sur les

Sphakiotes, après avoir incorporé dans ses régiments les meilleures troupes turques. Les insurgés reculèrent après un premier engagement de nuit qui ne donna aucun résultat, puis attendirent Ismaïl-Gibraltar à l'entrée de leurs montagnes, après avoir tout détruit sur leur route.

L'armée turco-égyptienne prit position au pied du mont Ida ; et le général d'Ibrahim, fidèle à ses instructions, envoya des parlementaires pour ouvrir les négociations. Au nom du pacha d'Égypte, il promit le pardon absolu, une amnistie complète, la garantie pour les Sphakiotes de conserver leurs armes ; mais il exigea d'eux la promesse formelle d'accepter pour magistrats des chefs égyptiens, et l'établissement dans leurs montagnes, d'une milice égyptienne permanente. Ces deux dernières conditions firent échouer les pourparlers.

Pendant qu'Ismaïl-Gibraltar cherchait à obtenir une solution pacifique à l'aide d'un certain nombre de chrétiens faits prisonniers et auxquels il avait rendu la liberté, le pacha turc qui l'accompagnait, avec les musulmans crétois, compromit volontairement tous les résultats déjà obtenus.

La flotte égyptienne n'était pas restée inactive ; elle attaquait Cassos, lorsque, surprise par la flotte grecque d'Hydra, elle dut se retirer et chercher refuge dans l'île de Candie ; mais atta-

quée de nouveau par Saktouris, elle perdit deux bâtimens qui furent incendiés, et cinq transports coulés bas. Après cette victoire, le commandant de la flotte indépendante grecque arriva devant Rhetymo, et recommença à détruire les navires turcs et égyptiens à l'ancre dans cette rade ; il s'empara d'une corvette et de trois bricks, puis pénétra dans la baie de la Sude.

Saktouris expédia immédiatement des émissaires à Tombasis pour lui apprendre la destruction de la flotte égyptienne ; seuls une vingtaine de Crétois connaissant les sentiers gagnèrent Sphakia ; les autres revinrent annoncer à Saktouris qu'Ismaïl-Gibraltar avait établi son camp au pied du mont Ida.

Les chrétiens rendus à la liberté par le général égyptien avaient commencé leur œuvre et réussi presque à déterminer leurs compatriotes à accepter ses propositions, tandis que Tombasis cherchait au contraire à les détourner de ce projet. Il fut bientôt regardé comme un traître, et presque insulté par ceux auxquels il conseillait la méfiance. Par une triste coïncidence, au moment où les agents d'Ismaïl allaient obtenir la soumission des Sphakiotes, on vit accourir de tous côtés des femmes et des enfans racontant l'incendie de leurs villages et le massacre d'un grand nombre des leurs. Voici ce qui s'était passé.

Le pacha de la Canée et les musulmans cré-

tois, furieux de voir qu'ils ne pourraient plus piller, si les négociations aboutissaient, s'étaient jetés sur les villages voisins, avaient tout brûlé, et égorgé les habitants. Ismaïl, avec ses bataillons égyptiens, les fit immédiatement rentrer dans l'ordre.

Les Sphakiotes reprirent les armes, acclamèrent de nouveau Tombasis, et renvoyèrent les agents d'Ismaïl. En même temps arrivaient à Sphakia les émissaires de Saktouris, annonçant la victoire navale qu'ils venaient de remporter.

La situation des insurgés était grave. Tous les défilés étaient occupés par les troupes égyptiennes, et les Sphakiotes en grand nombre avaient regagné leurs villages, pendant la durée des négociations. Ceux qui étaient présents au camp, conduits par Tombasis, forcèrent néanmoins Ismaïl à regagner Rethymo. Celui-ci dut combattre pendant huit jours consécutifs, et arriva dans cette ville pour apprendre la destruction de son escadre et voir flotter dans le port les débris de ses vaisseaux. Il se trouvait même dans l'impossibilité de rejoindre le prince Ibrahim, lorsque, par un heureux hasard, une flotte turque vint à passer en vue de la Canée. Saktouris, qui sortait de la Sude, lui donna la chasse, et l'obligea à se réfugier dans le port de Rethymo. Saktouris ne crut pas devoir pousser son attaque, et continua son chemin.

Ismail, grâce à ces navires, ramena à Stanchio presque toutes ses troupes, en laissant Mustapha bey et quelques bataillons égyptiens.

Ibrahim pacha et Ismail-Gibraltar furent alors envoyés sur le continent pour soutenir les armées ottomanes, battues par les Grecs en toutes rencontres. Ils permirent ainsi à la Turquie de prolonger la lutte. Néanmoins les forces militaires et navales du Sultan et du vice-roi d'Égypte devaient plus tard être anéanties dans le golfe de Navarin, par les flottes internationales.

A partir du départ de Crète d'Ismail-Gibraltar, les insurgés continuèrent à faire le blocus des grandes villes. Mais, dépourvus de tous moyens d'entreprendre un siège régulier, ils perdirent patience. L'insurrection finit en quelque sorte faute d'insurgés. Un grand nombre d'entre eux regagnèrent leurs villages, et reprirent leurs travaux.

Ils se soulevèrent encore vers 1829, à la voix de Chatsi-Michali, débarqué dans l'île avec cinq cents Péloponésiens. Ils se mirent à ravager les environs de Rethymo. Chatsi-Michali avait établi son quartier général à Franco-Castelli où il fut attaqué par les Turcs, sous les ordres de Mustapha bey, dont l'histoire va être désormais intimement liée à celle de la Crète.

Les chrétiens de Franco-Castelli étaient sur le point d'être massacrés, quand les Sphakiotes vinrent les délivrer. Les Crétois auraient pu

anéantir toute l'armée ennemie dans le défilé du Corbeau qu'elle était obligée de traverser pour regagner la Canée, mais à la vue des richesses laissées par les Turcs dans leur camp, ils préférèrent se livrer au pillage, et leur permirent de s'échapper. L'appât du gain fit taire leurs ressentiments.

Ce fut la dernière tentative des Crétois, et dans cette insurrection de 1821, ils eurent à combattre non plus les généraux turcs, mais ceux de Méhémet-Ali.

Le pacha d'Égypte, comme prix de ses services, avait sollicité du Sultan, dès 1824, le pachalik de Damas pour son fils Ibrahim, mais il n'avait pu obtenir que celui de Crète, beaucoup plus onéreux. L'Europe, en 1830, invoqua l'intérêt même de cette île pour la maintenir sous le gouvernement de Méhémet-Ali. Un firman impérial du 20 décembre 1832 incorpora la Crète dans le grand vizirat d'Égypte.



CHAPITRE IX

L'OCCUPATION ÉGYPTIENNE

Protocole du 3 et du 20 février 1830. — Note collective des puissances. — Différence entre le gouvernement turc et le gouvernement égyptien. — Situation de la Crète en 1830. — Heureuse administration de Méhémet-Ali. — Osman Nouredin bey et Mustapha pacha. — Situation de la Crète en 1840. — La Triplice de 1840.

Le protocole signé à Londres le 3 février 1830, au nom de la France, de la Grande-Bretagne et de la Russie, par leurs représentants le duc de Montmorency-Laval, lord Aberdeen et le baron Leven, proposait la reconnaissance de l'indépendance de la Grèce, et sa constitution en État indépendant.

Cette proposition des trois grandes puissances reçut l'acceptation définitive de la Porte le 24 avril suivant. Quant à l'île de Candie elle devait rester sous la domination turque; mais les trois puissances en signèrent un autre le 20 février, pour régler les relations de la Grèce avec

certaines îles maintenues sous la domination ottomane, en même temps qu'elles prenaient vis-à-vis d'elles des engagements moraux que nous croyons devoir reproduire *in extenso*, car ils seront constamment invoqués par les Crétois au début de chacune de leurs insurrections.

PROTOCOLE DE LA CONFÉRENCE RELATIVE AUX AFFAIRES
DE LA GRÈCE, TENUE A LONDRES LE 20 FÉVRIER 1830.

Le prince Léopold de Saxe-Cobourg, après avoir accepté le trône de Grèce, avait présenté des observations, et les plénipotentiaires y répondirent.....

..... « 2^o Les puissances alliées ne sauraient admettre le droit d'intervention du Prince souverain de la Grèce, par rapport à la manière dont le Grand-Turc exerce son autorité à Candie ou à Samos. Ces îles doivent rester sous la domination de la Porte, et doivent être indépendantes de la nouvelle puissance que l'on est convenu d'établir en Grèce. Cependant les puissances alliées s'empressent de déclarer au prince Léopold, pour la propre satisfaction de Son Altesse Royale, qu'en vertu des engagements qu'elles ont contractés d'un commun accord, elles se croient tenues d'assurer aux habitants de Candie et de Samos une sécurité contre toute molestation; en raison de la part qu'ils auraient prise dans les troubles antécédents.

» Dans le cas où l'autorité turque serait exercée d'une manière qui pourrait blesser l'humanité, chacune des puissances alliées, sans prendre toutefois un engagement spécial et formel à cet effet, croirait de son devoir d'interposer son influence auprès de la Porte, afin d'assurer aux habitants des îles susmentionnées une protection contre les actes oppressifs et arbitraires. »

De plus, à la date du 8 avril, les représentants

à Constantinople de la France, de la Grande-Bretagne et de la Russie, remettaient à la Porte une note ainsi conçue :

Les soussignés sont encore chargés par leurs Cours de fixer sur un objet qu'elles ont vivement à cœur, l'attention du gouvernement de Sa Hautesse : ainsi qu'ils l'ont fait observer déjà, les îles de Samos et de Crète doivent rester sous la domination de la Porte et être indépendantes de la nouvelle puissance qu'il a été convenu d'établir en Grèce ; toutefois les Cours, en vertu des engagements qu'elles ont contractés d'un commun accord, se croient tenues d'assurer aux habitants des îles de Crète et de Samos, une sécurité contre toute réaction quelconque en raison de la part qu'ils auraient prise aux événements antérieurs, et c'est cette sécurité qu'elle réclame pour ceux-ci de la Sublime-Porte, en lui demandant de la baser sur des règlements précis qui, rappelant les anciens privilèges ou leur accordant ceux que l'expérience aurait prouvé leur être nécessaires, offrirait à ces populations une protection efficace contre des actes arbitraires et oppressifs. Les trois cabinets se plaisent à croire que dans sa sagesse éclairée la Sublime-Porte se convaincra elle-même qu'attendu les rapports de proximité et de religion qui unissent les Grecs de Samos et de Crète aux sujets du nouvel État, une administration équitable et douce est le plus sûr moyen d'y maintenir sa domination sur des bases inébranlables.

Ces deux documents établissent à quel point l'Europe se préoccupait du sort de ces deux îles, qui, après une lutte acharnée, allaient rester sous la domination turque. Pour Samos, les craintes étaient moins vives, parce que la majorité de ses habitants étant grecque, il y avait peu de probabilité de la voir se laisser opprimer par

une infime minorité. Cette île ne devait pas tarder du reste à être érigée en principauté. La Crète eût certainement mérité d'être réunie à la Grèce, pour laquelle ses sympathies étaient bien connues, et l'Europe lui devait bien cette compensation à cause du sang qu'elle avait versé dans l'intérêt des armes helléniques.

Il semble donc difficile de donner une explication satisfaisante de la conduite des trois puissances qui proclamèrent en 1830 l'indépendance de la Grèce, car elles replaçaient sous le joug des musulmans crétois, une population chrétienne qui depuis neuf ans leur avait fait une guerre sans trêve ni merci. C'était vouloir de gaieté de cœur se créer des embarras perpétuels.

Si l'on examine pourtant la véritable situation de l'île, on devine en quelque sorte les raisons qui ont entraîné à cette époque les décisions de l'Europe, et l'on regrette, dans l'intérêt de la Crète, que les prévisions des diplomates de 1830 ne se soient pas réalisées.

A la fin de la guerre de l'Indépendance hellénique, cette île n'était plus, en fait, placée sous l'administration ottomane; le firman de 1824 l'avait rattachée à la vice-royauté d'Égypte, et les fonctionnaires de Méhémet-Ali remplaçaient les pachas de Constantinople. Or les représentants de Méhémet-Ali ne gouvernaient pas d'après les mêmes idées que les envoyés du Bosphore.

Nous avons eu occasion dans le chapitre précédent d'indiquer le caractère des instructions données par le vieux pacha d'Égypte à son fils et à Ismaïl-Gibraltar.

Telle était donc la situation exacte de la Crète. Quant à son avenir, les puissances s'étaient assurées que le Sultan, par un second firman, signé en effet le 20 décembre 1832, plaçait définitivement Candie sous la domination de son puissant vassal. Cette cession était faite à titre de récompense pour les services rendus pendant la dernière guerre, et en même temps comme compensation de la perte de sa flotte.

La France avait surtout favorisé cette solution, Méhémet-Ali étant son protégé ; les autres puissances lui savaient gré d'avoir rétabli la paix et la tranquillité sur les bords du Nil, et d'administrer ce pays à l'européenne. On se rappelait que la Crète, en outre, avait été conquise par ses armes, et que dès les premiers jours de l'occupation il avait su faire cesser les hostilités entre chrétiens et musulmans.

Son administration fut sans aucun doute ce qu'elle était au Caire, impitoyable mais intelligente, sans provocations et sans faiblesses, trop fiscale peut-être, dans une contrée ruinée par dix années de guerre civile, mais par-dessus tout impartiale, et exempte de tout fanatisme religieux. Certains beys et aghas des grandes villes ayant



MÉHÉMET-ALI, d'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.

tenté en 1830 et 1831 de faire revivre d'anciens abus, furent sans hésitation décapités ou jetés en prison.

Les Grecs émigrés s'empressèrent de rentrer en grand nombre, certains d'être désormais protégés, et d'avoir la sécurité assurée pour leurs biens.

Méhémet-Ali fit établir à Mégalo Castro deux grands conseils supérieurs composés par moitié de chrétiens et de musulmans, chargés de connaître en appel de tous les jugements rendus par les muphtis ou les caïds. Ces conseils assuraient également la justice et mettaient un terme à toutes les exactions dont les Grecs se plaignaient. Aussi les musulmans regrettaient-ils le temps de l'ancienne anarchie, où les lois n'étaient faites que pour eux.

Deux hommes s'inspirèrent de la pensée du vieux pacha d'Égypte, et ramenèrent la paix dans cette île ; ce furent Osman-Noureddin bey et Mustapha pacha.

Le premier ne fut chargé à Candie que de missions temporaires, mais il les remplit avec autant de tact que d'habileté ; il faisait partie de ce groupe d'hommes éclairés dont Méhémet-Ali avait su s'entourer.

L'administration de son collègue Mustapha pacha, de 1832 à 1852 le véritable maître de Candie, fut avantageuse pour l'île. Comme Méhé-

met-Ali, c'était un Albanais, né comme le vice-



roi aux environs de Cavala. On dit même qu'ils étaient quelque peu parents. Mustapha avait pris au contact des Européens leurs formes polies ;

son énergie n'était pas de la brutalité. Il avait en résumé toutes les qualités du vieux Turc. A son arrivée en Crète il ne savait ni lire, ni écrire, mais il eut la bonne fortune de rencontrer un Français, le docteur Caporal, établi depuis de longues années à la Canée, dont l'esprit sage et pondéré lui fut d'un grand secours, et dont il eut l'intelligence d'écouter les conseils.

Mustapha pacha comprit que la Crète avait dû jadis sa richesse à la fertilité de son sol ; il s'efforça de favoriser l'agriculture, et fit faire des travaux d'irrigation, que l'on peut voir encore. Pour encourager les Crétois dans cette voie, il s'efforça d'abord de donner aux Grecs la sécurité, et ce résultat il l'obtint par la création d'une milice parfaitement organisée. Il ne la composa ni de Grecs, ni de musulmans crétois, mais d'Albanais qu'il fit venir de leur pays. Ceux-ci, qui n'avaient aucune relation de parenté avec les habitants, et qui sont des soldats très disciplinés, firent d'excellents *zaptiés*. Le brigandage disparut de l'île, car on savait que le pacha était impitoyable aux voleurs. Les relations entre Grecs et musulmans devinrent cordiales ; l'apaisement se fit dans les esprits. Ce fut en réalité l'âge d'or de la Crète, qui, depuis le départ de Mustapha pacha, n'a jamais recouvré le calme.

D'aucuns adressent à l'administration égyptienne le reproche de partialité envers les Grecs,

mais il ne faut pas oublier que Méhémet-Ali aimait surtout les individus qui travaillent et trafiquent, et les Grecs, dont il avait un grand nombre dans son vizirat d'Égypte, lui étaient particulièrement sympathiques à cause de ces deux qualités.

Cette accusation nous semble d'ailleurs difficile à établir en présence des faits. Méhémet-Ali en premier lieu était convaincu que Candie ne sortirait plus de son vizirat, et il tenait avant tout à ce qu'elle ne fût pas une charge pour ses autres provinces. Il entendait lui faire rapporter, et ce but ne pouvait être atteint qu'en donnant un grand essor à l'agriculture, et en créant des voies de communication. La majorité des travaux publics que l'on rencontre dans l'île datent de son gouvernement.

Une transformation se produisit alors dans la propriété foncière. A la suite des insurrections précédentes les Grecs s'étaient vu confisquer leurs biens, qui passèrent aux mains des musulmans crétois. Ceux-ci, peu travailleurs, au lieu d'exploiter leurs propriétés préféraient les vendre aux Grecs, toujours prêts à acheter dans des conditions avantageuses.

La propriété foncière musulmane ne s'accroissait plus, puisque Constantinople ne pouvait plus accorder de concessions gratuites. Les Grecs redevinrent donc insensiblement les maîtres.

D'autre part, dépensant sans compter, les musulmans avaient toujours besoin d'argent, et les chrétiens ne se faisaient pas faute de leur en prêter avec usure, heureux de prendre ainsi leur revanche.

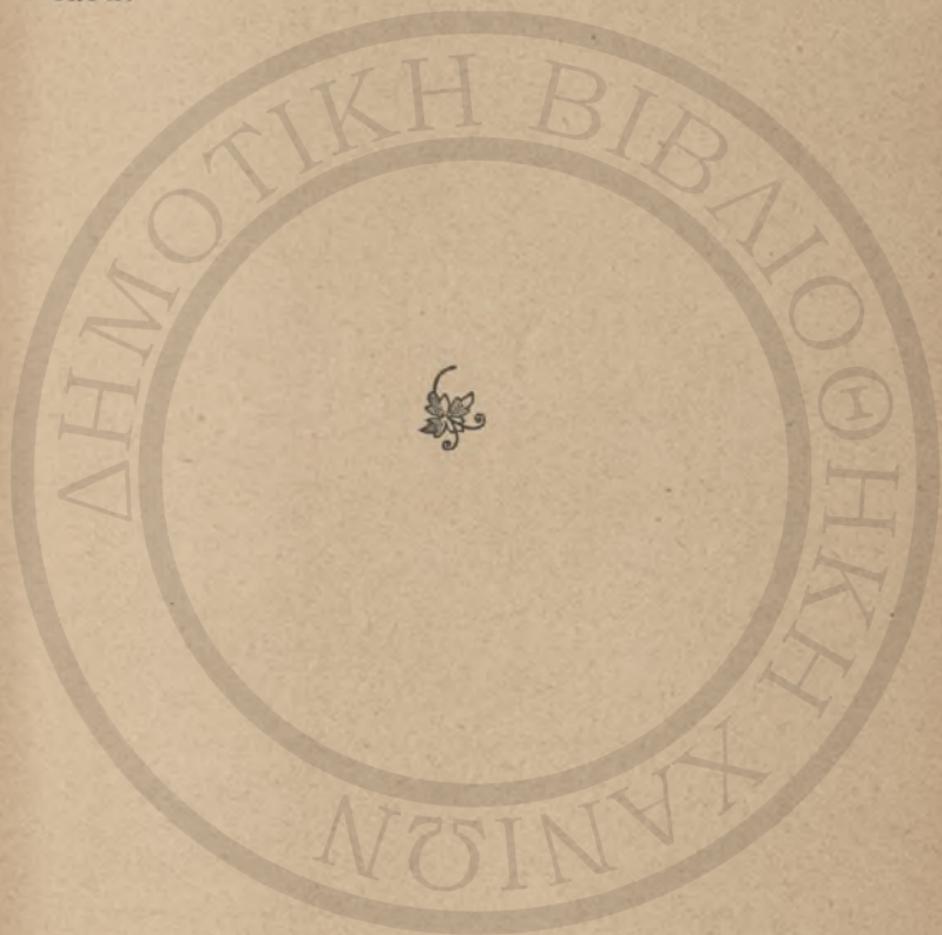
La situation de la Crète en 1840 était donc prospère, et elle jouirait certainement des mêmes avantages que l'Égypte, si la Triplice de cette époque, dirigée alors contre la France et son protégé Méhémet-Ali, ne lui avait pas arraché presque par la force la vice-royauté de Candie. La seule ombre à ce tableau serait sans aucun doute de voir aujourd'hui la flotte britannique faire la loi dans la baie de la Sude, comme à Alexandrie. Sous la pression de la Grande-Bretagne, de la Russie et de l'Autriche-Hongrie, Méhémet-Ali dut céder, et restituer la Crète et la Syrie.

Le *Hatt-i-Sherif* du 12 janvier 1841 vit la fin de la domination égyptienne à Candie.

Les Crétois eurent la bonne fortune d'être administrés par Mustapha pacha, jusqu'en 1852, lorsqu'il fut appelé à Constantinople pour devenir grand vizir.

Son successeur Mehemed-Émin pacha continua à gouverner avec la même sagesse jusqu'en 1855. Il fut remplacé par le muchir Vély-Eddin-Rifaat pacha, ancien ambassadeur à Paris, grand-cordon de la Légion d'honneur, fils de Mustapha

pacha, et qui, dès son arrivée en Crète, subit la regrettable influence du consul britannique. Son administration provoqua l'insurrection de 1856, qui ne fut apaisée que deux ans plus tard.



CHAPITRE X

INSURRECTION DE 1856-57-58

Vély pacha, *Hatt-Humayoum* du 18 février 1856. — Assemblée des Crétois à Périvolia. — Prise d'armes. — Administration de Vély pacha. — Conduite du consul britannique. — Pétition des Crétois. — Arrivée des commissaires extraordinaires ottomans. — Succès de leur mission. — Vely pacha et M. Ougley. — Arrivée de Samih pacha. — Firman de 1858. — Fin de l'insurrection.

La caractéristique de cette insurrection est d'avoir pu éclater et traverser ses phases sans un coup de fusil. Ce fait est dû à cette simple coïncidence, que le jour où les Crétois s'assemblèrent pour la première fois, le gouverneur Vély pacha était à Candie. S'il se fût trouvé à la Canée, il n'aurait pas manqué de suivre les conseils de son ami intime le consul britannique, et le sang eût certainement coulé. Le rôle d'excitateur joué par ce représentant du *Foreign office*, pendant les deux années de cette insurrection, mérite d'être énergiquement stigmatisé; car, sans le sang-froid

des chefs crétois et la prudence des fonctionnaires ottomans envoyés en mission extraordinaire, la Crète se serait vue replongée dans les horreurs d'une guerre civile.

L'œuvre d'apaisement et de conciliation entreprise avec succès par Mustapha pacha, et continuée par son successeur Mehemed-Émin pacha, fut complètement détruite par Vély pacha, qui arrivait cependant en Crète précédé de la réputation d'un habile diplomate, et comme fils de Mustapha pacha on lui prêtait des sentiments sympathiques aux populations crétoises. Au lieu de modeler son administration sur celle de son père et de Mehemed-Émin, il voulut ruser, et se laissa circonvenir par les musulmans crétois de son entourage. La tâche lui était d'autant plus facile qu'un événement important s'était produit dans la politique ottomane. Le Sultan, à la suite de la guerre de Crimée, et sous la pression de ses alliés, avait publié le *Hatt-Humayoum* du 18 février 1856, qui réglait définitivement la situation de tous les chrétiens de son empire, et leur conférait les mêmes droits et privilèges qu'aux musulmans, en même temps que la liberté de conscience.

Comme les faits qui ont motivé cette insurrection de 1856 reposent en grande partie sur la violation des articles du *Hatt-Humayoum*, il est nécessaire que nous indiquions les principales

dispositions de ce document, relatives à la question religieuse et à la personnalité civile des chrétiens de l'empire Ottoman, ainsi qu'à leurs droits et obligations :

J'ai résolu et j'ordonne, écrit le Sultan, la mise à exécution des mesures suivantes :

Les garanties promises de notre part à tous les sujets de mon Empire par le *Hatt-Humayoum* de Gulhané et les lois du *tamzinat* sans distinction de classe ni de culte, pour la sécurité de leurs personnes et de leurs biens, pour la conservation de leur honneur, sont aujourd'hui confirmées et consolidées ; et des mesures efficaces seront prises pour qu'elles reçoivent leur plein et entier effet.

Toute distinction ou appellation tendant à rendre une classe quelconque des sujets de mon Empire inférieure à une autre classe, à raison du culte, de la langue ou de la race, sera à jamais effacée du protocole administratif.

Vu que tous les cultes sont et seront librement pratiqués dans mes États, aucun sujet de mon Empire ne sera gêné dans l'exercice de la religion qu'il professe, et ne sera d'aucune manière inquiété à cet égard. Personne ne pourra être contraint de changer de religion.

Enfin l'égalité des impôts entraînant l'égalité des charges, comme celle des devoirs celle des droits, les sujets chrétiens et des autres rites non musulmans devront, ainsi qu'il a été antérieurement résolu, aussi bien que les Musulmans, satisfaire aux obligations de la loi de recrutement.

Ce dernier paragraphe du *Hatt-Humayoum* entraînait l'abolition définitive de l'impôt de capitation (*karach*), qui représentait l'équivalent du service militaire dont les chrétiens étaient exempts.

Désormais ils seront tenus de servir, ou de se faire remplacer.

Lorsque, le lundi 17 mai 1856, deux cents chrétiens se réunirent en armes et occupèrent les hauteurs au-dessus du village de Périvolia, près de la Canée, ils entendaient protester contre la manière dont Vély pacha appliquait à leur égard le *Hatt-Humayoum*. A la fin de la semaine leur nombre s'élevait à cinq mille. Ils gardèrent une attitude pacifique, et pour se placer en quelque sorte sous la protection des grandes puissances, remirent immédiatement à tous les consuls, sauf à celui de la Grande-Bretagne, une lettre énumérant tous leurs griefs, qui portaient sur trois points principaux.

Ils reprochaient à Vély pacha de violer le *Hatt-Humayoum* en apportant des obstacles aux conversions et au libre exercice du culte. Comme les Grecs supportaient seuls les charges publiques, pour s'y soustraire un grand nombre d'entre eux étaient en apparence musulmans, et professaient secrètement la religion grecque. Une fois l'égalité des impôts établie par le *Hatt-Humayoum*, ils redevinrent chrétiens. Six cents d'entre eux aux environs de Candie se convertirent en peu de jours. Vély pacha eut peur d'être blâmé, et en deux circonstances, secondé par M. Ougley, le consul britannique, commit de véritables actes d'arbitraire.

Une jeune fille turque d'une rare beauté, du village de Sibia, près la Canée, fut, au printemps de 1857, baptisée sous le nom de Catherine, par un prêtre ionien, puis elle vint habiter cette ville. Sur un ordre de Vély pacha, elle fut saisie et enfermée dans son harem. Mais atteinte de la petite vérole, on la transporta dans une maison turque d'où au mois de juin suivant elle réussit à s'échapper.

Le pacha, furieux, mit sur pied toute la police. fit fermer les portes de la ville, surveiller tous les consulats, visiter l'évêché, fouiller les églises. Catherine, cachée dans une voiture de fumier, parvint à rejoindre sa mère dans une des îles de l'Archipel.

Une autre jeune fille turque du nom de Ferendé, du village de Kakopetro, fut baptisée par le même prêtre, et reçut le nom de *Marigo*. Pour se soustraire à sa famille, elle vint à la Canée, dans la maison d'un Grec du nom de Badji.

M. Ougley, consul britannique, pour être agréable au pacha, poursuivit le prêtre ionien comme sujet anglais ; il voulut même le faire exiler, mais il dut s'arrêter devant les énergiques remontrances du corps consulaire. Cependant, sous prétexte de mettre la jeune Marigo en sûreté, il décida Badji à la lui confier, emmena la jeune chrétienne à Kalepa, et voulut la faire conduire chez le pacha ; mais une fois chez le consul,

Marigo refusa d'aller chez Vély, et on la maltraita.

Le pacha la mit de force dans sa voiture, et la fit condamner par le consul britannique ; puis il l'expédia dans une prison de Constantinople.

Badji s'adressa directement à lord Radcliff, ambassadeur britannique près la Sublime-Porte, qui la fit mettre en liberté, et Marigo revint à la Canée. Au bout de quelques jours elle fut reprise par un *cawas* du consul Ougley, livrée aux gens de justice, traînée par les cheveux, conduite chez l'évêque, et retenue captive. Elle réussit encore à se sauver, et à se réfugier chez un Français. M. Derché, chancelier du consulat de France, refusa de la rendre, et le 14 janvier 1858 il la fit embarquer pour Syra.

Ces violences inexcusables surexcitèrent la population contre Vely pacha.

Le second grief portait sur la répartition de l'impôt militaire. En vertu du *Hatt-Humayoum* tous les Crétois étaient astreints au service militaire. Pour se racheter, les Grecs devaient payer dans toute l'île 967.500 piastres (215.806 francs). Et ceux-ci prétendaient que pour atteindre au chiffre le plus élevé possible, les fermiers d'impôts avaient inscrit des vieillards, des infirmes, des enfants en nourrice, sans compter toutes les doubles inscriptions. Ils ajoutaient qu'on rendait la loi rétroactive, en leur faisant

payer les deux années antérieures. Le 3 avril 1857, le pacha fit arrêter cinq Grecs de Selino pour refus de payer la taxe militaire, et les fit expédier au bague de Constantinople.

En troisième lieu Vély pacha était accusé de ne pas faire exécuter les travaux approuvés par la Porte, et d'avoir fait venir au début de l'année 1859 un ingénieur anglais, nommé Woodworth, uniquement pour lui faire construire la grande voie carrossable de la Canée à Rethymo et à Candie, qui devait desservir ses propriétés. Ce dernier motif n'était pas fondé, car cette route n'était destinée qu'à permettre à Vély pacha de se rendre dans ces deux villes sans monter sur un navire, étant, comme tous les Turcs, très mauvais marin, et sujet au mal de mer.

Les Grecs se plaignaient en outre de n'avoir pas été mis à même de choisir le délégué chargé de porter leur plaintes à Constantinople. Ils protestaient contre la désignation des cadis comme administrateurs des biens des enfants chrétiens privés de leur père, parce que ces magistrats comme administrateurs prélevaient d'abord six pour cent alors que les enfants manquaient souvent du nécessaire.

Dans leur lettre aux consuls, les insurgés demandaient ouvertement le départ de Vély pacha.

Celui-ci était précisément absent de la Canée.



FORT DE SÉLINO, d'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.

Prévenu, il s'empessa de rentrer, et résolut immédiatement de recourir à la force pour disperser les chrétiens. Il donna l'ordre à Mehemet pacha, commandant militaire de l'île, de se rendre avec ses troupes à Perivolia. Mais cet officier général, élevé à l'école de Méhémet Ali, et depuis longtemps en Crète, comprit de suite les conséquences graves d'une pareille attaque ; il refusa de marcher sans un ordre écrit, et engagea Vély pacha à se rendre lui-même à Perivolia. Les Grecs, mis au courant des intentions du gouverneur, s'adressèrent aux consuls pour les prier d'intervenir afin d'arrêter toute effusion de sang.

Alors se produisit un incident regrettable qui envenima la situation.

Vély pacha voulut s'appuyer sur l'autorité de leur évêque à la Canée, pour soumettre les chrétiens. Il fit convoquer M^{gr} Parthenios, prélat très âgé, choisi jadis par Méhémet-Emin pacha, et lui intima l'ordre de signer une lettre de blâme contre le rassemblement de Perivolia. M^{gr} Parthenios, très populaire, refusa.

Le 20 mai, Vély pacha le fit mander de nouveau au sérail, et le mit en présence de son métropolitain de Candie. Celui-ci jouissait d'une détestable réputation ; il avait dû abandonner son siège de Janina parce qu'il était trop à la dévotion des Turcs. Au cours de la discussion

M^{re} Parthenios eut une défaillance, et mourut subitement. On s'empressa de faire transporter son corps à l'évêché, en faisant répandre la nouvelle qu'il n'était décédé qu'à son domicile.



LA CANÉE.

Le 5 mai était arrivé à la Canée le *Solon*, sous le commandement du lieutenant Zédé, expédié dès les premiers troubles par le ministre de France à Athènes.

Depuis le début de l'insurrection, un accord parfait existait entre les musulmans crétois et les Grecs, pour protester contre l'administration de Vély. Celui-ci chercha à semer la discorde

au risque de créer les plus graves incidents. Il fit engager les musulmans à rentrer dans les villes, sous prétexte que leur vie était menacée.

Les Grecs, dans le but d'éviter des conflits dans l'intérieur des cités, les invitèrent au contraire à rester dans leurs villages, et leur offrirent même en garantie leurs femmes et leurs enfants.

Pendant ce temps le Sultan, bien que mis au courant par les ambassadeurs, ne prenait aucune mesure.

Le 24 mai Vély écrivit aux insurgés pour réfuter leurs assertions, et dans sa lettre il mit une phrase grossière à l'adresse des consuls : « MM. les Consuls, disait le gouverneur, n'ont pas à examiner autre chose que les affaires de leurs nationaux, ni à se mêler de celles des sujets ottomans ». Tous les membres du corps consulaire devinèrent quel était l'inspirateur de cette attaque, et se contentèrent de manifester leur mépris.

Le 29 mai, Aali pacha débarqua à la Canée, avec 1.400 hommes. Les chrétiens, au nombre de 7.000, occupèrent toutes les hauteurs qui dominant les villages de Murnies, Tchikalaria, Nerokouro, enfin le village de Marmie ou *Sum-bachi*, d'où s'échappent les sources qui alimentent la Canée. Ils menacèrent de couper l'aqueduc si Vély pacha s'opposait encore à la sortie de la ville, du pain qui leur était destiné.

Le pacha leur adressa un ultimatum ; et les chefs ayant à leur tête Mavroghemis, le beau palicars de Lakkous, réussirent à retenir les insurgés.

Les musulmans, néanmoins, rentrèrent à Rethymo et à Candie ; mais, grâce à Hassan pacha, nommé gouverneur de Candie par Méhémet-Emin pacha, et au concours de Bedrian pacha, il ne se produisit aucun incident. Le général Aali pacha envoya alors auprès des insurgés deux de ses officiers pour découvrir la vérité ; ils revinrent en reconnaissant le bien-fondé des réclamations grecques. Aali pacha ayant fait part de son opinion au gouverneur, Vély lui répondit en termes grossiers.

Enfin, le 3 juin, une frégate turque, battant pavillon amiral, arriva en rade de la Canée, ayant à son bord le vice-amiral Achmet pacha, le commissaire Ramsi effendi, et Costaki bey Adossidis, interprète du tamzinat. Ils firent annoncer immédiatement qu'ils étaient porteurs des instructions les plus pacifiques.

Le lendemain matin, les commissaires extraordinaires, sans se faire accompagner de Vély pacha, se rendirent à Sersibilia, près de la Canée, dans l'une des propriétés de Mustapha pacha, et conférèrent avec les chefs crétois. Ils entendirent leurs explications, et firent droit à leurs réclamations, sauf sur trois points : le départ du gouverneur, le partage des successions, et l'impôt

sur la paille. La mise en liberté des cinq Selinotes arrêtés par Vély fut accordée. Le samedi suivant, dix des chefs grecs vinrent à la Canée pour s'entretenir de nouveau avec les commissaires, et à la suite de cette entrevue, le 9 juin, Costaki bey Adossidis partait pour Constantinople.

On vit alors l'agitation qui s'était manifestée chez les Grecs, passer du côté des Turcs, sous l'influence des agents de Vély, qui encourageaient les musulmans à ne pas rentrer dans leurs villages pour reprendre leurs travaux. Le gouverneur les réunit même à la Spladjia, une des places de la Canée, afin de les exciter à réclamer le désarmement des chrétiens. Une rixe éclata, où deux Grecs furent blessés. L'amiral Achmet fit immédiatement fermer les portes de la ville, pour ne pas laisser la nouvelle de ces deux attentats parvenir à Sumbachi.

Le 21 juin enfin, on apprit la destitution de Vély, et son remplacement par Sami pacha, ministre de l'Instruction publique, ainsi que l'ordre pour le gouverneur de remettre ses pouvoirs à l'amiral Achmet. Mais Vély au lieu de partir, alla tranquillement s'installer à Kalepa, dans la maison de son ami, M. Ougley, et de là il ne cessa de susciter des difficultés à l'amiral.

Malgré l'ordre formel de ce dernier et sur les instigations de Vély, les musulmans refusèrent

de sortir des villes ; le commandant militaire Mehemet pacha, fut expédié à Candie pour main-



LA SPLADJIA. LA CANDE.

tenir la tranquillité ; quatre cents chrétiens de cette ville s'étaient réfugiés chez M. Ittard, le consul de France, alors que le consul britannique fermait sa porte.

A la Canée une panique éclata, et de même qu'à Candie les chrétiens se précipitèrent chez notre consul, M. Derché, pendant que les musulmans envahissaient la résidence de l'amiral. Cette panique avait été provoquée par un nouvel incident imprévu :

Un Grec, étant entré dans un magasin tenu par un musulman de mauvaise réputation, une discussion s'éleva entre eux, et le Grec tua le marchand à coups de couteau. L'assassin, aussitôt arrêté, passa en jugement, et fut condamné à mort. Toutefois l'exécution ne pouvait avoir lieu sans l'ordre formel du Sultan. Mais les musulmans, poussés par leurs coreligionnaires sélinotes introduits par Vély dans la Canée, se soulevèrent, et réclamèrent l'exécution immédiate ou la remise du condamné. L'amiral et ses collègues résistèrent longtemps; néanmoins, en présence de l'effervescence, qui pouvait provoquer un massacre général, ils cédèrent. Le prisonnier fut livré, et étranglé devant les consulats européens. Le général Aali pacha donna l'ordre de prendre le corps, et de l'enterrer dans une église.

Le 12 juillet seulement, Sami pacha fit son apparition, muni des pouvoirs les plus étendus. Il menaça aussitôt de faire pendre le premier qui troublerait l'ordre. Quant à Vély, il ne partait toujours pas, et on dut par ruse le faire



FORT DE CANDIE, d'après une gravure ancienne conservée à la Bibliothèque Nationale.

embarquer. Il quitta enfin la Canée, accompagné du consul britannique.

Sami pacha publia alors le texte du firman ratifiant toutes les concessions faites ; nous croyons devoir reproduire *in extenso* ce document, parce qu'il a servi de base à toutes les insurrections postérieures. Si le gouvernement ottoman avait veillé à sa stricte application, il se fût épargné bien des ennuis, et eût évité de répandre un sang précieux. Mais c'est une vieille maxime du Divan, de chercher à reprendre secrètement toutes les concessions consenties sous l'influence de la peur.

Par ordre supérieur impérial, Sami pacha, gouverneur général de l'île de Candie. Puisse Notre-Seigneur conserver à jamais S. M. I. notre très vénéré souverain, dont le seul but est le maintien de la tranquillité et de la prospérité de tous les fidèles sujets qui vivent sous ses miséricordieux auspices.

Les derniers événements accomplis dans cette île serviront encore de preuve de ses intentions : sitôt qu'il a été renseigné sur ce qui s'y passait, il a envoyé S. E. Achmet pacha, membre du Haut-Conseil, et S. E. Ramsi effendi, conseiller du Tidjaret, s'informer de vos réclamations. Votre manière de procéder fut d'abord très inconvenante et très malséante ; heureusement que vous ne restâtes point sourds aux conseils et aux admonestations des commissaires : vous avez eu pleine confiance dans leur parole, vous avez obéi en déposant les armes et en vous retirant chacun dans ses foyers.

Les commissaires ont transmis ces informations au gouvernement, en demandant à la fois amnistie et plein pardon pour le passé. Les deux demandes ont été accordées. Voici du reste quelles étaient vos réclamations :

1° Qu'on ne vous enlève point vos armes, et qu'on les laisse en votre possession ;

2° Qu'on n'intervienne point dans la religion d'aucun d'entre vous, afin que tout le monde puisse accomplir à son gré ses devoirs religieux ;

3° Que chaque district puisse construire et réparer ses routes d'après la volonté des habitants ;

4° Qu'aucune taxe ne soit imposée sur les vins, les brebis, les abeilles ;

5° Que le gouvernement ne prélève point un impôt de vingt pour mille sur les immeubles ;

6° Que les orphelins et les héritages ne relèvent en aucune façon d'un mollah ;

7° Que la répartition de l'impôt de conscription soit soumis à un nouvel examen ;

8° Qu'il y ait suppression de la taxe sur la paille.

Ces demandes ont été transmises par Achmet pacha et Ramsi effendi à la Sublime-Porte,

m'a envoyé aujourd'hui vers vous pour porter à votre connaissance cet édit impérial par lequel les demandes suivantes sont octroyées :

Une amnistie générale est accordée à tous ceux qui ont pris une part quelconque à ce soulèvement.

1° Le Haut-Empire a une confiance absolue en ses sujets, qu'ils possèdent ou non des armes ; néanmoins, il est expressément défendu à tous, aussi bien aux musulmans qu'aux chrétiens, de parcourir l'île étant armés ;

2° Nous déclarons formellement à tout le monde qu'en ce qui concerne la religion tout s'exécutera conformément au Hatt-Humayoum ;

3° Puisque l'embellissement d'un pays consiste principalement dans des routes bien entretenues et régulières, chaque district possédera la liberté d'aplanir et de réparer ses voies de circulation suivant son dessein et ses besoins, et en cas de nécessité tout l'appui et toutes les facilités seront données par l'État ;

4° Tout ce qu'on a prétendu relativement à des impôts que le gouvernement avait l'intention d'établir sur les vins, les brebis, les abeilles, etc., est entièrement faux ;

5° Il est également faux que le gouvernement se propose d'exiger vingt pour mille sur les immeubles des habitants ;

6° Le Mollah n'interviendra en aucune façon dans les successions des orphelins, ni dans les héritages des chrétiens ;

7° Les conseillers de chaque district seront élus par le peuple, avec ratification impériale ; ils doivent s'acquitter de leurs fonctions sans aucune indemnité ;

8° L'impôt de la conscription sera réparti de nouveau par les gens du pays entre eux, consciencieusement et avec équité, car S. M. I. ne veut point que la moindre injustice soit commise ;

9° Quant à l'impôt sur la paille, bien que cette question soit de minime importance et ne vaille pas la peine qu'on la discute, néanmoins il a été décidé, avec le consentement des gens du pays, que chaque *kilé* décuplé aura à acquitter cent paras, c'est-à-dire dix paras par kilé simple, et si dans quelques districts on ne payait légalement qu'une piastre pour chaque kilé décuplé, sur l'affirmation de beaucoup d'entre vous cette assertion sera scrupuleusement examinée. Si son exactitude était prouvée, les dits districts n'acquitteraient qu'une seule piastre, suivant la coutume indiquée.

S. M. I., exauçant vos prières et vos demandes, et ne désirant la perte ni le préjudice de personne, par décret impérial m'a nommé votre gouverneur et m'a envoyé ici pour vous annoncer en personne que son âme généreuse et compatissante vous a accordé ces nombreux bienfaits.

Ainsi donc, vous, comme de dociles et obéissants enfants gratifiés de tant de faveurs, vous devez, sous sa garde puissante, vivre en paix, en bon ordre et en harmonie ; vous devez vous occuper de vos travaux journaliers, et adresser nuit et jour des vœux au Très-Haut, afin qu'il conserve à jamais S. M. I. saine et sauve.

Ainsi soit-il.

Fait au divan du muchir de la Canée,

le 7/19 juillet 1858.

(Signé) : SAMI.

Ainsi se termina cette insurrection, dans laquelle les chrétiens arrachèrent à la Sublime-Porte, par la seule énergie de leur attitude, un ensemble de concessions qui, sous tout autre gouvernement, auraient certainement amené la pacification définitive de l'île. La prudence et le sang-froid des chefs crétois déterminèrent le succès de leurs efforts ; mais il faut le reconnaître, les autorités impériales turques envoyées en Crète firent preuve en toutes circonstances de sagesse et de clairvoyance.

Dix années ne s'écouleront pas sans que Candie ne soit de nouveau en pleine insurrection, et cette fois les grandes puissances, obligées d'intervenir, seront impuissantes à arrêter une lutte sanglante.



CHAPITRE XI

INSURRECTION DE 1866-68

Samî pacha, gouverneur. — Ismaïl pacha. — Réunion des chrétiens à Boutounaria. — Pétition des Crétois. — Attitude des consuls. — Lettre du grand vizir. — Décret de Sphakia, 2 septembre 1866. — Retour de Mustapha paçha. — Ouverture des hostilités. — Prise du couvent d'Arkadie. — L'hygounène Gabriel. — Le panhellenion. — Omer pacha. — Massacres et pillages. — Aali pacha. — Firman organique du 8 janvier 1868.

Vers la fin de l'année 1865, les chrétiens donnèrent des signes manifestes de mécontentement. Tout semblait indiquer que les Crétois ne tarderaient pas à se soulever une troisième fois. Les esprits étaient, de part et d'autre, surexcités à ce point, que tout le corps consulaire, à la Canée, prévoyait les désordres les plus graves, et ne cessait d'en informer leurs gouvernements respectifs.

Ainsi que nous le faisons pressentir, les engagements pris par le gouvernement turc par le firman du 18 février 1856, non seulement ne

furent pas tenus, mais le régime appliqué dans l'île, était la violation des principes les plus élémentaires de justice et d'équité.

La récente annexion des îles Ioniennes avait augmenté l'effervescence de ces populations qui se voyaient toujours maintenues sous la domination ottomane, malgré toutes leurs tentatives pour être unies à la Grèce.

Sami pacha, après la publication du firman qui mit fin à l'insurrection du 1858, réussit à renvoyer dans leurs villages les chrétiens et les musulmans qui encombraient les villes. Prudent et souple, il fut assez heureux pour maintenir le calme pendant un certain nombre d'années.

Mais en 1861, il fut remplacé par Ismaïl pacha, grec d'origine, et qui en raison même de sa naissance se trouva aux prises avec des difficultés qu'il ne sut ni vaincre, ni tourner. La finesse même de sa race lui fut plus nuisible dans ses relations journalières avec ses coreligionnaires, que l'arrogance de ses prédécesseurs. Il chercha à ne mécontenter personne, promit tout et à tous sans jamais tenir ses promesses ; il fut, pour employer un terme vulgaire, un parfait donneur d'eau bénite de cour. Comme tous les gens désireux de plaire à chacun, il augmenta le nombre des mécontents.

Docteur en médecine de la Faculté de Paris, Ismaïl pacha attachait plus de valeur à ce titre,

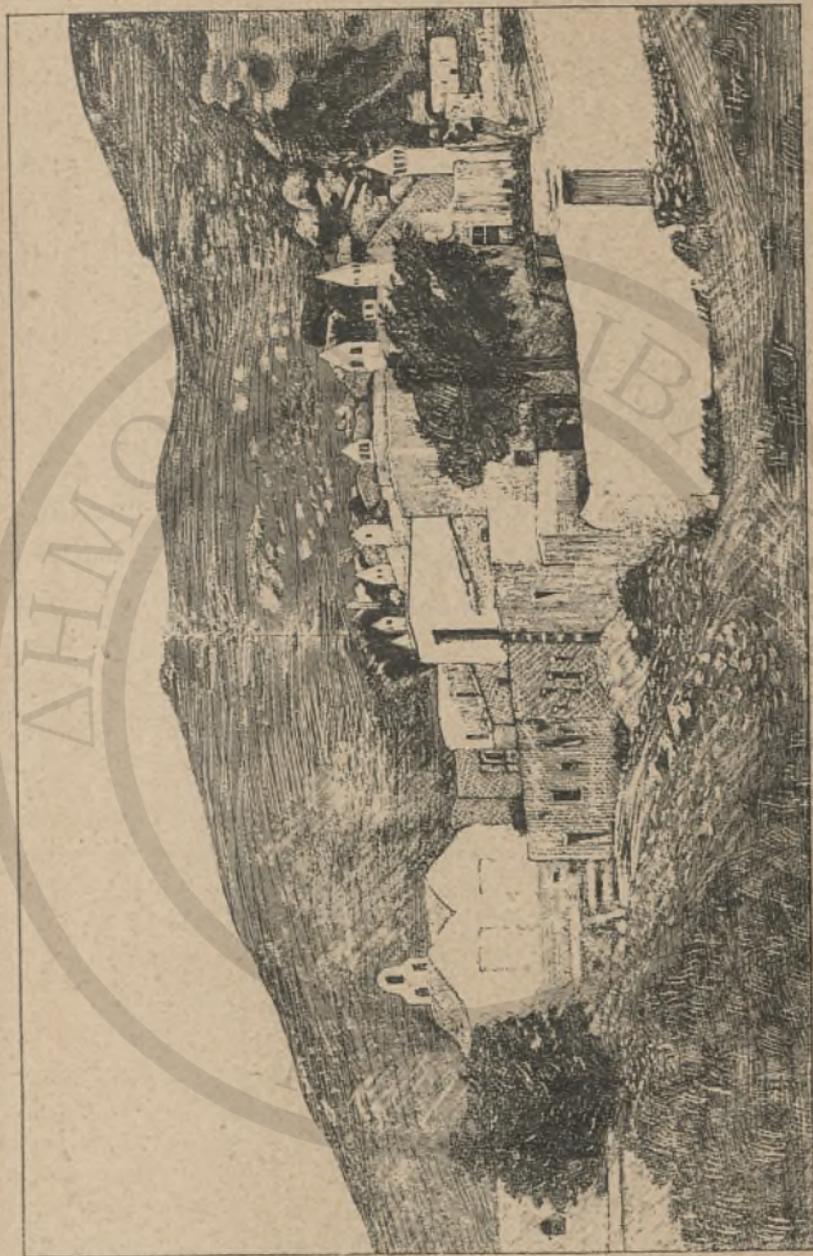
qu'à celui de gouverneur ; il était plus heureux de rédiger une ordonnance, que d'apposer son cachet sur quelque acte administratif. Aussi abandonna-t-il les affaires aux mains d'une petite coterie de Grecs qui ne cherchèrent qu'à satisfaire leurs ambitions personnelles. Son insouciance et sa faiblesse laissèrent la situation devenir si menaçante, que lorsqu'il voulut réagir il se trouva impuissant.

Au printemps de 1866, un certain nombre de chrétiens des provinces orientales se réunirent, au nombre de trois cents environ, dans la plaine d'Omalo, puis se dirigèrent vers Boutzounaria. Ismaïl pacha leur envoya quelques notables grecs pris dans le *medjilis*, pour connaître les motifs de leur conduite. Ceux-ci revinrent à la Canée et firent savoir au gouverneur que les députés réunis à Boutzounaria attendaient l'arrivée de leurs collègues des provinces occidentales, pour rédiger une pétition au Sultan.

Quelques jours après, ils étaient plus de deux mille cinq cents.

Les insurgés occupèrent ensuite les premiers mois de l'année 1866 à discuter leurs griefs, et à les soumettre à l'examen du Divan. Ils ne prirent les armes qu'après avoir vu toutes leurs demandes systématiquement rejetées.

Afin de ne pas être taxé de partialité, et de permettre au lecteur d'apprécier lui-même le



SPILLI, DANS LA PLAINE D'OMALO. (Phot. communiquée par M. Arnaud-Jeanti fils.)

caractère des griefs formulés par les Crétois, nous donnons ici leur pétition, et nous la faisons suivre de la lettre de M. Derché, consul de France à la Canée, dans laquelle ce fonctionnaire apprécie la valeur des réclamations candiotes.

PÉTITION DES CRÉTOIS AU SULTAN.

*A Sa Majesté Impériale le Sultan Abdul-Azis Khan,
notre Auguste Souverain.*

Les soussignés, très humbles sujets de Votre Majesté Impériale, délégués par toute la population de l'île de Crète pour attirer sur notre pays les dispositions généreuses et bienveillantes dont le gouvernement impérial n'a cessé de donner tant de preuves en faveur de cette île, exposent humblement aux pieds de Votre Majesté Impériale les prières suivantes, espérant qu'elle daignera leur accorder sa bienveillance.

1^o Nous sollicitons d'abord l'allègement de nos impôts et de nos taxes, qui sont énormes et disproportionnés à nos ressources. Depuis 1858 jusqu'à aujourd'hui, contrairement à la lettre et à l'esprit des concessions, loin de diminuer les impôts on nous a surchargés de nouvelles taxes, sous diverses dénominations.

L'organisation des impôts réclame donc avant tout l'attention de Votre Majesté Impériale.

C'est la façon même dont les impôts sont perçus, qui a besoin d'être modifiée.

Le système de ferme tel qu'il existe est non seulement insupportable et arbitraire pour le peuple, mais aussi préjudiciable pour le Gouvernement impérial. Les fermiers et surenchérisseurs, en effet, dans leur émulation durant les enchères, s'engagent à des obligations excessives et disproportionnées, de la sorte que, ne pouvant les remplir quand le temps en est venu, ils pressurent la population

et finissent par s'enfuir clandestinement, devenus ainsi criminels par contumace, ruinant les personnes qui les ont appuyés par leur garantie, et causant souvent un préjudice considérable au Trésor public ;

2° Nous prenons aussi la liberté de soumettre à la haute appréciation de Votre Majesté Impériale et à sa sollicitude pour son peuple, le manque de voies de communication dans toute l'étendue de l'île ;

3° Nous sollicitons l'attention de Votre Majesté Impériale, pour qu'elle daigne mettre en vigueur les privilèges octroyés en 1858. Ces privilèges ont été octroyés par des fonctionnaires délégués alors *ad hoc* ; et, bien qu'en réalité nous ayons des démogéronties, des conseils, des éphories, lorsqu'il s'agit pour nous d'exercer notre droit d'élection, la charte qui contient ces concessions reste comme lettre morte, ces corps étant censés représenter uniquement la volonté de la population qui n'est pas consultée ;

4° Nous attirons l'attention de Votre Majesté Impériale sur le déplorable état de nos tribunaux ; plusieurs ordres de juridiction sont entièrement privés de réglemens, ce qui occasionne une foule de confusions et d'irrégularités.

Les amendes auxquelles nous avons été exposés sans que justice ait été accordée à ceux qui en ont souffert, en sont une preuve. Nous nous faisons fort d'indiquer nominativement, par un exposé spécial pour chaque canton, toutes sortes d'abus de cette espèce. Nous appelons donc de nos vœux une amélioration dans les réglemens judiciaires, afin que dans les sentences des tribunaux le droit du plus fort, l'arbitraire, la condition de religion, ne puissent pas prévaloir.

De plus, les sentences des tribunaux étaient auparavant rédigées en turc et en grec, car le grec vulgaire est la langue généralement usitée dans toute l'île par les Grecs et les Turcs.

Actuellement, aucune sentence, aucun acte, aucune pétition, ne sont reçus s'ils sont écrits en grec : il faut que tout soit en turc. Nous demandons le libre usage des deux langues.

Par-devant le Mehkemé, le témoignage des chrétiens n'a aucune valeur, contrairement à l'esprit et à la lettre du *Hatt-Humayoum* qui a formellement proclamé l'égalité de tous les sujets de l'empire ;

6° Pleins de confiance, nous sollicitons plus de respect de notre liberté personnelle ; notre existence actuellement se trouve entre les mains du Gouverneur général ou de tout autre fonctionnaire du Gouvernement. La cause la plus futile suffit pour faire jeter dans les prisons la personne la plus recommandable, qui demeure indéfiniment détenue dans ces prisons

9° La tolérance religieuse proclamée par le *Hatt-Humayoum* n'existe pas en Crète, puisque le chrétien qui se fait musulman peut rester dans l'île, et hériter de ses parents, tandis que le musulman qui se fait chrétien est exilé et exclu de tout droit d'héritage.

Nul mieux que M. Derché, consul de France, n'était en situation de juger du bien-fondé de ces réclamations. Il avait assisté comme chancelier à tous les incidents de l'insurrection de 1858, et on n'a certes pas oublié sa courageuse attitude à l'égard des chrétiens.

Dans une lettre au Département, datée de la Canée, du 1^{er} juin 1866, il apprécie ainsi les divers griefs énumérés dans la pétition crétoise.

La Canée, 1^{er} juin 1866.

Monsieur le Ministre,

En transmettant à Votre Excellence la traduction de la requête des chrétiens de Crète, il est de mon devoir de faire ressortir à ses yeux les demandes qui, d'après moi, méritent une sérieuse attention, et auxquelles je crois que satisfaction peut et doit être donnée.

Votre Excellence remarquera que les Crétois s'élèvent

d'abord contre tous les impôts sans exception ; leur but est-il d'en demander la suppression entière, et de ne payer que la dîme et l'impôt militaire ? Je ne le crois pas, et il y a bien des raisons de penser que le mouvement dans son principe avait un autre but.

Il paraît certain qu'à Candie, à Rethymo et à la Canée les impôts sur les mêmes choses diffèrent entre eux. C'est sur le bétail surtout. Le système employé pour le paiement de la dîme a besoin surtout d'être modifié, et les plaintes qu'il soulève sont des plus justes.

L'état des voies de communications est en effet déplorable, et les habitants ont raison d'appeler sur ce point, dans l'article 2, l'attention de l'autorité.

J'ai eu déjà l'occasion de signaler à Votre Excellence le mécontentement de la population contre l'absence absolue de toute liberté et de toute sincérité dans l'élection des magistrats locaux.

L'article 5, quoique exagéré, mérite cependant une certaine attention.

L'autorité, en ne laissant aux tribunaux aucune liberté, en se mêlant à toutes les affaires, et surtout en donnant aux divers présidents sa façon de voir, entrave le cours de la justice administrative, toujours au gré de ses désirs.

L'usage des deux langues pourrait, ce me semble, être aussi rétabli.

La prison préventive dure souvent longtemps, et il est arrivé plusieurs fois que des individus ont été emprisonnés et délivrés à l'insu de l'autorité supérieure, par des subalternes tels que chefs de police ou membres du Conseil...

M. Derché, en même temps qu'il renseignait le Département sur le mérite de la pétition crétoise, conseillait à Ismaïl pacha d'user de prudence, et d'examiner attentivement les réclamations des chrétiens. Il était secondé dans cette tâche par M. Dickson, consul de la Grande-Bre-

tagne, qui ne suivit pas l'exemple de M. Ougley, son prédécesseur, pendant l'insurrection de 1858.

Les consuls de Russie et d'Italie, au contraire, encourageaient ouvertement les insurgés, et ce dernier les poussait même à demander leur annexion à l'Italie.

En attendant la réponse de la Porte à leur pétition, les Crétois s'arment, et le rassemblement de Boutounaria compte bientôt trois mille hommes, parmi lesquels on commence à remarquer la présence de quelques Sphakiotes. Les musulmans, de leur côté, se réfugient dans les villes, avec leurs femmes et leurs enfants.

Le 23 juillet seulement arrive la réponse du Divan, sous forme d'une lettre du grand vizir à Ismaïl pacha. Elle était au dernier point impolitique, car elle ne contenait aucune allusion aux principaux griefs formulés contre l'administration du gouverneur ; et non content de ne donner qu'une fin de non-recevoir, le gouvernement turc faisait des menaces difficiles à réaliser. Le lecteur pourra en juger par lui-même.

RÉPONSE DU GRAND VIZIR A LA REQUÊTE SIGNÉE PAR CERTAINS HABITANTS DE LA CRÈTE, ET TRANSMISE A LA SUBLIME-PORTE.

Au Gouverneur général de la Crète.

Excellence,

Nous avons pris connaissance du contenu de la pétition remise à l'autorité et par elle envoyée à la Sublime-Porte,

et nous avons compris les intentions des signataires : le but de la réunion était l'abolition de certains impôts.

Ils parlent encore de routes, de changements dans le mode d'élection des membres de la démogérontie, des *selems*, des écoles, des hôpitaux et de diverses autres demandes.

Il est clair que le principal soin du Gouvernement Impérial est et sera toujours de travailler à la félicité et à la tranquillité de tous ses sujets ; c'est à quoi il s'occupe continuellement.

Ils ont mêlé ce qui pouvait être écouté à ce qui, dans leur demande, était tout à fait inacceptable.

Ils se sont agités, réunis et conduits d'une façon qui ne pouvait être taxée que de rébellion par tout homme juste et consciencieux.

.....
Si les personnes réunies en ce moment se soumettent, donnent des garanties par écrit de leur obéissance dans l'avenir, et si chacun retourne chez soi et reprend ses travaux, tout sera oublié.

Si malgré tout ce qui précède elles persistent, la troupe marchera contre elles, elle s'emparera des chefs, et vous les enverrez sous bonne garde dans les forteresses, en dispersant les autres par la force.

Le 1^{er} août cette réponse fut affichée à la Canée. Le lendemain, les Crétois faisaient parvenir leur réponse à Ismaïl pacha ; en même temps, copie en était remise à chacun des consuls des puissances.

Nous, humbles soussignés, écrivaient-ils, représentants de la population chrétienne de la Crète, avons reçu, après trois mois d'attente, communication de la réponse du Gouvernement Impérial, à l'humble supplique que nous avons adressée à notre magnanime Souverain. C'est avec un profond découragement que nous avons vu que le docu-

ment en question laisse sans réponse les points principaux de notre pétition, tels que ceux qui concernent les tribunaux, l'égalité des cultes, la liberté individuelle, le système des élections municipales, l'interdiction de la langue grecque dans les tribunaux.

Nous prenons la liberté de répondre respectueusement que dans un pays comme la Crète, où nous n'avons ni presse, ni parlement, et où l'expérience a prouvé que toutes les fois que les chrétiens ont songé à adresser d'une manière quelconque leurs réclamations à la Sublime-Porte, ils en ont toujours été empêchés par l'administration et la corruption, il ne nous restait plus qu'à recourir à une réunion pacifique et sans armes....

En conséquence de la réponse qui ne nous est pas favorable, et des menaces qu'elle contient, et attendu l'expédition des troupes de la part du Gouverneur général dans les provinces, nous avons été obligés de remettre à Messieurs les Consuls des puissances amies, une protestation, pour leur faire connaître que nous prenons les armes, non pas contre le Gouvernement, mais pour notre défense individuelle, craignant la mauvaise foi d'Ismail pacha.

Fait à Prosnero, le 20 juillet 1866.

Il y avait à ce moment dans l'île, vingt-cinq mille soldats turcs, plus dix mille hommes transportés la veille par six vapeurs, venant d'Alexandrie, et que le pacha d'Egypte mettait à la disposition de son suzerain.

On apprit en même temps à la Canée que le Divan se décidait à envoyer comme commissaire impérial le vieux Mustapha pacha, surnommé *Kiritli* (le Crétois), à cause de son long séjour dans l'île. Connu et respecté de tous, Mustapha, en débarquant immédiatement, aurait peut-être

pu sauver la situation ; mais, selon son habitude, la Porte crut, par ses lenteurs, faire perdre patience aux insurgés, ou tout au moins que les trente-cinq mille hommes de troupes pourraient facilement réduire l'insurrection.

Les Crétois, de leurs côtés, ne restèrent pas inactifs. Dès le 1^{er} août, aux termes du protocole de 1830, ils sollicitent l'intervention des grandes puissances. Puis, le 16 août, une émeute ayant eu lieu à Sélino, à la suite du meurtre d'un chrétien frappé par un musulman, les chefs crétois obtiennent encore de leurs compatriotes de se maintenir sur le terrain des réclamations, sans recourir aux armes.

Le 28 du même mois, n'ayant reçu aucune satisfaction de la Porte, et le gouvernement hellénique leur ayant offert son concours, les Crétois s'adressèrent directement aux puissances, réclamant leur annexion à la Grèce.

... Nous refusons toute offre quelconque, et proclamons hardiment devant Dieu et devant les hommes notre volonté unanime et notre ardent désir de nous voir réunis à la Grèce, notre mère commune ; en appelant sur nos armes la bénédiction du Dieu tout-puissant, protecteur des faibles et des opprimés, et en le suppliant de couronner nos efforts d'une réussite complète...

Enfin, la Porte se décide à laisser partir Mustapha, qui arrive à la Canée le 4 septembre, pour remplacer Ismaïl pacha. Mais les Crétois, prévenus de son arrivée, font afficher dès l'avant-veille,

une proclamation datée de Sphakia, dans laquelle ils décrètent l'annexion de la Crète à la Grèce.

DÉCRET

Sphakia de Crète, 21 août-2 septembre 1866.

L'Assemblée générale des Crétois réunie régulièrement et au complet, et voulant fidèlement remplir la mission qu'elle a reçue du peuple pour mener à bonne fin ce qui est sa dernière et inébranlable volonté ; prenant en considération qu'après la guerre de 1821-1830, alors que presque tout le pays était libre, le peuple crétois fut condamné cependant par une diplomatie trompeuse à se soumettre à des traités bien connus, sans cependant avoir jamais été gouverné.

Considérant qu'il n'est pas permis d'attendre du gouvernement ottoman aucun progrès moral ou matériel à ces causes, l'Assemblée générale des Crétois, conformément à l'ordre qu'elle en a reçu, et la volonté du peuple, accepte et décrète :

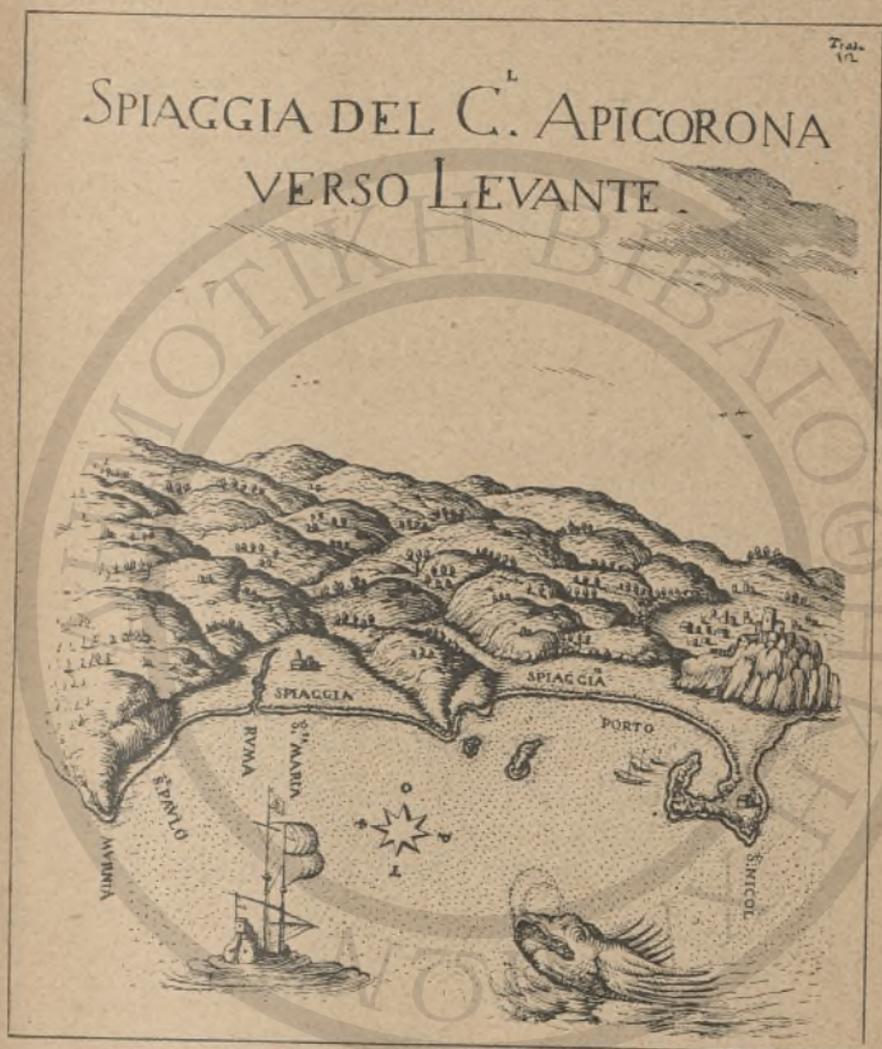
1^o Elle répudie pour toujours, de l'île de Crète et de ses dépendances, la domination turque ;

2^o Elle déclare l'union indivisible et éternelle de la Crète et de ses dépendances à la Grèce, sous le sceptre de S. M. le Roi des Hellènes, Georges I^{er} ;

3^o L'exécution de ce décret est abandonné à la foi et à la valeur du généreux peuple crétois, à l'aide de tous ses coreligionnaires et des philhellènes, à la forte intervention des puissances protectrices et garantes, et à la volonté de Dieu.

Après cette proclamation, les insurgés, au nombre de dix mille, établirent leur quartier général à Apokorona. Ils étaient commandés par des compatriotes, officiers démissionnaires de l'armée hellénique, tels que le colonel Coronéos, le commandant Zimbrakakis, ancien élève

de l'École d'artillerie de Metz; Vyzandios; le



ΑΠΟΚΟΡΟΝΑ, d'après une gravure du XVIII^e siècle
(Bibliothèque Nationale).

capitaine Smolensk, fils d'un ancien ministre de

la guerre ; le vieux Dimitri Pétropoulaki, et MM. Nicolaïdis et Souliotis.

Mustapha prit quelques jours pour se renseigner sur le véritable état des esprits, et le 14 septembre il lança une proclamation aux Crétois, leur rappelant qu'il avait passé dans l'île plus de trente années de sa vie, et qu'il en était venu à considérer la Crète comme sa seconde patrie. Le vieux pacha donnait ensuite cinq jours aux insurgés pour mettre bas les armes et rentrer dans leurs foyers.

Cette lettre et la présence de l'ancien gouverneur auraient certainement réussi trois mois plus tôt à calmer les esprits. Mais le délai accordé était trop court, et les Crétois n'étaient plus sous la seule influence de leurs chefs indigènes : ils étaient travaillés par les agents venus d'Athènes.

Les Candiotes s'effrayèrent peu des menaces de Mustapha ; ils se préparèrent à la résistance cernèrent dans leurs défilés les troupes égyptiennes de Chaïn pacha, qui, sur le point de manquer de vivres, dut abandonner son artillerie, ses munitions, livrer des otages, et se replier d'Apokorona sur Calivès, et de là gagner la Canée. Cette retraite produisit une véritable panique, et la Porte expédia des renforts, qui portèrent les troupes turques à quarante mille combattants.

Pendant le mois de septembre on se tient sur la défensive, et l'on se prépare à la lutte. Une petite

expédition est dirigée sur la province de Sélino, pour délivrer les familles musulmanes cernées dans Kandanos, qui sont heureusement ramenées à la Canée.

Les insurgés demandent alors aux puissances des navires pour transporter leurs femmes, leurs enfants et les vieillards, et les faire ainsi échapper aux excès et aux brutalités des troupes turques. Les puissances ne répondent pas, et l'Épithropie s'adresse alors directement au roi de Prusse, puis aux États-Unis comme république ; cette dernière répondit que la Porte était libre d'agir chez elle à sa guise.

Vers le milieu du mois d'octobre, Mustapha se résout à marcher contre les insurgés, avec dix mille hommes. Il se dirige vers Sphakia en passant par Prosnero, Krapî et Askyfo. Les Grecs, au lieu de se fortifier et de garder le défilé de Krapî où les Turcs en 1821, avaient été anéantis, écoutèrent les conseils du commandant Zimbakakis de préférence à ceux de leurs chefs indigènes, et se rangèrent en bataille. Les Turcs, par leurs feux de pelotons, eurent vite réduit le nombre de leurs adversaires ; ils s'avancèrent en masse, et leur avant-garde pénétra dans Prosnero. Mustapha ne crut pas devoir poursuivre plus loin sa marche, espérant que cette première victoire ferait réfléchir les insurgés, et les engagerait à ouvrir des négociations.

Il est certain que le vieux Mustapha n'avait pris qu'à contre-cœur la détermination de recourir à la force. En quittant Constantinople, il avait beaucoup compté, pour pacifier l'île, sur son ancien prestige, et sur les bons souvenirs que les chrétiens de Crète avaient dû conserver de son administration. Mais la situation était loin d'être la même. La présence dans les rangs des insurgés, d'officiers grecs et de volontaires de toutes nationalités, dont le concours avait été accepté avec empressement, donnait à croire aux Crétois que l'Europe prenait fait et cause pour eux. C'était là une grave erreur de leur part.

Le généralissime avec ses troupes prit la direction de l'est, puis marcha sur Rethymo. Il quittait presque immédiatement cette ville pour attaquer le couvent d'Arkadi. Ce monastère, le plus riche de la Crète, servait à ce moment de refuge à des centaines de femmes, d'enfants et de vieillards.

Situé sur le versant méridional du mont Ida, sa défense était considérée comme facile, parce que les Turcs devaient pour s'en emparer gravir à découvert des collines à pic. Coronéos, qui avait reçu la mission de garder les défilés, soit par négligence ou pour tout autre motif ne vit pas arriver les troupes de Mustapha, qui cernèrent le couvent. Une première sommation fut adressée aux insurgés; ils y répondirent par des coups de fusils.

Mustapha donna l'ordre d'occuper les hauteurs



DÉFILÉ D'ASKYFO.

(Phot. communiquée par M. Arnaud-Jeanti fils.)

qui dominant Arkadi ; il réussit même à y faire

hisser des canons et des mortiers. Après de nouvelles sommations et une fusillade continue de vingt-quatre heures, les Turcs pénétrèrent dans la cour du couvent, où ils se virent contraints d'employer leur artillerie pour battre en brèche les murs des cellules, dans lesquelles s'étaient postés les insurgés. Alors, dit l'histoire, commença un massacre général qui fit quatre ou cinq cents victimes. Une centaine de femmes et d'enfants furent sauvés par Salih pacha, le plus jeune fils de Mustapha.

La légende veut qu'à un certain moment de la lutte, l'hygoumène Gabriel, ou supérieur du couvent, proposa aux femmes et aux enfants de s'ensevelir sous les ruines du monastère. Ceux-ci acceptèrent, et après leur avoir donné sa bénédiction Gabriel mit le feu à la poudrière dont l'explosion ensevelit deux cents Turcs, avec tous les chrétiens groupés autour de l'hygoumène.

La prise du couvent d'Arkadi provoqua dans toute l'Europe un cri d'indignation ; les moindres épisodes de cette lutte furent racontés avec force détails, et l'hygoumène fut regardé comme un héros martyr. La défaite des insurgés devenait une victoire morale, car elle appelait définitivement l'attention publique sur leur cause, et démontrait qu'il n'y avait plus aucune espérance à fonder sur la pacification amiable de l'île. Le gouver-

ement ottoman devait choisir entre la voie des concessions ou la prolongation de la lutte.

A partir de la prise du couvent d'Arkadie, les Crétois ne firent plus qu'une guerre de partisans.



LE COUVENT D'ARKADIE.

Dans chaque village, les chefs faisaient prendre seulement les armes, pour attaquer les Turcs à leur passage dans quelque défilé dangereux, les harceler, leur tuer des hommes, puis ils rentraient dans leurs montagnes. Parmi les chefs qui se firent remarquer par leur audace, on cite au premier rang Hadji-Michali de Lakkos, Kriaris de Sélino et Korakas de Mylopotamo, dont le fils, officier de génie démissionnaire,

commande en ce moment les insurgés autour de Candie. Mais cette guerre de partisans exigeait des armes et des munitions. Les comités philocrétois d'Athènes se chargèrent d'en pourvoir leurs frères. Deux fois par semaine, sur des vapeurs de petit tonnage, ils faisaient débarquer la nuit, dans des baies inconnues de l'ennemi, armes et munitions. Le *Panhellenion* et l'*Arkadion*, commandés par le capitaine Corentis, et que les Turcs désignaient sous le vocable de *Sheitan vapori* (vapeurs du Diable) se jouaient de la flotte ottomane. Du reste, les amiraux turcs facilitaient la besogne de ces forceurs de blocus. Chaque jour, à heure fixe, les vaisseaux ottomans quittaient le port où ils avaient jeté l'ancre, pour faire leur visite réglementaire des côtes, puis la nuit venue, de peur des attaques, ils se réunissaient tous dans la baie de la Sude. Avec une telle surveillance, le ravitaillement de l'île devenait chose aisée.

Une fois maître du couvent d'Arkadie, Mustapha se dirigea du côté d'Omalo pour dégager Selino, en suivant la côte méridionale de l'île, et rentrer à la Canée. En agissant ainsi le généralissime voulait traverser de nouveau Lakkos, Meskla, Zourva, Drakono, centres de résistance des Crétois, car Sphakia était en pleine décadence. Sur le plateau d'Omalo, à une altitude élevée, les Turcs se virent obligés de camper sans abri,

exposés aux rigueurs de la saison froide et aux attaques continuelles de leurs adversaires.

Les navires européens s'étaient contentés depuis le début de l'insurrection d'assister impassibles aux péripéties de la lutte. Le consul britannique de la Canée, ému des souffrances des femmes et des enfants qui erraient sans abri sur la plage de Selino, donna l'ordre au capitaine Peem, commandant la canonnière *Assurance*, de prendre à son bord tous ces êtres à demi morts de froid et de faim. Cet officier recueillit trois cent quarante femmes, enfants et vieillards, et le 15 octobre les débarqua au Pirée. L'exemple donné par le consul britannique fut suivi par son collègue de Russie, et le vaisseau *Grand-Amiral* opéra le sauvetage de douze cents personnes.

Lord Stanley, informé de la conduite de son consul à la Canée, lui adressa un blâme sévère, avec défense formelle de donner aucune assistance aux Crétois.

Ceux-ci débarrassés de leurs femmes et de leurs enfants, regagnèrent leurs montagnes, et se concentrèrent autour de Sphakia. Mustapha résolut alors de leur porter un coup décisif. Il débarqua ses troupes à Haghia-Roumili, puis il pénétra dans la région. Les Sphakiotes, en gens avisés, le laissèrent tranquillement traverser leur territoire, afin de sauver leurs maisons. Le général

en chef put donc marcher de Sphakia sur Askyfo, Prosnero et Krapi, avec le consentement de ses adversaires.

Rentré à la Canée, Mustapha se rencontra avec Server effendi, commissaire impérial envoyé de Constantinople pour lui servir de coadjuteur. Ils décidèrent d'un commun accord de mettre provisoirement un terme à la lutte, et d'entrer dans la voie des négociations. Ils proposèrent donc aux Crétois de se réunir et de désigner des délégués pris en nombre égal parmi les chrétiens et les musulmans, qui se rendraient à Constantinople, pour exposer les vœux du peuple candiote.

Le 23 janvier, l'assemblée générale des insurgés, tenue à Sphakia, repoussa cette proposition en réclamant purement et simplement l'annexion à la Grèce. Les pourparlers n'en continuèrent pas moins pendant tout le mois de février 1867, pour aboutir à un insuccès complet. Les deux commissaires impériaux désignèrent eux-mêmes les délégués, et les firent partir pour Constantinople. Ceux-ci, à leur arrivée dans cette ville, déclarèrent qu'ils n'avaient jamais accepté la mission dont on les avait chargés, et ils se rendirent à Athènes.

Mustapha découragé demanda son rappel pour cause de maladie, et le Divan, soutenu par l'Angleterre, lui désigna comme successeur, malgré

tous les conseils de la France, son plus brillant général, Omer pacha.

La lutte allait reprendre plus sanglante, mais sans plus de succès.

En débarquant à la Canée, au mois d'avril 1867, Omer pacha avait sous ses ordres vingt-cinq mille hommes de troupes régulières, et sept mille *bachi-bouzoucks* musulmans crétois. Sa campagne dura d'avril à septembre, et consista en une promenade militaire à travers les provinces de Rethymo, Mylopotamo et Candie. Sur son chemin Omer pacha détruisit tout, sans se soucier si les habitants des villages avaient pris les armes ou non ; les maisons furent démolies, les moissons incendiées, les chrétiens exterminés. Il fit le désert autour de lui. Ne pouvant arriver à vaincre cette population, il procéda à la conquête de l'île par l'extermination.

Les têtes et les oreilles des victimes étaient apportées à la Canée, et on les exposait sur les places publiques. La conduite d'Omer pacha et de ses troupes est ainsi qualifiée par M. Tricou, consul de France à la Canée : « *On ne saurait se le dissimuler, de l'impuissance, les Turcs ont passé à la fureur, et de la fureur à l'extermination* ».

Les puissances s'émurent de telles atrocités, et elles autorisèrent les commandants de leurs navires à sauver les habitants qui demanderaient

leur protection. C'est ainsi que trente mille personnes environ furent transportées en Grèce et dans les autres îles de l'Archipel.

Enfin, au commencement de septembre, Omer pacha avait perdu, par le feu de l'ennemi et par la maladie, les deux tiers de son effectif. La solde était due aux officiers et aux soldats depuis plus de huit mois ; les musulmans crétois refusaient de marcher ; ordre lui fut envoyé de Constantinople de ne plus entreprendre de campagne, de proclamer l'amnistie générale, et de donner six semaines aux volontaires et aux insurgés pour quitter l'île.

La Porte dut encore une fois changer de système, et recourir aux moyens de conciliation.

Le grand vizir Aali pacha fut envoyé en Crète, pour ramener la tranquillité ; il avait reçu les instructions les plus conciliantes et les plus pacifiques. Il arriva à la Canée porteur du *firman organique de 1868*, qui dans la pensée du gouvernement ottoman devait momentanément servir de palliatif, car il était d'ores et déjà bien résolu à rendre inefficaces toutes les concessions accordées.

La nouvelle Constitution dont la Crète était dotée, porte la date du 8 janvier 1868, et fonctionnait déjà avec quelque succès dans les provinces danubiennes.

L'île devait être divisée en *vilayets* (départe-

ments), sandjaks (arrondissements) et en cazas (cantons). Le vali gouverneur de l'île avait auprès de lui deux conseillers, l'un chrétien, l'autre musulman. A la tête des sandjaks étaient placés



ENTRÉE DU PORT DE LA CANÉE.

des *moutessarifs*, moitié chrétiens, moitié musulmans ; de même, les *cazas* étaient administrés par des *caïmacans*, chrétiens ou musulmans, suivant le cas.

Le principe qui présidait à la nouvelle organisation reposait sur la religion de la majorité de la population dans chaque division administrative. Dans les districts où les chrétiens étaient

plus nombreux, la majorité des membres étaient chrétiens; dans les districts exclusivement chrétiens, tous les conseillers étaient orthodoxes; les musulmans jouissaient des mêmes privilèges dans leurs districts.

Au centre du gouvernement était une Assemblée générale, élue par la population, à raison de quatre délégués par *caza*, les districts musulmans représentés par des délégués musulmans, les districts chrétiens par des chrétiens, et les districts mixtes par deux chrétiens et deux musulmans. Cette assemblée avait pour mission d'étudier toutes les questions relatives aux travaux publics, à l'agriculture, au commerce; elle devait également surveiller l'emploi des fonds pris sur les revenus de l'île et destinés aux améliorations reconnues nécessaires. Les vœux de cette assemblée devaient être pris en considération par le gouvernement impérial.

La justice se trouve réorganisée sur les mêmes bases; les juges sont élus par la population; chaque chef-lieu a un tribunal mixte, chrétien ou musulman, et chaque *sandjak* une *démogérontie* pour chacune des communautés musulmane ou chrétienne, avec mission d'administrer les biens des mineurs. Les Crétois sont exemptés de l'impôt direct, et aucune nouvelle contribution ne peut leur être imposée.

Enfin la langue grecque jouit auprès des tri-

bunaux des mêmes droits que la langue turque, et la religion recouvre les avantages conférés par le *Hatt-Humayoum* du 18 février 1856.

La bonne volonté d'Aali pacha ne put arriver à triompher de la résistance des musulmans crétois, qui reçurent à coups de fusils les premiers gouverneurs chrétiens, tels que Sawas pacha, Adossidi effendi, qui se présentèrent pour prendre possession de leurs postes à la suite du refus de Mussurus bey et d'Aristarchi bey, ambassadeurs l'un à Londres, l'autre à Berlin.

Appliqué sincèrement le firman de 1868 aurait, malgré certaines restrictions, réconcilié la Crète avec l'empire Ottoman, mais dès les premiers temps les chrétiens comprirent qu'on n'avait cédé que pour plaire à l'Europe, avec l'intention formelle de reprendre les libertés concédées.



CHAPITRE XII

LA DIPLOMATIE EUROPÉENNE ET LA QUESTION CRÉTOISE

Rôle de la France et de la Grande-Bretagne lors du traité de 1840. — Lettre de Guizot à lord Palmerston. — Lettre de M. Drouin de Lhuys au marquis de Moustier. — Lettre du prince Gortschakoff au général Ignatieff. — Lord Stanley et le gouvernement ottoman. — Note collective des grandes puissances. — Réponse de la Porte.

Pour exposer clairement la politique suivie depuis le début de ce siècle, par les puissances, dans la question crétoise, nous sommes obligé de remonter jusqu'aux négociations de 1824, qui précédèrent la reconnaissance de la Grèce comme État indépendant.

L'étude des documents diplomatiques de cette date à 1869, permet de formuler une appréciation nette et précise sur la politique de la France dans cette question crétoise. On peut affirmer preuves en mains que, toutes les fois que la France s'est décidée à agir seule, elle a toujours vu les autres

cabinets, sauf celui de Londres, se rallier à son opinion, et lui prêter leur concours. Toutes les fois au contraire où elle s'est jointe à une action commune, elle a vu ses efforts paralysés par le mauvais vouloir de la Grande-Bretagne dont la politique à double face se plaisait à encourager les résistances du Sultan, tout en ayant l'air de donner aux puissances son appui dont elle faisait valoir le désintéressement. Dans chacun des prétendus *concerts européens*, les puissances n'ont été que des marionnettes dont les ficelles étaient manœuvrées par le « Foreign Office ».

Il nous a semblé indispensable de bien faire ressortir le rôle joué par la Grande-Bretagne dans les affaires de Crète, et d'établir qu'à toutes les époques le cabinet de Londres s'était opposé non seulement à l'annexion, mais à l'autonomie de cette île, — en ce moment surtout où certains agents britanniques s'efforcent de tromper les Crétois, dans un but qu'il est facile de soupçonner.

Lors des négociations de 1824, les puissances, comme nous l'avons déjà dit, refusèrent de donner la Crète à la Grèce, et décidèrent de la maintenir à la Turquie. A la conférence tenue plus tard à Londres en 1830, on envisagea la question de faire de cette île une province du pachalick d'Égypte, et d'en laisser l'administration à Méhémet-Ali. La France appuya vivement cette

proposition, qui fut définitivement adoptée. Méhémet-Ali dut seulement payer vingt-cinq millions de piastres pour la Crète, et un tribut annuel pour la Syrie.

Mais, à la suite de troubles survenus dans le Liban, et sur la proposition du « Foreign Office » une nouvelle conférence se réunit en 1840 à Londres. La question crétoise fut de nouveau soumise à ses délibérations (La France avait été exclue de cette conférence à laquelle prirent part : la Russie, la Prusse et l'Autriche). Cette question de la Crète fut incidemment soulevée par la Grande-Bretagne qui affecta de se montrer très effrayée des victoires du prince Ibrahim dont l'ambition pouvait, d'après elle, devenir une menace pour Constantinople. Comme il était difficile de prendre des résolutions sans au moins les faire connaître à la France, lord Palmerston les communiquait de temps en temps au comte Sébastiani, notre ambassadeur à Londres.

Le vicomte Palmerston proposa alors, par l'entremise de son représentant au Congrès, d'enlever la Crète et la Syrie à Méhémet-Ali, l'allié de la France, pour les restituer à la Porte, faisant valoir que le pacha d'Égypte avait, par sa conduite, rompu son serment de fidélité envers son suzerain, et qu'il devait être mis dans l'impuissance de lui porter ombrage. La Grande-Bretagne professait à cette époque d'autres

opinions à l'égard des droits du Sultan sur les territoires des bords du Nil.

Dans une lettre adressée par M. Guizot à lord Palmerston, notre ministre des Affaires étrangères défendait Mehemet-Ali, et, prévoyant ce que deviendrait la Crète entre les mains du Sultan, s'exprimait ainsi : « La France ne voit pas que ce serait utile pour le Sultan, car on tiendrait ainsi à lui donner ce qu'il ne pourrait ni administrer, ni conserver. Elle ne le croit pas bon non plus pour la Turquie en général, et pour le maintien de l'équilibre européen, car on affaiblirait sans profit pour le suzerain, un vassal capable de l'aider puissamment à défendre l'empire ».

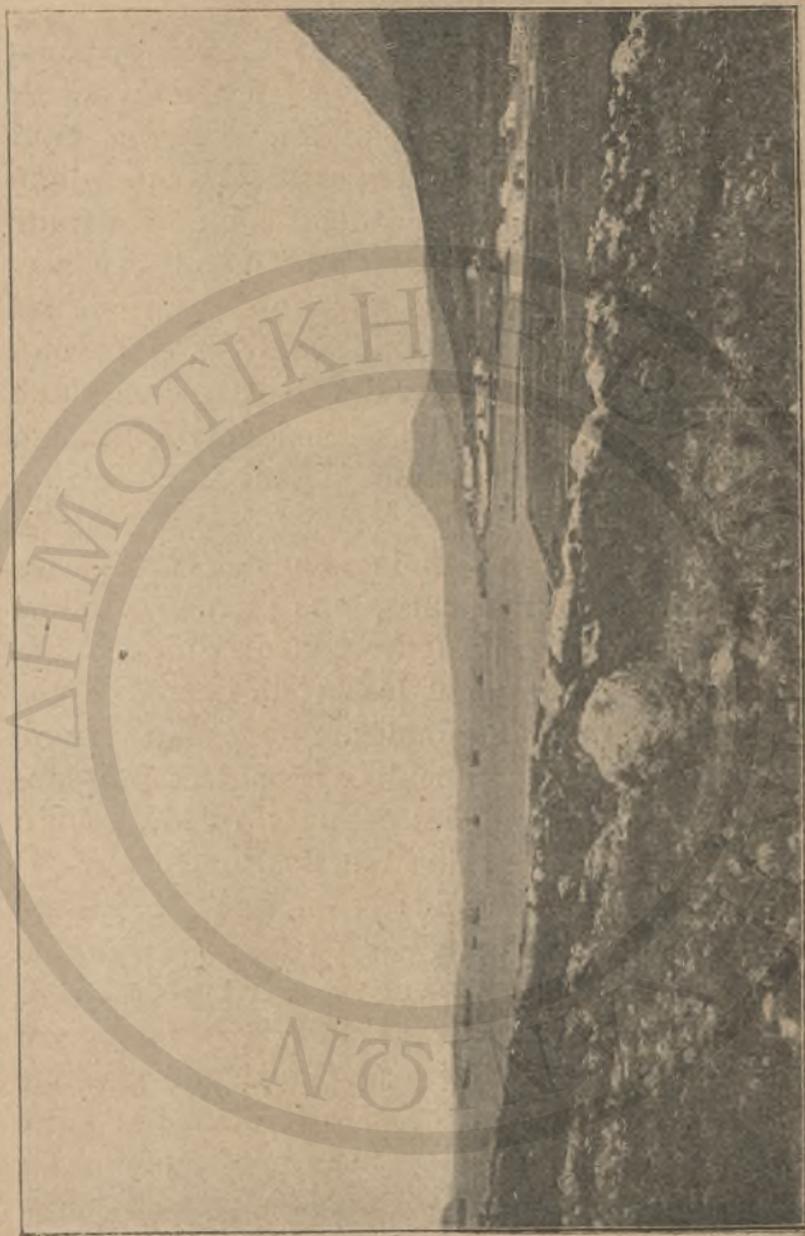
Était-ce bien l'intérêt de la défense seule des droits du Sultan, qui poussait la Grande-Bretagne à exiger la restitution de ces deux provinces ? La correspondance diplomatique échangée entre M. Guizot et lord Palmerston, nous montre clairement que, déjà à cette époque, la Grande-Bretagne avait jeté ses vues sur la Crète, et qu'elle pensait qu'il lui serait plus facile de l'obtenir des mains débiles du Sultan, que de l'arracher de celles du puissant vice-roi. M. Guizot n'hésite pas à rappeler à lord Palmerston que les vaisseaux anglais, à leur retour du Liban, avaient soigneusement inspecté les côtes de l'île, et procédé à de minutieux sondages dans la baie de la Sude.

Le « Foreign Office » ne jugea pas utile de pousser plus loin cette conversation diplomatique. A cette époque on ne craignait pas de parler haut et ferme, bien qu'un certain catéchisme politique regarde comme un dogme la soi-disant platitude de la monarchie de Juillet vis-à-vis de l'étranger. Il serait à désirer que tous les ministres qui dans ces dernières années ont fait une apparition au quai d'Orsay, eussent toujours conservé une attitude aussi énergique que celle de l'ancien ministre de Louis-Philippe.

La cession en 1854, par la Grande-Bretagne, des îles Ioniennes à la Grèce, avait fait un moment espérer à la Crète qu'elle aurait le même sort. Elle fut cruellement déçue. De même, la signature du traité de Paris du 30 mars 1856, reconnaissant pour la première fois la Turquie comme puissance européenne, lui donna à croire que le gouvernement ottoman se déciderait à faire droit à ses réclamations.

On connaît la suite, Mehemet-Ali fut obligé de restituer la Syrie et la Crète pour laquelle il avait payé vingt-cinq millions de piastres. Il agit ainsi sur les conseils de la France qui ne crut pas sage de le pousser à la résistance, parce qu'elle avait compris que la Grande-Bretagne guettait une occasion propice pour bombarder Alexandrie et prendre pied en Égypte.

La Porte ne se décidant pas à tenir les enga-



LA BAYE DE LA SUDE.

gements pris dans l'intérêt des chrétiens de ses provinces, l'insurrection de 1856 éclata, et fut heureusement terminée sans effusion de sang. Bien que le *Hatt-Humayoum* eût été solennellement promis par un des articles du traité de Paris, il ne fut jamais publié en Crète, et encore moins exécuté.

L'insurrection de 1866 dut venir rappeler aux puissances, ce dont elles devaient se douter du reste, que la Turquie les considéraient encore une fois comme incapables de lui imposer leur volonté.

Pendant les deux premiers mois de cette insurrection, les cabinets européens prirent connaissance des rapports de leurs consuls qui, à l'unanimité, reconnaissaient les griefs des chrétiens de Crète comme bien fondés.

Le 24 août, sans consulter les autres puissances, la France prend les devants, et M. Drouin de Lhuys écrit à M. de Moustier, notre ambassadeur à Constantinople :

La France a signé en 1830, de concert avec la Russie, et l'Angleterre, le protocole qui fit rentrer l'île de Candie sous la souveraineté du Sultan, en réservant le maintien de certaines immunités en faveur de ce pays ; le gouvernement ne saurait donc s'étonner si, d'accord avec vos collègues représentants de ces deux puissances, vous faisiez usage de vos bons offices pour obtenir de lui le redressement des griefs dont la réalité serait constatée.

Le prince Gortschakoff adresse de son côté

au général Ignatieff, ambassadeur de Russie à Constantinople, des instructions très précises, lui enjoignant d'agir au besoin seul, et d'exiger du gouvernement ottoman la nomination d'une commission d'enquête.

Lord Stanley, dans une série de dépêches, refuse catégoriquement de s'associer aux démarches de la France et de la Russie. Le ministre des Affaires étrangères de la Grande-Bretagne n'admet pas que les puissances aient le droit d'empêcher la Turquie de réprimer chez elle une insurrection, et de la manière qui lui convient.

Un changement ministériel était survenu en France ; M. Drouin de Lhuys abandonnait le portefeuille des Affaires étrangères, à la suite du refus de l'empereur de faire une démonstration armée sur le Rhin, et avait pour successeur le marquis de Moustier, notre ambassadeur à Constantinople. Celui-ci, en même temps qu'il prenait possession du ministère, modifiait ses premières impressions, et, dès le commencement de novembre, nous le voyons conseiller à la Grèce de rester neutre, afin de ne pas justifier la résistance de la Turquie. Il avertit également le roi Georges I^{er} de ne pas compter sur l'appui de l'Europe dans ses revendications sur la Crète. Le marquis de Moustier se demande en outre, au lendemain de la victoire remportée par Mustapha pacha à Sphakia, qui pourra appliquer les ré-

formes nécessaires, comment pourra désormais s'exercer en Crète l'autorité du Sultan, et *trouve le problème bien difficile à résoudre.*

Le 16 novembre, le ministre des Affaires étrangères de France fait de nouvelles ouvertures à la Russie. Le prince Gortschakoff télégraphie à son ambassadeur à Paris, le baron Budberg :

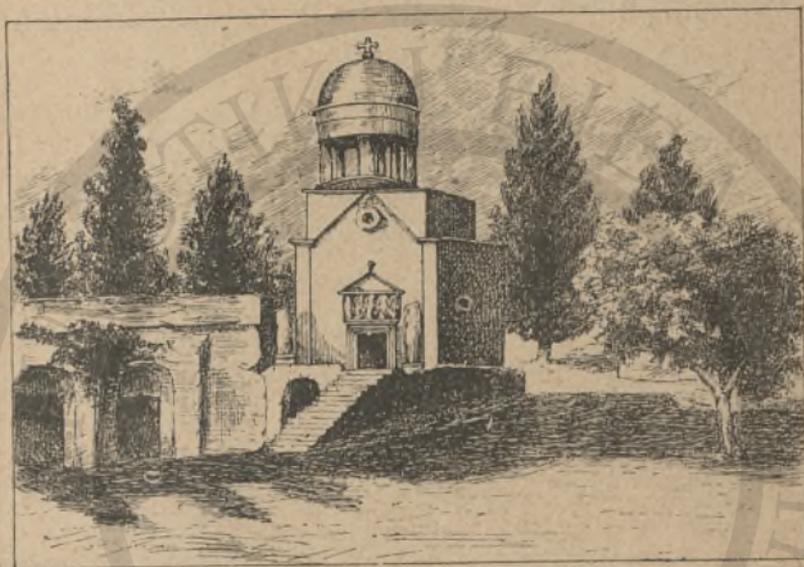
Vous prierez l'empereur Napoléon III de se reporter aux entretiens que notre Illustre Maître a eus avec lui à Stuttgart. Les vues dont Sa Majesté Impériale lui a fait part à cette époque sur l'avenir de l'Orient, n'ont pas changé; les principes sont restés les mêmes. Si les puissances veulent sortir de la voie des expédients et des palliatifs qui jusqu'ici n'ont fait que grever l'avenir des difficultés du présent, nous ne voyons qu'une issue possible : *c'est l'annexion de la Crète à la Grèce.* Si cette combinaison paraissait trop radicale pour avoir des chances pratiques de succès, au moins pourrait-on faire de l'île de Crète un État autonome, lié à la Porte par un simple lien de vassalité analogue à celui qui existe dans les Principautés-Unies. *Ce serait une transaction vers l'annexion à la Grèce, solution qui tôt ou tard nous paraît inévitable.*

A partir du mois de décembre, le marquis de Moustier prévoit que la situation va s'aggraver, et il écrit à M. Bourée :

En prenant les faits par leur côté purement matériel, on ne peut s'empêcher de penser que la Porte ferait un acte de haute sagesse si elle consultait les populations, non pour la forme, mais d'une manière vraiment sérieuse, en les mettant à même de se prononcer sur la cause de leurs maux, et sur les remèdes à y appliquer.

L'évolution se fait graduellement dans l'esprit

de notre ministre, et dans un entretien avec M. Fane, chargé d'affaires britannique à Paris, il va jusqu'à reconnaître que la Crète est désormais un pays perdu pour la Turquie. Sur les objections de M. Fane, il va plus loin encore, et



COUVENT DE LA SAINTE-TRINITÉ A KROTIRI.

dit que, *s'il était le Sultan, il abandonnerait même la Thessalie.*

Le chargé d'affaires britannique lui demanda alors ce que deviendrait la Crète; si elle était abandonnée par la Porte, y aurait-il lieu de l'annexer à la Grèce?

« *Dans ma pensée, répond le Ministre, c'est le seul plan à adopter.* »

Toutes les négociations ultérieures de la

France avec la Turquie, tendent à décider celle-ci à céder la Crète. Mais, à Constantinople on résistait, avec l'appui de la Grande-Bretagne.

En effet, le 17 janvier 1867, lord Stanley, en dehors des autres puissances, conseille publiquement pour la forme au Sultan de nommer en Crète un gouverneur chrétien, assisté d'un conseil composé en nombre égal de chrétiens et de musulmans, mais laisse la Turquie libre d'agir à sa guise.

Ce qui n'empêchait pas le ministre anglais d'écrire directement à la Porte :

Si, comme à Samos, la Crète était habitée uniquement par une population chrétienne, on pourrait recourir sans hésitation au système de gouvernement établi dans la première île. Le mélange des races en Crète constitue la grande difficulté de l'affaire. Il se peut que quelque système comme celui qui a été établi par le gouvernement du Liban, puisse être avantageusement appliqué à la Crète. Le point essentiel est de faire disparaître les objections qu'on élève contre l'assujettissement de la population insulaire chrétienne, qui est beaucoup plus nombreuse que la population musulmane, à une administration exclusivement musulmane.

Dans la pensée du marquis de Moustier, l'annexion de la Crète à la Grèce était devenue inévitable. Il essaya de faire partager sa manière de voir à lord Stanley et à M. Bourée, son successeur à Constantinople.

L'initiative prise par la France reçut l'adhésion de la Prusse, de la Russie, de l'Autriche,

de l'Italie, qui, conjointement avec nous, rédigèrent une note pour faire des remontrances au gouvernement ottoman. La Grande-Bretagne, fidèle à sa politique, s'était abstenue.

Le 4 avril 1867, M. Bourée eut un entretien avec Fuad pacha, ministre des Affaires étrangères du Sultan. Notre ambassadeur, au cours de la conversation, invita le ministre à consulter le peuple crétois. Il reçut la réponse suivante, dans laquelle, par une singulière coïncidence, on reconnaît le langage même de lord Stanley :

Certes, répondit Fuad pacha, il ne m'appartient pas de discuter le mérite du suffrage universel pour connaître les vœux des populations, mais le droit de souveraineté est basé dans l'empire Ottoman sur d'autres principes légaux. Il est donc de toute impossibilité pour le gouvernement de Sa Majesté le Sultan, de se laisser dépouiller de ses droits pour l'application en Crète d'un plébiscite qui pourrait être étendu à tout l'Empire, et il ne consentira jamais à exécuter tout ce que les populations demanderaient, aux portes mêmes de Constantinople. L'île de Crète ne peut être assimilée ni à Samos, ni aux Principautés Danubiennes, car tous ces pays sont habités par une population homogène. La Crète contient près de cent vingt mille musulmans, à côté de deux cent mille chrétiens. Plus de la moitié du sol appartient aux premiers ; il est donc impossible d'ériger une administration chrétienne, pas plus en Crète que dans toute autre partie de l'Empire. La Sublime-Porte a consacré en faveur de ses sujets chrétiens le principe de l'égalité ; mais elle n'entend pas du tout que ce principe, au lieu de faire entrer largement les chrétiens dans l'administration du pays, tende à faire éliminer l'élément musulman.

Quant à la cession de l'île de Crète à la Grèce, je déclare franchement que, pour obtenir cette cession, il faudrait un

nouveau Navarin. Aucune puissance n'est aujourd'hui assez forte pour triompher des forces réunies des cinq puissances ; ce ne sera pas un aveu humiliant pour nous, de dire que nous ne pouvons tenir tête à une coalition armée de l'Europe. Mais si jamais une telle coalition venait à se former en dépit de toutes les lois de l'équité et de l'humanité, non seulement elle devrait anéantir notre flotte et notre armée, mais il faudrait aussi chasser par la violence les cent vingt mille musulmans crétois, non sans avoir à supporter ce que le désespoir pourrait leur conseiller. Du moment, dis-je, que nous serions forcés de nous résigner à tout, c'est aux puissances de réfléchir aux conséquences d'une telle situation.

La réponse de la Sublime-Porte à la note collective des puissances ne se fit pas attendre. Omer pacha reçut l'ordre de descendre en Crète pour réprimer l'insurrection par tous les moyens possibles. L'Europe comprit la portée de tels ordres.

Tous les consuls témoins des massacres ne cessaient de demander à leurs gouvernements l'autorisation d'embarquer les femmes et les enfants. Fuad pacha niait toujours les faits qu'on lui signalait et répondait invariablement qu'on exagérait. Omer pacha avait, disait-il, vaincu l'insurrection, et ce serait encourager les Crétois à reprendre les armes. L'Angleterre seule feignit tout au moins de le croire, et lord Stanley fit donner l'ordre absolu aux bâtiments anglais de s'abstenir.

Le prince Gortschakoff appréciait en ces termes la conduite d'Omer pacha : « *Il a voulu suppri-*

mer l'insurrection en supprimant la population, et on voulait le déranger avant qu'il eût fini sa tâche ».

La répression fut tellement sanglante, que la France prit encore l'initiative d'adresser *seule* des remontrances à la Porte.

La semaine suivante, les autres puissances, même la Grande-Bretagne, suivirent son exemple : elles demandèrent une enquête. Fuad pacha leur fit attendre plus d'un mois sa réponse : elle était plus insolente que jamais.

Le gouvernement du Sultan, écrivait-il, s'appuyant sur son droit imprescriptible, et se fiant à la justice des puissances, qui ne demanderont, nous en sommes convaincus, rien qui puisse porter atteinte aux principes des stipulations dont elles sont les cosignataires, n'hésitera pas à *admettre une nouvelle enquête dont la forme et le but devraient être déterminés par lui-même. La forme à donner et le but à désigner ne devraient pas dépasser les limites naturelles de ses droits de souveraineté.* Cependant, pour que cette enquête soit faite comme on le veut, librement et sincèrement, il faut que la population soit dégagée de toute pression, par l'expulsion, d'une manière ou d'une autre de ces envahisseurs étrangers qui veulent dicter la loi au pays.

Il entendait par là l'expulsion de tous les chrétiens de Crète.

C'est alors que Napoléon III invita le Sultan à venir en France lui rendre visite, et l'engagea à donner son consentement à une enquête internationale faite par des fonctionnaires ottomans et européens.

Le Sultan, en quittant Paris, se rendit à Londres, et pendant son séjour dans cette ville, l'empereur reçut sa réponse par l'intermédiaire de Fuad pacha. Les termes ne laissaient aucun doute sur la puissance qui l'avait inspirée. Le grand vizir y déclarait qu'il ne pouvait s'engager dans une enquête sans savoir où on voulait le mener.

Si les puissances, écrivait-il, se déclaraient décidées à faire respecter le principe de l'intégrité de l'empire Ottoman, si l'hypothèse de l'annexion de la Crète à la Grèce était écartée à l'avance, la Porte était prête à examiner, dans l'esprit le plus conciliant, toute autre combinaison proposée ; si, au contraire, on admettait la possibilité de cette annexion, mieux valait renoncer tout d'abord à l'enquête : le Sultan était fermement décidé à ne point céder ainsi, sans y être contraint par quelque écrasante défaite, une des plus belles provinces de son empire, une contrée où il y avait une population musulmane de près de cent mille âmes.

Il faut rappeler que l'empereur de Russie avait eu également avec Fuad pacha, un entretien à Livadia, et avait usé de tous les moyens, même de sous-entendus significatifs, pour l'amener à consentir à l'enquête. Mais l'influence britannique était tellement prépondérante dans les conseils du Divan, que le Tsar, comme Napoléon, échoua dans sa tentative.

Devant l'inertie de la Porte, les puissances entrèrent dans la voie des négociations. La situation politique, sur le continent, prenait d'ailleurs, un aspect inquiétant. Le 28 octobre, les puis-

sances remirent une note collective déclarant que la Turquie restait désormais, seule responsable



VUE DE CANDIE.

des embarras qu'elle s'attirerait, et qu'elle ne pouvait plus compter sur leur aide. L'Autriche, après Sadowa, s'était complètement désintéressée

de cette question ; l'Angleterre, continuant son double jeu, s'abstenait. C'est alors qu'Ali pacha fut envoyé en Crète, pour procéder seul à l'enquête.

La Grèce, dès le début de l'insurrection de 1866, se trouvait dans une situation particulièrement difficile. Elle ne voulait pas engager de lutte ouverte avec la Turquie ; d'un autre côté, il lui était douloureux d'assister, impassible, aux massacres de Crète. Son gouvernement ne put que solliciter l'intervention des grandes puissances en faveur d'une enquête ; mais il fut néanmoins rendu responsable de l'entraînement du peuple grec, et des actes des corsaires.

Il nous semble parfaitement établi par les documents qui précèdent, que la Grande-Bretagne, en 1866 comme en 1840, fut le seul obstacle, non seulement à l'annexion de la Crète à la Grèce, mais à sa simple pacification. Alors que les agents britanniques à la Canée affichaient leurs sympathies pour la cause chrétienne, le « Foreign Office » poussait la Turquie à la résistance, et paralysait ainsi tous les efforts combinés de l'Europe.

Nous allons assister à un revirement complet de la politique de la Grande-Bretagne dans cette question ; elle va dorénavant s'efforcer de se concilier l'amitié des Crétois, en devenant presque leur intermédiaire auprès de la Sublime-Porte.

Elle ne leur conseillera pas de réclamer l'annexion à la Grèce, mais fera miroiter à leurs yeux les immenses avantages d'un protectorat britannique.



CHAPITRE XIII

INSURRECTION DE 1877

Pétition de l'Assemblée générale de Crète aux grandes puissances. — La Porte et le firman organique de 1868. — Réclamations des Crétois sur la manière dont il est appliqué. — Envoi de commissaires impériaux ottomans. — Conférence avec les insurgés. — Le consul britannique offre la médiation de son gouvernement. — Remerciements des chefs crétois. — Convention d'Halepa. — Firman du 9 novembre 1878.

La période décennale obligatoire entre les diverses insurrections de la Crète ne pouvait s'écouler sans que l'Europe fût mise en présence des prodromes d'une nouvelle agitation. L'année 1877 avait été témoin de la guerre entre la Turquie et la Russie, en même temps que de l'autonomie de plusieurs des provinces turques. Les victoires des armées russes encouragèrent donc les Crétois à saisir à leur tour de leurs réclamations le gouvernement ottoman.

Comme ils entendaient rester sur le terrain légal, ce fut par l'intermédiaire de l'Assemblée

générale de la Crète qu'ils exposèrent à la fois à Constantinople et aux grandes puissances leurs nouveaux griefs contre l'administration du Sultan. Les chrétiens de cette île n'avaient cessé, dès le lendemain même de la proclamation du règlement organique de 1868, de protester sur la manière dont il était appliqué.

En 1870, une première pétition, signée par quarante-deux membres chrétiens, fut remise aux consuls.

En 1874, le Sultan ayant promulgué un décret aux termes duquel une augmentation de 2 1/2 0/0 sur la dîme frappait tout l'empire ottoman, les Crétois réclamèrent en vertu de leurs privilèges, et cette augmentation fut supprimée. Une somme de deux millions et demi de piastres, encaissée illégalement, devait être rendue à la caisse d'utilité publique de l'île, mais le gouvernement général de Crète ayant déjà dépensé une partie des fonds pour les besoins de l'administration de l'île, ne put restituer que cent mille piastres.

Il est certain que dès le jour où elle avait été contrainte par les puissances, d'appliquer à la Crète les dispositions du firman organique de 1868, la Porte s'était efforcée de les rendre nulles, soit par des règlements spéciaux, soit en les violant ouvertement. C'est ainsi que fut aboli l'usage de la langue grecque devant les tribunaux, l'élection des juges, remplacée par la nomi-

nation directe faite par le gouverneur, et certains choix furent si étranges que l'on cite le cas d'un juge musulman du tribunal de Rethymo qui ne savait ni lire ni écrire. De Constantinople, on n'envoya plus que des gouverneurs musulmans et militaires; les circonscriptions électorales furent modifiées en vue d'assurer la majorité aux musulmans.

Vers le milieu de l'année 1877, les membres de l'Assemblée générale soumirent au gouverneur général Reouf pacha, un mémoire contenant l'ensemble de leurs réclamations. Celui-ci reconnut formellement le bien-fondé de la plupart de leurs griefs. Mais il fut aussitôt remplacé par Samih pacha, qui, à son tour, fut chargé de transmettre à Constantinople la pétition des chrétiens. En attendant la réponse, ceux-ci refusèrent de procéder à diverses élections, et l'Assemblée fut dissoute.

Le lendemain 21 juin, arrivait la réponse de la Porte, dans laquelle le gouvernement proposait l'envoi à Constantinople de cinq délégués chrétiens; il invitait en même temps l'Assemblée à procéder à l'élection des membres devant composer la cour d'appel et le conseil administratif.

Les chrétiens répondirent que, l'Assemblée étant dissoute, leurs pouvoirs étaient expirés. Ils eurent, nettement, de désigner cinq délégués

pour se rendre à Constantinople. Le 5 juillet, les membres chrétiens de l'Assemblée générale rédi-



VUE DE CANDIE.

gèrent la pétition suivante, qu'ils remirent à S. E. Samih pacha, gouverneur général de l'île de Crète.

C'est avec un respectueux regret que les soussignés députés chrétiens ont appris par Votre Excellence que la Sublime-Porte a pris cette année, comme l'année dernière, la décision de rejeter les modifications qui lui ont été

soumises. Elle persiste aussi à refuser justice aux chrétiens de l'île, et à conserver une position privilégiée à la minorité musulmane de la population. Nous avons été surpris de la réponse apportée en Crète par S. E. Kadry bey. Aujourd'hui, nous avons l'obligation de protester contre celle qui nous est communiquée par Votre Excellence. Ce qui pouvait l'année passée être considéré comme un acte d'indifférence de l'autorité, devient aujourd'hui clairement du favoritisme.

La forme du gouvernement qui nous avait été octroyée et à laquelle Aali pacha dans son rapport au Sultan donnait la qualification d'administration autonome, ne devait en aucun cas être violée ou modifiée sans la coopération du peuple. Cependant, après sa promulgation, différents gouverneurs agissant contre la volonté du Sultan, en ont violé plusieurs dispositions, sur la limitation des provinces, les impôts, l'inviolabilité des députés, la distribution de la justice...

Nous avons été autorisés officiellement l'année passée, par le gouvernement impérial, à lui soumettre les modifications déjà connues. S. E. Réouf pacha avait reconnu le bien fondé des demandes des chrétiens, et avait promis à leurs représentants l'acceptation du plus grand nombre...

Mais il avait remis à une autre époque l'élection des membres du Conseil administratif et de la Cour d'appel. Cette remise de l'année passée et celle de cette année laissent l'île sans conseillers et juges légalement élus, ce qui jette la confusion dans l'autorité, et produit le relâchement de l'action gouvernementale. Enfin la Constitution a aboli le système d'autonomie locale, et les privilèges contenus dans la loi organique qui reconnaît la langue grecque, qui est celle de la majorité des habitants comme langue officielle, et qui établit des impôts fixes et invariables.

Votre Excellence nous a donné, il est vrai, des promesses verbales. A l'exécution de ces promesses s'oppose la minorité musulmane qui a pour principe de conduite de profiter des privilèges accordés aux chrétiens, après avoir combattu ceux-ci les armes à la main. Ce principe erroné les entraîne

à s'opposer à toutes les demandes des chrétiens, et à envoyer un député musulman à la chambre des représentants à Constantinople, bien que celle-ci n'ait pas à s'immiscer dans les affaires de l'île.

Certains des griefs formulés dans cette pétition demandent quelques explications.

Les Crétois réclamaient une nouvelle répartition des circonscriptions électorales, parce que, les juges étant élus, le gouverneur avait divisé l'île de manière à ce que les musulmans fussent en majorité dans presque toutes les circonscriptions, alors qu'en fait ils ne formaient que le tiers de la population totale de l'île.

Le gouverneur général avait en outre le droit de nomination directe à tous les postes administratifs, et comme il était obligé de désigner à la fois des musulmans et des chrétiens, il choisissait ces derniers parmi des individus tarés qui lui servaient d'espions, et qui étaient méprisés par leurs coreligionnaires.

Quant au délégué musulman qui siégeait à la Chambre des représentants à Constantinople, il s'était passé à l'Assemblée générale de la Crète un incident que nous devons rappeler. Lorsqu'on procéda à l'élection des deux députés, les chrétiens refusèrent de prendre part au vote avant d'avoir reçu la réponse de la Porte à leur première protestation remise à Reouf pacha. Les membres musulmans de cette Assemblée élurent

seuls le délégué chrétien, qui, naturellement, refusa de partir pour Constantinople.

Nous avons dit que les membres de l'Assemblée générale réunis en comité permanent à Apokrona, avaient refusé de nommer les cinq délégués demandés par la Porte. Ils réclamèrent l'envoi en Crète de deux commissaires enquêteurs. Après un mois de pourparlers, le grand vizir se décida à faire droit à leur requête par l'envoi d'Adossidès pacha, Costaki effendi et Samih effendi. Le premier de ces deux commissaires n'était pas un inconnu pour les Crétois, car il avait accompagné l'amiral Achmet pacha lors de l'insurrection de 1858, en qualité d'interprète du tamzinat. A cette époque, par sa modération, ce fonctionnaire avait largement contribué à la pacification de l'île. Il fit preuve dans l'accomplissement de sa nouvelle mission du même zèle et du même esprit de conciliation qu'en 1858. Il n'hésita pas à se rendre à toutes les convocations du comité insurrectionnel, sans jamais manifester la moindre irritation des nombreuses déconvenues qu'on lui fit supporter. Les Crétois, pour les motifs les plus futiles, le promenèrent aux quatre coins de l'île, sans jamais lui donner de réponse définitive.

La sagesse et la prudence d'Adossidès pacha furent mal vues par les Crétois musulmans des cités, qui mirent tout en œuvre pour provoquer

des désordres dans les villes, et faire éclater des conflits sanglants dans les campagnes. Les agents des beys de la Canée, de Candie et



UNE FONTAINE A LA CANÉE.

de Rethymo, comme dans les insurrections précédentes, poussèrent leurs coreligionnaires des villages à abandonner leurs maisons et leurs biens, et à chercher refuge dans les ports ; ils avaient ainsi sous la main des individus affamés prêts à toutes les besognes.

Les commissaires impériaux de plus étaient mal secondés par le gouverneur et les pachas de l'île entièrement à la dévotion des chefs musulmans crétois. En effet, dans toutes les émeutes qui éclatèrent dans les grandes villes, ils ne prirent aucune mesure pour arrêter l'effusion du sang, et se déclarèrent purement et simplement impuissants à rétablir l'ordre. Aucun acte d'agression des chrétiens ne justifiait d'ailleurs cet exode des musulmans des campagnes. Ceux-ci avaient toujours été invités par leurs compatriotes à rester chez eux, et les engagements pris les membres du comité permanent crétois leur garantissaient la vie sauve et la sécurité de leurs biens. Dans les divers meetings tenus par les chrétiens soit à Apokorona, soit à Rethymo, on décida la formation immédiate d'un corps de police, pour sauvegarder la vie et faire respecter les propriétés.

Adossidès pacha et son collègue Samih effendi n'ont cessé de rendre justice à la conduite des chrétiens.

Les massacres et les pillages dans les grandes villes amenèrent ceux-ci à remettre une pétition aux consuls, réclamant leur protection.

« Le gouvernement ottoman, écrivaient-ils, a par malheur méconnu les dispositions pacifiques du peuple crétois. L'entrée dans les forteresses, des musulmans, très supérieurs en nombre aux chrétiens, a été la cause d'une série de massacres.

« Nous avons par suite le devoir de protester contre le gouvernement ottoman et ses agents, seule cause de cette situation, et réclamer pour la vie, l'honneur et les biens de nos frères chrétiens des villes et de leurs environs, qui sont actuellement en danger, un secours philanthropique. »

Ce document était daté d'Apokorona, et signé par le président Pappamarcachi, le vice-président Pappadaki et le secrétaire Blussiadès.

Par secours philanthropiques, les Crétois demandaient aux consuls de vouloir bien recueillir à bord des navires de leurs nations les femmes, les enfants et les vieillards habitant les grandes villes.

Le 25 décembre 1877, les deux commissaires impériaux, de retour à la Canée, se transportèrent le lendemain à Vamos, pour conférer avec les habitants ; mais ceux-ci ne voulurent accepter aucun arrangement sans en référer aux membres du Comité. Costaki Adossidès pacha les fit alors prier de venir à la Canée ; mais il essuya un nouveau refus, parce qu'ils craignaient, comme leur collègue Argyraki, d'être arrêtés et transportés dans quelque forteresse turque.

Le 27 décembre les nouvelles élections des délégués étant terminées dans toute l'île, Adossidès pacha repartit pour Vamos. Mis en pré-

sence des chefs chrétiens, il reçut une nouvelle pétition demandant : *l'établissement d'un gouvernement autonome dont le chef devait être élu par le peuple, et la simple obligation pour l'île de payer à la Porte un tribut annuel de cinq cent mille piastres.* Ces exigences aussi nouvelles qu'inattendues avaient été inspirées par les agents helléniques récemment débarqués en Crète, et qui, ne jugeant pas l'occasion propice pour soulever la question de l'annexion à la Grèce, cherchaient à créer de nouvelles difficultés.

Adossidès pacha ne put que rentrer à la Canée, en promettant de transmettre à Constantinople les demandes des Crétois.

◀ Tous ces retards dans les négociations eurent l'inconvénient grave de donner aux musulmans crétois le temps de s'organiser et de se préparer à la résistance. Salmi pacha, le gouverneur civil, et Salik pacha, le commandant militaire, les encourageaient secrètement. Les commissaires impériaux demandèrent leur destitution qui leur fut accordée, et Adossidès pacha remplaça Salmi pacha, tandis que Méhémet pacha prenait le commandement des troupes. L'ancien gouverneur, malheureusement, avant de remettre ses pouvoirs, avait fait distribuer six cents fusils Martini aux musulmans de l'île, soi-disant pour leur permettre de se défendre lorsqu'ils se rendaient dans



PLATANIA.

leurs propriétés aux environs de la Canée. La conséquence de cette distribution d'armes fut l'attaque immédiate du village chrétien de Galata, son incendie et le pillage de toutes les maisons.

Adossidès pacha donna des ordres pour opérer le désarmement, mais il dut y renoncer pour ne pas provoquer de plus graves incidents. Le mois de janvier 1878 fut consacré par lui à se rendre à Rethymo et à Candie, afin d'arrêter les massacres et rétablir l'ordre. Tous les pourparlers avec les membres du Comité étaient suspendus, car les chrétiens avaient dû prendre les armes pour se défendre.

Le consul britannique Sandwith continuait à entretenir les relations qu'il avait nouées avec les insurgés dès le début du soulèvement par l'intermédiaire de M. Moazzo. Il réussit à décider les chrétiens à ne pas demander l'annexion à la Grèce, et à accepter de reprendre les négociations.

Cette résolution servit de prétexte au consul britannique pour adresser à son gouvernement la dépêche suivante (Livre Bleu) :

La Canée, 17 février 1878.

J'ai des raisons de croire que les chrétiens se rallieraient à toute politique qui leur donnerait un espoir raisonnable d'être délivrés de la domination turque. Ils échangeraient cette domination pour un *Protectorat Britannique* aussi volontiers que pour un gouvernement grec.....

Le dernier vote établit qu'il n'y a pas d'enthousiasme pour l'annexion à la Grèce.

Le moment nous semble venu pour exposer quels étaient, en 1878, les sentiments des puissances en la question crétoise.

La France commençait à se relever de ses désastres de 1870; elle était encore dans sa période de recueillement, et de plus sa politique intérieure subissait une complète transformation. Les victoires des Russes, qui anéantissaient les dernières clauses du Traité de Paris, n'étaient pas sans lui donner à réfléchir. L'Italie était toute à la joie de son accession à la Triplice, et préparait les voies et moyens pour soutenir le grand rôle qu'elle se croyait appelée à jouer en Europe. L'Allemagne ne songeait qu'à la France, et l'Autriche-Hongrie concentrait toute son attention sur les provinces danubiennes.

L'Angleterre, seule libre de son action, méditait secrètement l'annexion de l'île de Chypre, et pensait en outre que la Crète lui serait un jour d'une grande utilité.

La majorité des grandes puissances témoignaient donc la plus complète indifférence pour la Crète. Leur attitude fut habilement exploitée par lord Derby et le marquis de Salisbury. Ils donnèrent toute latitude au consul britannique à la Canée, de prêter son concours aux insurgés, pour obtenir de la Porte des concessions satisfaisantes.

Les vaisseaux anglais parurent dans divers ports afin de sauvegarder soi-disant la vie des chrétiens. Le gouvernement britannique s'empressa de donner sa complète approbation à toutes les démarches déjà faites par M. Sandwith, et l'engagea à continuer d'offrir les bons services du cabinet de Londres. Mais il était difficile d'entrer en pourparlers avec les insurgés ; car sur tous les points de l'île, les chrétiens et les musulmans étaient aux prises. Le 20 février, près de la baie de la Sude, un combat acharné s'était livré sur les hauteurs de Malaxa, ainsi que dans les villages de Tchikalaria et de Nerokouro.

Le 1^{er} avril un gouvernement provisoire est établi dans l'île par les chrétiens, pour le maintien de l'ordre menacé par une révolte des zaptiés auxquels la solde depuis plusieurs mois était due.

Le 15 mai, M. Layard, ambassadeur de la Grande-Bretagne à Constantinople, télégraphiait au marquis de Salisbury : « La pacification de la Crète pourrait être effectuée si la Porte accordait une amnistie par l'intermédiaire du gouvernement de Sa Majesté et des grandes puissances, ou si la Grande-Bretagne acceptait de régler avec la Sublime-Porte la future forme du gouvernement de l'île ».

Le 26 mai, M. Sandwith, accompagné de M. Moazzo, se rend à Fé, près d'Apokorona, et donne lecture aux Crétois de la dépêche qu'il

venait de recevoir et qui portait l'engagement solennel pris par la Porte, vis-à-vis de l'ambassadeur britannique à Constantinople, de satisfaire à son heure toutes les demandes justifiées par les besoins de l'île. Les chefs crétois remercièrent immédiatement le consul britannique de sa démarche, dans les termes suivants :

C'est avec une grande satisfaction que nous avons vu que le gouvernement anglais a pris la décision de venir en aide au malheureux peuple crétois, en lui offrant très noblement par votre entremise sa médiation en sa faveur. Cette initiative nous a vivement émus. A tout cela nous vous répondons que nous acceptons cette médiation du gouvernement anglais, avec la bonne espérance que vous prendrez en sérieuse considération les aspirations et les demandes légitimes du peuple crétois, mais sous la condition d'une conclusion préalable d'un armistice sur la base de *l'uti possedelis*; cet armistice durera jusqu'à la conclusion définitive de la question.

Mais toujours méfiants, et ne voyant pas arriver de réponse satisfaisante de la Porte, les Crétois crurent que le gouvernement de Sa Majesté s'était joué d'eux, et ils s'adressèrent directement aux puissances.

La Turquie crut plus sage, à la veille du congrès de Berlin, d'entrer dans la voie des négociations, et le grand vizir désigna S. E. Ghazi-Achmed-Moukhtar pacha, pour se rendre en Crète et poursuivre les pourparlers. En même temps le consul britannique reçut la mission de servir

d'intermédiaire entre les insurgés et le gouvernement ottoman.

Le 30 septembre 1878, fut signée la charte nouvelle connue sous le nom de Convention d'Halepa.

Aux termes de cette Constitution, il était reconnu que les lois générales de l'empire ne pouvaient annuler les concessions spéciales accordées à la Crète par le règlement organique de 1868, qui subissait en outre les modifications suivantes que nous trouvons résumées dans la *Revue générale du Droit international public* :

Le gouverneur général est nommé pour cinq ans. L'Assemblée générale sera composée de quatre-vingts membres, dont quarante-neuf chrétiens et trente et un musulmans ; la première session pourra en être prolongée, si le besoin l'exige, de vingt jours au delà du terme de quarante jours fixé par le règlement pour la session annuelle ; les séances sont publiques. L'Assemblée, pour combler les lacunes de la législation existante, aura le droit d'élaborer des codes, spécialement des projets de réorganisation sur la composition des tribunaux et sur le mode de perception des dîmes : ces codes seront sanctionnés par la Porte s'ils ne portent pas atteinte aux droits du gouvernement impérial, et sous condition qu'ils ne seront pas contraires aux principes de la législation ottomane. Toutes les décisions à l'exception des modifications réclamées par le besoin d'un intérêt purement local, pour lesquelles une majorité des deux tiers des voix sera nécessaire, seront prises à la majorité simple des voix. Il n'y aura dorénavant qu'un conseiller qui sera chrétien si le vali est musulman, et *vice versa*. Le nombre des caïmacans chrétiens dépassera celui des musulmans suivant les besoins des loca-

lités. A l'exception des présidents des conseils d'administration, aucun employé ne siègera plus dans les conseils.

Le pouvoir judiciaire est distinct du pouvoir exécutif. Le grec est reconnu comme langue officielle dans l'Assemblée et devant les tribunaux. Pour les fonctions publiques, les indigènes auront la préférence. Il y aura une gendarmerie locale recrutée parmi les indigènes ; les officiers seront nommés par le Sultan, ainsi que le chef de la gendarmerie. Dans l'administration des finances, des modifications importantes sont introduites. Les frais réguliers de l'armée, les droits de douane, les taxes sur le sel et le tabac, et les recettes et dépenses des terrains vacants, ne seront pas portés au budget.

Le papier-monnaie n'aura pas cours dans l'île.

Enfin, liberté limitée est donnée par les lois et règlements aux sociétés littéraires, aux imprimeries et à la publication des journaux.

Nous avons exposé intégralement les dispositions de cette Convention d'Halepa qui va servir de base aux nouvelles réclamations des Crétois, car elles auront le même sort que les dispositions du *Hatt-Houmayoum* et du firman de 1868 dont la violation servit de prétexte à l'insurrection de 1870.

Les premières années toutefois qui suivirent ce firman du 9 novembre 1878, furent relativement tranquilles. La Crète eut l'avantage d'être gouvernée par deux fonctionnaires qui comprirent leur mission, et furent des hommes prudents et sans fanatisme, Alexandre Caratheodori pacha, plus tard prince de Samos, et Photiadès

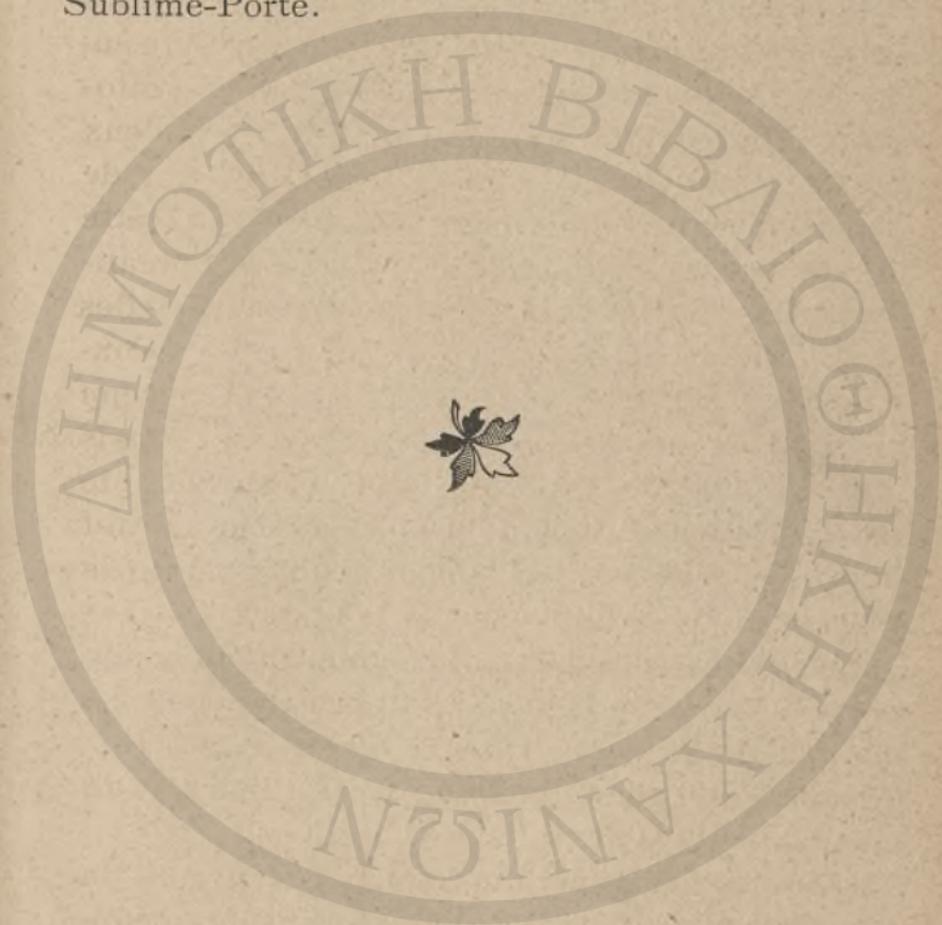
pacha. De 1878 à 1885, les Crétois jouirent d'une administration sage et éclairée.

La convention d'Halepa introduisit cependant en Crète les germes d'un mal nouveau qui devait être la source de toutes les difficultés futures. La lutte cessera provisoirement de se poursuivre entre les Crétois et le gouvernement impérial ottoman, elle surgira inconsciente entre les deux partis politiques qui vont se former au sein de l'Assemblée générale. Les membres de cette Assemblée réclameront bien de la Porte la réalisation des réformes précédemment refusées, telles que la suppression du prosélytisme, et la reconnaissance du droit pour le musulman devenu chrétien de conserver sa part d'héritage ; mais ils se montreront beaucoup plus préoccupés de maintenir leur influence personnelle en faisant distribuer à leurs amis le plus grand nombre de places possible.

Le Traité de Berlin, contre toute attente, n'apporta aucune amélioration à la situation morale du musulman converti, qui devint même passible de l'exil pour son abandon des préceptes du Coran.

L'Assemblée générale créée par le firman du 9 novembre 1878, va désormais jouer un rôle prépondérant dans l'administration de l'île, grâce à ses pouvoirs très étendus. Elle aura en face d'elle un gouvernement représenté par un fonction-

naire qui, de bonne foi, cherchera à mettre en mouvement les ressorts de la nouvelle organisation. Cet essai de parlementarisme en Crète donna les résultats prévus et espérés par la Sublime-Porte.



CHAPITRE XIV

INSURRECTION DE 1889

Causes de l'insurrection. — L'Assemblée générale. — Les partis politiques : conservateurs, libéraux, radicaux. — Conflit entre les partis. — Mahmoud pacha. — Pétition des conservateurs. — Massacres et incendies. — Intervention de la Grèce et des grandes puissances. — Djevad pacha. — Firman de 1890.

Plus on étudie les véritables causes de cette insurrection de 1889, plus on est amené à blâmer énergiquement les hommes politiques crétois qui, par leur entêtement et pour la satisfaction de leurs ressentiments personnels, ont plongé le pays dans la ruine, et fait couler des flots de sang.

Ce soulèvement ne donnera pas lieu à de ces grandes rencontres où les chrétiens se lèveront en masse, contre les adversaires de leur religion ; au contraire, ce ne seront plus que des assassinats individuels dictés par la soif de la vengeance. Plus de grandeur dans la lutte, plus d'enthousiasme populaire.

La cause primordiale de cet état de choses était l'établissement dans cette île, par le firman de 1878, du régime parlementaire, qui ouvrit une voie nouvelle au caractère frondeur du Crétois, et le jeta dans les luttes politiques.

Il semblerait que la Porte, ayant en vain essayé de tous les moyens pour réduire ce peuple, ait songé à emprunter ce système à l'Europe, certaine qu'il aurait pour conséquence immédiate de semer la jalousie et la division parmi les Crétois. Son plan, s'il exista, fut couronné de succès. La Sublime-Porte, en laissant la Crète pendant de longs mois en pleine anarchie, induisit les Crétois à venir eux-mêmes lui demander de reprendre les concessions accordées, et qu'elle n'avait eu l'air de leur faire que contrainte et forcée.

Notre opinion paraîtra peut-être bien sévère pour ce peuple, qui possède des éléments de vitalité, et dont le caractère a des côtés séduisants ; mais ce ne serait point lui rendre service que de lui cacher ses fautes, et c'est parce que nous estimons que l'Europe va de nouveau lui donner le moyen de se perdre à jamais, que nous croyons bon de l'éclairer.

Dès ses premières séances, l'Assemblée générale vit se former dans son sein deux partis irréductibles sur leurs principes, mais qui avaient un but commun, celui de s'emparer de toutes

les places dans le gouvernement : d'un côté les conservateurs, surnommés *gamelles* parce qu'ils étaient accusés par leurs adversaires d'être d'accord avec le gouvernement impérial pour en retirer des avantages ; de l'autre les *sans-culottes*, à cause du vieux costume palicarc qu'ils avaient conservé, et qui professaient des opinions extrêmes.

Les conservateurs eurent la majorité jusqu'en 1887, date à laquelle les radicaux leur succédèrent. Tandis que l'île était au pouvoir des conservateurs, le parti libéral ne cessa de rédiger des pétitions pour demander le rappel des gouverneurs Photiadès pacha, Sawas pacha, et Anthopoulo pacha ; mais, en 1889, ce fut le tour des conservateurs d'exiger le renvoi de l'île, de Nikoloki Sartinski pacha, simple question de places vacantes que les conservateurs aspiraient à faire occuper par leurs amis, et que les radicaux entendaient conserver pour eux.

Le rapport très clair et très sincère de M. Alfred Billiotti, consul de S. M. Britannique à la Canée, reproduit dans le Livre Bleu, expose fidèlement la situation politique de la Crète :

La Canée, 8 juin 1889.

La crise actuelle fut causée par deux grandes fautes commises par les conservateurs.

La première consistait à combattre ouvertement le Vali et à le rendre responsable d'un état de choses qui n'était que la conséquence du système administratif en

vigueur dans l'île. Ils indisposèrent contre eux Sartinski pacha, qui chercha alors le concours des libéraux. La seconde faute a été le refus du parti conservateur chrétien de prendre part aux délibérations de l'Assemblée



PORT DE LA CANÉE.

générale. Car les conservateurs musulmans suivirent une autre ligne de conduite. Cette abstention mit le pouvoir entièrement aux mains des radicaux, et le Vali se vit obligé de marcher d'accord avec ces derniers, qui n'avaient jamais fait d'opposition au gouvernement impérial.....

Si les conservateurs, qui ont presque le même programme

que les libéraux proprement dits, au lieu de s'abstenir de siéger, s'étaient joints aux libéraux modérés, ils auraient pu prévenir bien des malheurs, et entraîner la population. Il est indubitable que, soit par conviction, soit par l'appât de certains postes au choix du vali, quelques radicaux se fussent joints à eux pour former une majorité.....

Les radicaux, en arrivant au pouvoir, invalidèrent en masse leurs adversaires conservateurs, et révoquèrent tous les fonctionnaires soupçonnés de partager les opinions du parti opposé.

En pareil cas, ajoute le consul britannique, les fonctions publiques devraient être dévolues de manière à ce que dans chaque district la balance fût égale entre conservateurs et libéraux : de même dans la gendarmerie et les tribunaux. Les juges étant élus, le vali devrait réserver au parti opposé les postes dont il a la nomination comme président des tribunaux et procureur impérial.

Or l'animosité des conservateurs contre Sartinski pacha venait de ce que le vali ne procédait pas à ces nominations, dans la crainte de mécontenter l'un des deux partis.

Au milieu de toutes ces luttes, la situation financière de l'île était déplorable, et la mauvaise organisation de la gendarmerie ne permettait plus de circuler en sécurité. Les musulmans, sur ces deux questions, partageaient entièrement la manière de voir des chrétiens : on était d'accord pour réclamer une organisation nouvelle de la police, et pourtant il était impossible au vali d'apporter aucune modification à cet état de choses, sans violer l'une des clauses

de la convention d'Halepa. Aux termes de cette convention, en effet, ne pouvaient être enrôlés dans la gendarmerie crétoise que des sujets ottomans, sans distinction de religion. Au début on ne prit que des Crétois ; mais ceux-ci, chrétiens comme musulmans, firent de détestables policiers, d'autant plus qu'ils étaient mal commandés. Or tout le monde sentait la nécessité de faire appel à des étrangers, surtout aux Albanais, mais leur enrôlement eût été illégal. En attendant, la Crète devenait le refuge de tous les malfaiteurs et aventuriers de la Grèce. Il était difficile, on le voit, de donner satisfaction à l'opinion publique, sur cette partie des réclamations ; même l'aurait-on pu légalement, qu'il était impossible, avec la meilleure volonté du monde, de trouver à engager des volontaires sérieux. En effet.

Depuis plusieurs mois, écrivait M. Alfred Billiotti, les fonctionnaires et les gendarmes n'avaient pas touché leur solde ; la caisse publique était vide ; le gouvernement était dans l'impossibilité de faire rentrer les impôts arriérés, et l'on ne pouvait trouver d'avances sur les impôts futurs. En résumé, l'île offrait le curieux phénomène d'un pouvoir en pleine anarchie, s'efforçant de combattre l'anarchie.

La situation financière était, nous l'avons dit, dans un état désespéré. Le déficit budgétaire présent s'élevait à 6.000.000 de piastres. En 1881, il avait atteint 6.841.678 piastres. De plus, à la suite du refus du gouvernement ottoman

d'abandonner à l'île la moitié des recettes douanières et la totalité du produit des droits de timbre, le budget s'était trouvé à découvert de 8.000.000 de piastres. Ce chiffre, par suite d'économies réalisées par l'Assemblée générale en supprimant certains emplois, etc., était retombé à 6.000.000 de piastres.

Les conservateurs, dans leur pétition, demandaient l'abandon de la totalité des recettes des douanes, des droits de timbre et d'enregistrement, du produit des contributions directes, la restitution d'une première somme de 2.500.000 piastres, indûment perçue en 1874 comme impôt de capitation, et d'une seconde somme de 1.900.000 piastres formant la part de l'île dans une recette globale de 3.800.000 piastres, et qui avait été illégalement encaissée par le trésor du gouvernement central, alors qu'elle aurait dû être versée, aux termes du firman de 1868, dans la caisse particulière de l'île, et servir uniquement à la création et à l'entretien des routes, des ports, et à des travaux d'utilité publique.

Toutes ces réclamations étaient fondées, et rien ne prouvait que la Porte ne fût pas disposée à y faire droit. Mais elle eut le tort, selon son habitude, de faire attendre ses réponses, et de perdre ainsi un temps précieux. Elle semblait encore chercher à prolonger la crise par l'envoi successif de nouveaux commissaires et de gou-

verneurs, et ne faisait que laisser le champ libre à tous les fauteurs de désordres. La situation du Vali Sartinski était, au début de cette insurrection, particulièrement fausse.

Attaqué par toute une fraction de l'Assemblée générale demandant sans cesse son rappel, il n'avait pas davantage la confiance des radicaux qui lui reprochaient de ne pas se soumettre à toutes leurs exigences. Aussi le Divan, au lieu d'adopter une politique nette et franche, eut-il recours à sa tactique habituelle, et fit-il partir pour la Canée Mahmoud pacha, accompagné de Achmed-Ratib pacha et de Gallib effendi, et dont le premier acte fut de recevoir la pétition des conservateurs.

Ces délais et les tergiversations de la Turquie avaient aigri les esprits. Certains chefs conservateurs réussirent à entraîner les exaltés, et les décidèrent à se réunir en armes à Apokorona. Ce rassemblement n'avait à son origine aucune importance; mais l'arrivée de Mahmoud Djellaledine pacha donna à supposer aux chefs du mouvement, que l'envoi de ce commissaire impérial cachait quelque dessein secret, et de deux cents leur nombre s'éleva en vingt-quatre heures à un millier.

Mahmoud pacha, comme ses prédécesseurs, perdit du temps à recueillir des informations, puis il entra en communication avec les membres

de l'Assemblée générale. Comme don de joyeux avènement, il annonça que le Sultan contribuerait pour vingt mille livres au règlement de la dette publique ; cette nouvelle calma les esprits, et les négociations étaient en bonne voie, lorsqu'un ordre de Constantinople rappela subitement et sans motifs plausibles le commissaire impérial. Sartinski pacha avait été lui-même, quelques jours auparavant, remplacé par Riza pacha, vali de Janina. Ces changements eurent le grave inconvénient de placer l'administration de l'île aux mains de fonctionnaires nouveaux, sans expérience des affaires crétoises.

Chakir pacha, alors ambassadeur de la Porte à Saint-Pétersbourg, et ancien élève de notre école militaire de Saint-Cyr, fut envoyé, avec des instructions énergiques. Ses pouvoirs étaient plus étendus que ceux d'un commissaire impérial. Il était accompagné du général de division Djevad pacha, comme commandant en chef troupes.

Pendant toutes les allées et venues de hauts fonctionnaires ottomans, était sur l'exode des musulmans dans les grandes villes. A Candie et à Rethymo des rixes avaient eu lieu et dans l'intérieur de l'île, comme représailles des villages chrétiens et musulmans furent détruits par l'incendie.

Chakir pacha fut rappelé presque immédiate-

ment à Constantinople, laissant Djevad pacha



DJEVAD PACHA, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE LA CRÈTE.

seul aux prises avec toutes les difficultés, sans aucune force de police pour réprimer les émeutes.

L'ordre fut donné à toutes les troupes turques de rentrer dans les forteresses : l'île était donc livrée aux malfaiteurs et aux aventuriers, et les populations chrétiennes commencèrent à se réfugier en Grèce.

En présence du débarquement sur son territoire, des réfugiés crétois, le gouvernement hellénique adressa, le 5 août 1889, une communication télégraphique aux puissances, pour leur déclarer que la Grèce ne pouvait regarder sans crainte l'obligation qui allait lui incomber, de nourrir tous ces réfugiés, et que, dans le cas où elles n'agiraient pas, le gouvernement avait d'ores et déjà donné à sa flotte l'ordre de se tenir prête à se rendre en Crète, pour y transporter des troupes.

Cette communication jeta l'alarme dans toutes les chancelleries. Le comte Kalnoky proposa à d'autres cabinets de s'entendre, pour éviter une conflagration générale. Lord Salisbury répondit énergiquement à la Grèce de se tenir tranquille. L'Allemagne invita la Porte à rétablir elle-même l'ordre en Crète ; et M. Crispien s'en saisit pour mettre en mouvement le télégraphe dans toutes les capitales, et recommander l'harmonie entre toutes les puissances. Quant à M. Spuller, le seul ministre qui eut compris le véritable caractère de cette insurrection, il fit remarquer au représentant hellénique

à Paris, que son gouvernement n'avait pas à intervenir dans une question de pure politique intérieure crétoise. M. de Giers, au nom de la Russie, proposa une action commune des puissances ; mais lord Salisbury, à la suite des rapports de M. Alfred Billiotti, son consul à Canée, refusa d'adopter cette manière de voir.

Une dépêche du consul britannique, que nous reproduisons plus loin, nous donnera l'explication de ce refus du *Foreign Office*.

Une circulaire de la Porte, en date du 11 août, attribue l'insurrection à la lutte parlementaire engagée entre les divers partis politiques de l'île, et le 20, elle expédia en Crète des troupes dont l'effectif s'élevait à quarante mille hommes.

Enfin, au commencement de décembre, parut un firman en réponse à la pétition des conservateurs crétois, proclamant l'amnistie et donnant une organisation nouvelle qui détruisait les dispositions de la Convention d'Halepa. Le gouvernement de l'île était de nouveau en administration civile et militaire. La plupart des fonctions du gouverneur général furent supprimées. Aucun fonctionnaire ne pouvait être destitué sans avoir été convaincu d'un délit, ou pour cause d'incapacité. Le nombre des membres de l'Assemblée générale était réduit à cinquante-sept, dont trente-cinq chrétiens et vingt-deux musulmans. Le suffrage universel

était aboli, et remplacé par le vote de délégués-électeurs. L'élection des juges était maintenue, mais leur nomination ne pouvait être faite que par le ministre de la Justice à Constantinople. Quant à la gendarmerie, le recrutement était autorisé dans toutes les provinces de l'empire. La moitié de l'excédent des revenus devait être abandonnée au trésor de l'île; quant aux recettes douanières, elles allaient au trésor de l'empire. On créa des droits municipaux, pour l'administration des communes.

Les clauses de ce firman causèrent une surprise générale. Le gouvernement hellénique crut devoir adresser de nouveau une note à tous les cabinets, par l'intermédiaire de ses représentants.

« Ce firman, disait cette note, est la violation des droits des Crétois reconnus par la Porte depuis plus de vingt ans, et confirmés par le Traité de Berlin. La conduite injuste de la Turquie envers la Crète, impose à tout gouvernement hellénique des devoirs et des obligations qu'il ne saurait, le moment venu, négliger. »

Le ton de cette note émut les chanceliers qui se contentèrent de présenter des observations à la Porte. Un événement important était survenu entre les cours de Grèce et de Prusse. Le duc de Sparte, héritier présomptif de la couronne de Grèce, avait épousé la princesse Sophie, sœur du roi Guillaume II. L'opinion publique avait cru un

instant que la future reine apportait l'île de Crète dans sa corbeille de mariage. L'illusion ne fut pas longue.

En vertu du nouveau firman, les élections par les délégués-électeurs devaient avoir lieu les 7 avril et 6 mai 1890. Les membres chrétiens de l'Assemblée générale furent élus, mais refusèrent ensuite de voter, de prendre part à la gestion des affaires publiques, et de contribuer à la confection de la liste des juges destinée à être soumise à l'approbation du gouvernement impérial, et cela jusqu'au rétablissement de la Convention d'Halepa. Ce fut là une faute capitale, parce que l'abstention en de telles circonstances équivalait à un abandon inutile de tous les droits, et en politique rien n'est plus fatal que les démonstrations platoniques.

Le gouvernement ottoman eut donc ainsi toute liberté d'appliquer le firman selon sa fantaisie. Les chrétiens se retrouvèrent placés dans les mêmes conditions qu'à l'époque du *Hatt-Humayoun*, et cela par leur seule faute.

Djevad pacha, pendant l'entière durée de son administration, apporta tous les ménagements possibles. Il concentra tous ses efforts à faire comprendre aux chrétiens les conséquences fâcheuses pour eux, de leur abstention; ses tentatives demeurèrent infructueuses: les chefs crétois se cantonnaient dans une opposition sans issue.

Si les radicaux avaient, au début de la crise, fait quelques concessions à leurs collègues conservateurs, ils eussent prévenu les conséquences désastreuses de ce soulèvement. Leur sotte ambition et leur aveuglement firent perdre à l'île des avantages acquis bien chèrement.

La Porte profita de la faute de ses adversaires ; c'était de bonne guerre, si ce n'était pas politique, car elle devait savoir qu'avec le peuple crétois ce n'était que partie remise.

M. Alfred Billiotti, le consul britannique, croyait, de son côté, avoir trouvé une solution à toutes les difficultés futures :

« Les musulmans, écrivait ce diplomate à lord Salisbury, conservent bien peu d'espoir de voir le gouvernement réaliser leurs désirs. Aussi ont-ils tourné leurs regards vers une occupation étrangère, qui signifie pour eux une occupation britannique ; et souvent, l'on entend les musulmans de la haute société déclarer en plaisantant, que si l'assassinat d'un voyageur anglais pouvait avoir ce résultat, ils l'accompliraient instantanément. » (*Livre Bleu.*)



CHAPITRE XV

INSURRECTION DE 1895

Phases de l'insurrection. — Nomination de Caratheodory pacha. — Rixe à Vamos. — Établissement d'un comité de réformes. — Pétition aux consuls. — Nomination de Tourkhan pacha comme vali de Crète. — Rassemblement des chrétiens à Courna. — Marche d'Abdallah pacha. — Intervention de la Grèce. — Intervention des grandes puissances. — Règlement de 1896. — Convocation de l'Assemblée. — Moyens dilatoires employés par la Porte. — Travaux de la commission de la réforme judiciaire et de la réorganisation de la gendarmerie. — Mahomed-Djellaledine pacha. — Massacres de Candie, Rethymo, la Canée. — La mission française à la Canée. — Départ des consuls. — Refus d'intervention des puissances contre les incendiaires. — Prise de possession de la Crète au nom du roi Georges I^{er}. — Nomination du colonel Vassos. — Son départ. — Son débarquement à Colymbary (Crète).

L'insurrection de 1895, dont nous allons indiquer les causes et raconter les principaux incidents, sera-t-elle la dernière ? C'est un problème presque insoluble. Malgré tout le zèle déployé en ce moment par les représentants des grandes

puissances à Constantinople, nous craignons fort que leurs travaux, comme jadis l'œuvre de Pénélope, ne soient chaque jour secrètement mis à néant, et qu'ils ne s'évertuent à préparer des projets comme autrefois Sisyphe roulait son rocher.

En effet, il ne s'agit pas seulement d'accomplir une œuvre qui momentanément réunisse l'approbation générale ; mais celle-ci doit être assez durable pour défier, dans l'avenir, toutes les convoitises de quelque part qu'elles puissent surgir. Il faut également tenir compte du caractère du peuple crétois, assez versatile en matière de gouvernement.

Cette nouvelle et peut-être dernière insurrection, comprend deux phases distinctes. La première prit fin le 22 août de cette même année, après l'acceptation par la Crète et la Turquie, de l'arrangement proposé par l'Europe ; la seconde dure encore.

Au commencement de l'année 1894, le gouverneur général de Crète était Mahmoud Djellaledine pacha, revenu dans l'île pour la troisième fois, et qui allait assumer dans les événements qui vont se dérouler une sanglante responsabilité. Son administration fut impitoyable aux chrétiens, et l'insurrection de 1895 fut entièrement causée par la manière dont fonctionnèrent les tribunaux qu'il avait institués.

Vers la fin de juin de cette même année 1894

il comprit que la patience des Crétois était à bout, et qu'ils ne tarderaient pas à se soulever. Désireux de ne pas être à la Canée, au moment de la première explosion de leur colère, il demanda son rappel, et fut remplacé le 5 avril par Tourkhan pacha qui ne fit d'abord qu'une première apparition de quelques mois.

Mais avant de quitter l'île Mahmoud vit naître l'agitation au sujet de la convocation de l'Assemblée générale que le Sultan se décida enfin à réunir par un firman du 29 décembre 1894.

Le gouvernement impérial, après le refus de l'Assemblée générale de prendre part au vote pour l'élection des juges, et de discuter les questions d'utilité publique, ne l'avait plus convoquée. Il redonna la prépondérance à l'élément musulman dans les affaires publiques, et l'île vit renaître les abus disparus. Les chrétiens recommencèrent à s'agiter.

La nomination d'Alexandre Caratheodory pacha, comme vali de Crète, dans les premiers jours de mars 1895, sembla un instant devoir calmer les esprits, et amener une détente dans les relations entre les députés chrétiens et musulmans. Mais cet espoir fut rapidement déçu.

Les musulmans crétois organisèrent un véritable complot contre le nouveau vali, pour lui rendre impossible l'administration de l'île, en

provoquant des conflits. Le *Comité musulman de la Canée* ordonna des massacres à Selino, l'ordre en fut porté par un sergent musulman de la gendarmerie, et exécuté par ses deux fils.

Le district d'Apokorona prit les armes à la suite d'une rixe sanglante survenue à Vamos, entre le propriétaire d'un café de cette ville et un officier de gendarmerie.

Les insurgés descendirent en nombre vers la Canée et demandèrent le rétablissement de la Convention d'Halepa. Une Épitropie (Comité des réformes) se constitua, et présenta, le 30 septembre, aux consuls des puissances, un projet de Constitution.

La population chrétienne, disait ce document, qui constitue les quatre cinquièmes de l'île, se basant sur le droit historique qui oblige le Divan à octroyer à Candie des institutions exceptionnelles, et animée du désir d'y voir s'y établir un ordre de choses de nature à en amener la prospérité, élève encore la voix dans l'espoir de faire reconnaître ses droits. Le peuple crétois se plaint surtout de l'ingérence du gouvernement au profit de l'élément musulman, surtout en ce qui concerne l'administration de l'île, ce qui fait naître des injustices, des jalousies et des passions, dont se ressent la sûreté publique, et se plaint de l'affectation des revenus de l'île au profit des musulmans, par la création d'emplois superflus.

La Porte ne prêta aucune attention à ces demandes ; ordre fut donné de dissoudre au besoin par la force le comité des réformes. Une rencontre eut lieu entre les troupes turques et les

insurgés qui veillaient à la défense de l'Épitropie ; le sang coula.

Le commandant militaire Abdullah pacha agit en cette occasion malgré les ordres du vali. Dans les deux rencontres qui eurent lieu, les Turcs subirent des pertes sérieuses.

L'Épitropie jugea alors utile de se diviser en trois groupes. L'un continua à siéger à Sphakia, le second gagna Saint-Basile, le troisième descendit à Apokorona. Les membres de ce dernier groupe envoyèrent des délégués aux consuls, à la Canée, pour prendre leur avis.

Ceux-ci adressèrent à l'Épitropie une lettre collective ainsi conçue :

Loin de considérer l'Épitropie comme pouvant contribuer à améliorer la situation, nous croyons au contraire qu'elle produira un résultat opposé, et selon notre opinion il est de toute nécessité, dans l'intérêt de l'île, que les membres qui composent cette Épitropie ne se contentent pas de se disperser, mais qu'ils quittent la Crète le plus tôt possible, pour éloigner par leur départ tout danger du pays...

Le vali Carathéodory pacha, placé entre les réclamations des Crétois et le refus de la Porte de faire droit à ses demandes les plus légitimes, demanda son rappel, et fut remplacé par Tourkhan pacha.

Quelques jours avant de demander son rappel, A. Caratheodory pacha s'exprimait ainsi sur le compte de son gouvernement : « Je ne puis gou-

verner plus longtemps dans de semblables conditions. Il n'y a plus aujourd'hui d'administration en Crète, je n'ai plus un gendarme qui consente à obéir, et je vois toutes les mauvaises passions excitées à un tel point, qu'un choc semble inévitable.

« Or je n'ai aucun moyen à ma disposition pour l'empêcher de se produire, et d'un autre côté je n'entends pas assumer la responsabilité d'événements que je n'aurai pas été en mesure d'arrêter à temps. La conduite que le gouvernement tient à mon égard prouve *que je n'ai plus sa confiance*. Il devrait donc se hâter de me rappeler, et d'envoyer un homme à qui il pourrait accorder ce qu'il croit devoir me refuser. »

L'Épitropie n'avait tenu aucun compte de la lettre des consuls. Mais avant de gagner la montagne elle leur adressa un nouveau mémoire. Dans sa retraite sur Apokorona elle fut suivie par de nombreux contingents des provinces voisines.

Le nouveau vali était arrivé en Crète avec un firman accordant une amnistie complète aux membres de l'Épitropie, et même à tous les criminels de droit commun. Les Crétois virent un piège dans cette mesure, et l'agitation continua. C'est alors qu'un troisième élément de discorde vint compliquer la situation. Le parti des beys, mécontent de voir les ménagements employés à l'égard des chrétiens, voulut imposer ses volon-

tés, et se livra à des manifestations politiques. Le vali Tourkhan pacha fit appel aux tribunaux pour les faire rentrer dans l'ordre.

Le 11 avril 1896 trois mille chrétiens se réunirent en armes à Courna, prêts à marcher sur la Canée. Abdullah pacha, commandant militaire, marcha, à la tête de ses troupes, contre les insurgés, et délivra la garnison turque de Vamos, bloquée par ces derniers. Alors éclatèrent à la Canée, à Candie, à Rethymo, les mêmes massacres qui s'étaient produits dans les insurrections précédentes. Les cavas des consulats de Russie et de Grèce furent assassinés, les églises et les tombeaux profanés. L'Épitropie disparut pour faire place au Comité national crétois, qui, depuis, dirige tout le mouvement.

Le gouvernement grec s'était contenté jusqu'alors de prêcher le calme et d'assister impassible aux événements dont l'île était le théâtre. Il s'était borné à protester à Constantinople, et on lui avait répondu qu'il ne devait pas intervenir dans les affaires intérieures de la Crète. Mais en présence de ces nouveaux massacres, et sous la pression de l'opinion publique, le cabinet d'Athènes fit appel aux grandes puissances, et envoya de son côté dans l'île des navires, pour recueillir les habitants. En même temps, il faisait parvenir aux Crétois des armes et des munitions.

Dès le mois de décembre 1895, le roi de Grèce, au cours d'une visite à bord d'un cuirassé autrichien, fit connaître toute sa pensée au sujet des événements de Crète, aux ministres de France et de Russie à Athènes. Il s'exprimait déjà en ces termes : « Vous savez que les Turcs envoient décidément cinq bataillons en Crète. C'est évidemment pour ne pas rester sur leur dernier échec, et renouveler leurs agressions. Si les choses prennent cette tournure, je vous déclare que je ne pourrai plus répondre de rien ici, et que les événements suivront leur cours ».

Le gouvernement ottoman, de son côté, semblait prendre plaisir à exciter les populations crétoises par des mesures maladroites; sur le conseil de Tourkhan pacha qui s'était déjà, en 1894, opposé à la convocation de l'Assemblée générale, le Sultan prononça l'ajournement de cette Assemblée.

Cette décision permit à l'Épitropie de reprendre son influence, et de rassembler toutes les forces insurrectionnelles.

Le 24 mai éclatait à la Canée une rixe entre chrétiens et musulmans. Toute la population prit les armes, et de toutes les maisons partirent des coups de fusils. Les consuls demandèrent des navires à leurs gouvernements, pour protéger la vie de leurs nationaux.

Le 6 juillet 1896 les représentants des grandes

puissances à Athènes firent une démarche collec-



UNE RUE DU QUARTIER GREC A LA CANÉE APRÈS L'INCENDIE.

tive auprès du ministre des Affaires étrangères de Grèce, et lui annoncèrent que, sur les représentations de leurs gouvernements, la Porte accep-

tait d'accorder des réformes à la Crète, mais que le gouvernement hellénique devait cesser ses envois d'armes et de munitions.

Les consuls, de leur côté, invitèrent les membres de l'Assemblée à se rendre à la convocation de l'Assemblée générale qui allait être appelée. Un iradé du Sultan fixait en effet la date de sa prochaine session, et annonçait en même temps la prise en considération des réclamations des Crétois, mais à la condition expresse que ceux-ci déposeraient leurs armes. Un vali chrétien était également nommé à côté d'Abdullah pacha.

Les insurgés se refusèrent à déposer les armes avant d'avoir obtenu les concessions demandées : ils se méfiaient de l'amnistie. De son côté, le Sultan ne voulait pas traiter avec des rebelles. Un conflit sanglant était inévitable, lorsque les puissances se décidèrent à intervenir.

Elles obtinrent de la Porte la nomination d'un gouverneur chrétien et la convocation de l'Assemblée crétoise pour le 29 juin. Georges Berovitch pacha, prince de Samos, fut nommé gouverneur de la Crète, et Hassan pacha, mu-chavir. Mais le gouvernement eut soin de maintenir Abdullah pacha comme commandant militaire.

Le maintien de ce dernier fut une source constante de conflits avec le gouverneur.

On se rappelle que les consuls avaient invité par lettre les députés à se rendre à l'Assemblée générale, et à rédiger un mémoire contenant toutes leurs réclamations.

Les députés se rendirent en effet à la convocation, et au commencement de juillet 1896 l'Assemblée générale tint sa première séance. Les chrétiens déposèrent leurs cahiers de réformes, puis s'ajournèrent immédiatement, jusqu'après la réception de la réponse de la Porte.

Les cahiers de réformes contenaient un projet complet de Constitution, dont voici les principales dispositions :

Art. 1^{er}. — Le pouvoir exécutif est exercé par un gouverneur chrétien orthodoxe, à la nomination du Sultan et sous l'approbation des puissances.

Art. 6. — Le gouverneur général est assisté d'un conseil de sept membres, dont cinq chrétiens et deux musulmans indigènes. Trois autres membres étrangers d'Europe ou de Grèce compétents, sachant le grec, feront partie du conseil.

Art. 11. — L'indépendance administrative de l'île étant admise, toutes les branches des services publics seront réglées par les lois que votera l'Assemblée.

Art. 24. — En payant un tribut annuel de dix mille livres, l'île acquiert une liberté illimitée dans la disposition et la gestion des revenus.

Art. 32. — La Turquie ne pourra avoir dans l'île plus de quatre mille hommes de troupes, qui seront entretenus par le gouvernement impérial.

Art. 35. — Des milices locales seront instituées sur le modèle de celles de la Roumélie Orientale (Traité de Berlin 1878).

Art. 37. — Le service judiciaire sera composé d'hommes

porteurs de titres juridiques. Ils seront choisis parmi les chrétiens et les musulmans indigènes, proportionnellement à l'importance numérique de chacun des deux éléments.

La Porte ne crut pas devoir faire connaître son avis sur ce projet de réformes, autrement qu'en donnant l'ordre à Abdullah pacha, à l'insu du gouverneur civil, d'attaquer les chrétiens à Apokorona. Le rappel de ce général fut exigé par les représentants des grandes puissances à Constantinople. Puis le gouvernement ottoman eut recours aux envoyés extraordinaires. Zichny pacha et Ikiadès effendi, pour gagner du temps, reçurent la mission soi-disant de recueillir des informations sur place, mais en réalité pour obtenir des députés l'abandon de leurs demandes. Pour toute réponse, les Crétois déclarèrent aux envoyés impériaux qu'ils considéraient leur mandat comme terminé.

Cette situation ne pouvait se prolonger sans amener de nouvelles catastrophes, et certaines grandes puissances crurent le moment venu d'intervenir. L'Autriche-Hongrie proposa d'opérer la pacification de l'île par le moyen d'un blocus, mais la Grande-Bretagne s'y opposa et fit appel au concours de toutes les puissances.

Les ambassadeurs à Constantinople engagèrent des négociations directes avec le gouvernement ottoman, et le 27 août 1896 fut conclu

un arrangement international que les consuls furent chargés de notifier aux insurgés, en leur demandant une réponse dans les trois jours. Les termes de cet arrangement furent accueillis avec empressement par toute la population chrétienne de l'île. Voici le préambule de ce document :

Les représentants des grandes puissances ont fait à la Sublime-Porte certaines propositions qui lui ont paru de nature à amener la pacification de l'île. Ces propositions sont conçues dans un esprit de justice et de parfaite impartialité. Elles forment, de l'avis des puissances, le maximum des concessions qui pourraient être recommandées.

Elles sont, en même temps, pleinement suffisantes pour améliorer l'administration de l'île, et pour donner une satisfaction équitable aux vœux des Crétois.

Les principales dispositions du nouveau règlement portaient :

Art. 1^{er}. — Le gouverneur général de la Crète sera chrétien, et nommé pour cinq ans par le Sultan avec l'assentiment des puissances.....

Art. 5. — Les fonctions publiques seront confiées pour les deux tiers aux chrétiens, et pour un tiers aux musulmans.

Art. 6. — Les élections à l'Assemblée générale et les sessions de cette Assemblée auront lieu tous les deux ans. Les sessions dureront de quarante à quarante-huit jours.....

Art. 9. — Une commission comprenant des officiers européens, procédera à la réorganisation de la gendarmerie.

Art. 10. — Une commission comprenant des juristes étrangers étudiera les réformes à opérer dans l'organisation de la justice, sous la réserve la plus expresse des droits résultant de ces capitulations.....

Art. 14. — Les puissances s'assureront de l'exécution de toutes ces dispositions.

L'Épîtrôpie donna sa pleine approbation à cet arrangement, et engagea tous les chrétiens à seconder l'application de la nouvelle charte. En même temps, Berowitch pacha était nommé gouverneur de Crète pour cinq ans, avec l'assentiment des puissances.

Les Crétois attribuèrent le succès qu'ils venaient de remporter, aux efforts de la diplomatie britannique, et ils remirent une adresse de félicitations à lord Seymour, commandant de la flotte anglaise dans la Méditerranée.

La première phase de l'insurrection de 1896 était terminée ; elle fut, certes, marquée par bien des violences et des massacres, hors de proportions cependant avec les scènes de meurtres et d'incendies auxquelles nous allons assister.

Les puissances, après la conclusion de cet arrangement, étaient en droit de supposer que la pacification de l'île ne rencontrerait plus d'obstacles. Elles avaient compté sans la duplicité du gouvernement ottoman qui, dès le lendemain de la signature de la nouvelle charte crétoise, recommença ses manœuvres pour anéantir l'œuvre préparée par l'Europe.

Les affiches officielles placardées dans les rues de la Canée, portaient un texte tronqué des dispositions de l'arrangement accepté par la

Porte. Les consuls durent faire rétablir le véritable texte, et ne cessèrent de réclamer contre tous les retards apportés par la Porte à l'exécution de ses engagements. Bien que la signature de l'arrangement remontât au mois de juillet, la Turquie, au 15 novembre suivant, n'avait encore pris aucune mesure. Loin de là, par tous les moyens possibles elle cherchait à entraver les décisions des ambassadeurs.

La composition de la commission militaire chargée d'étudier la réorganisation de la nouvelle gendarmerie, rencontrait des difficultés sans nombre. Le Sultan avait désigné, pour faire partie de cette commission, des officiers ne parlant que le turc, et il ne leur donnait aucun ordre de départ. Il était encore moins pressé d'organiser la commission judiciaire, parce qu'en vertu de l'article 13 de la charte il conservait encore la nomination de tous les magistrats de l'île, et que le traité d'Halepa, faisant revivre le principe d'élection des juges, ceux-ci ne pouvaient être nommés que par l'Assemblée générale. Devant ce mauvais vouloir, les conseillers chrétiens demandèrent la nomination provisoire de nouveaux juges, mais leur demande fut rejetée par la Porte.

Afin de prévenir toute réclamation dans ce sens, le grand vizir rendit une ordonnance prolongeant le pouvoir des juges en fonctions,

jusqu'à l'adoption des réformes à étudier par la commission judiciaire. Cette décision fut rapportée sur les injonctions des ambassadeurs. A leur insu, le Sultan avait désigné Djeved effendi, procureur général musulman, pour faire partie de cette commission ; il dut le remplacer, et nomma en son lieu et place Nazim bey. Les ambassadeurs s'opposèrent encore à ce choix.

Comme on le voit, la Porte ne cherchait qu'à gagner du temps et à différer l'exécution de ses engagements.

Abdul-Hamid voulut faire croire que la nomination du nouveau gouverneur chrétien, Berovitch pacha, s'était faite sans l'intervention des puissances. Il fut en quelque sorte vertement rappelé à la stricte observation de la charte. Les deux commissaires Zichny pacha et Ikiadès effendi durent être rappelés, sur la demande formelle des ambassadeurs, ainsi que leur successeur, le général Saadeddin pacha et son secrétaire, parce qu'ils ne faisaient qu'entraver l'administration du vali.

Malgré tous les empêchements apportés aux travaux des deux commissions européennes, celles-ci terminèrent leurs travaux et rédigèrent leurs rapports.

En exécution du règlement élaboré par les attachés militaires des ambassades, le major anglais Borr fut nommé *commandant provisoire* de la gendarmerie, et une centaine de

Monténégrins arrivèrent en Crète pour faire partie de la nouvelle organisation. Un emprunt de cent mille livres fut conclu avec une banque française. Tout semblait donc annoncer que la Crète était sur le point d'être dotée d'une administration qui lui permettrait de réparer ses maux.

C'est alors qu'apparut derrière la scène un homme qui doit être rendu responsable de tous les massacres qui ensanglantèrent cette malheureuse île. Nous voulons parler de Mahmoud Djellaledine pacha, père de Munir bey, ambassadeur actuel de la Sublime-Porte à Paris. Rentré à Constantinople, il continua à entretenir des relations avec les musulmans crétois, et à leur faire part des seuls désirs du Sultan. Ceux-ci voyant que malgré tous les moyens dilatoires de leur gouvernement, les chrétiens obtenaient justice sur tous les points, soumièrent à leur tour aux consuls un contre-projet, dont il ne fut tenu aucun compte. Ils se préparèrent sourdement à faire échouer tous les efforts de l'Europe pour la pacification de la Crète. Le mot d'ordre leur fut envoyé directement de Constantinople par Mahmoud Djellaledine pacha. Les minutes des télégrammes et certaines pièces confidentielles trouvées après l'incendie du Konak ne laissent plus aucun doute sur sa participation dans les massacres et les incendies de la Canée.

A l'appui de cette assertion nous ne saurions mieux faire que de reproduire deux extraits d'une dépêche adressée à son département par le consul de France à la Canée :

La situation, loin de s'améliorer, me paraît plus inquiétante, écrivait notre consul, et cela du fait des musulmans. Je ne sais ce qui se passe dans la tête des beys et des principaux notables musulmans, mais je constate qu'ils font preuve du plus grand mauvais vouloir, et j'ai bien peur qu'ils n'obéissent à un mot d'ordre et qu'ils n'écoutent certaines suggestions leur venant de Constantinople...

On ne peut donc s'expliquer aujourd'hui la résistance systématique et générale des musulmans, que par un mot d'ordre envoyé de Constantinople, et je me suis laissé dire que *Mahmoud Djellalédine pacha* recommanderait à ses coreligionnaires de rester massés autour des villes, pour protester contre l'arrangement et établir qu'ils n'ont aucune confiance dans le régime nouveau.

Les premières attaques contre les chrétiens se produisirent à Candie, où s'étaient réfugiés tous les musulmans des villages voisins ; ils s'emparèrent des maisons des chrétiens, s'y installèrent, et tous les efforts des consuls furent impuissants à les faire retourner chez eux. Le 12 janvier 1897, eurent lieu les premiers meurtres dans cette ville, puis les musulmans de Rethymo suivirent l'exemple de leurs coreligionnaires de Candie.

Enfin le 30 janvier, les mêmes excès éclatèrent à la Canée. Un magistrat chrétien ayant été tué par des musulmans, les Crétois massacrèrent quatre Turcs à la porte de la Canée. A leur tour, les mu-

sulmans mirent le feu aux maisons des chrétiens.



MAHMOUD DJELLALEDINE PACHA.

Le 1^{er} février, les villages de Tchikalaria, de

Nérokouro et de Galata étaient incendiés et pillés par les musulmans, avec la complicité des troupes.

Les consuls adressèrent néanmoins aux chrétiens une lettre pour les inviter à rentrer en ville :

Nous reconnaissons, écrivaient-ils, que vous aviez toute la bonne volonté d'accepter les institutions à l'application desquelles vous avez contribué, et que les événements actuels sont indépendants de votre volonté. La présence des flottes est une preuve évidente que vous ne courez aucun danger. Nous vous prions d'avoir confiance en nos paroles, de rentrer chez vous et de rester tranquilles, afin que la paix puisse être rétablie.

Le vendredi 3 février, les consuls d'Angleterre, d'Autriche, d'Italie et de Grèce, accompagnés de Berovitch pacha, sortirent de la Canée pour essayer de mettre fin à la lutte; mais les coups de feu les obligèrent à rentrer en ville. Les consuls de France et de Russie s'abstinrent.

Le mercredi 4 février, à trois heures de l'après-midi, les musulmans, comme s'ils obéissaient à des ordres précis, mirent le feu à toutes les maisons du quartier chrétien, et les soldats turcs postés sur les remparts tirèrent des coups de fusils sur les Grecs qui essayaient d'éteindre l'incendie. Quinze cents d'entre eux, hommes, femmes, enfants, et jusqu'à une quinzaine de femmes turques, parvinrent à se réfugier à la Mission française gardée par les Sœurs de l'ordre de *Saint-Joseph*

de l'Apparition. Ces cinq vaillantes femmes, avec un sang-froid admirable, soutinrent pendant près



INCENDIE DES MAISONS DES CHRÉTIENS A LA CANÉE.

de dix-huit heures le courage de ces infortunés qui voyaient leurs maisons détruites par les flammes. Bientôt la Mission elle-même fut entourée d'un

véritable cercle de feu. Un lieutenant de vaisseau et six hommes de la compagnie de débarquement du *Suchet* furent dans la soirée envoyés à terre pour combattre l'incendie. Ce ne fut que le jeudi matin que le capitaine de vaisseau Hennique, commandant le croiseur *Suchet*, voyant le danger dont étaient menacées les religieuses françaises, vint lui-même pour les délivrer et les ramener à son bord.

Pendant que la Mission était ainsi menacée et que tous les autres Français s'étaient réfugiés dans la maison Prévé, attendant anxieusement la cessation du feu pour gagner le port, et de là monter à bord, les autorités s'étaient embarquées la veille au village de Kalepa. Un de nos compatriotes, le jeune Lafont, aujourd'hui employé à Smyrne, réussit, au milieu des balles, à sortir de la maison Prévé, et à parvenir jusqu'au quai; là, agitant un drapeau tricolore, il demanda des secours aux navires français. Si l'un quelconque des quatre interlocuteurs présents sur le pont du *Suchet* voulait rappeler la conversation très animée qu'ils eurent avec un des fonctionnaires français au moment de descendre dans l'embarcation qui devait les amener à terre, une légende de bravoure serait détruite.

Au palais du gouverneur, un autre incident non moins grave se passait; il devait amener le départ de Berovitch pacha. Quelques jours aupa-

ravant, un membre du parquet avait eu dans son cabinet une discussion avec un des musulmans de la Canée, Badry bey, au sujet de deux individus condamnés comme assassins de son frère, et sur l'innocence desquels les doutes les plus



LES RELIGIEUSES DE SAINT-JOSEPH LE L'APPARITION.

sérieux commençaient à planer. Au cours de la discussion, Badry bey leva la main sur le magistrat, et le souffleta. Le procureur fit immédiatement arrêter Badry bey, qui était incarcéré au moment des massacres et des incendies. Lorsque l'émeute fut devenue maîtresse de la ville, les Turcs envahirent le palais du gouverneur, et le sommèrent, sous menaces de mort, de relaxer le prisonnier. Berovitch pacha, en

véritable Albanais, fit preuve d'un grand courage, il résista ; mais, seul et sans défense, impuissant à faire exécuter ses ordres, il signa la mise en liberté de Badry bey, et dut à son tour quitter la Canée. Badry bey est aujourd'hui maire de cette ville.

Il y eut cependant des actes de dévouement accomplis parmi les « Vieux-Turcs » qui n'hésitèrent pas à exposer leur vie pour sauver celle des chrétiens. C'est ainsi qu'un de nos compatriotes, M. L. Feuillet, envoyé en Crète par l'*Alliance Française*, comme professeur à l'École Turque, eut la vie sauve grâce au dévouement d'un vieux capitaine turc qui se mit devant les fusils des soldats braqués sur lui. Mais on remarqua que ceux qui étaient les plus cruels étaient précisément les « Jeunes-Turcs », ceux surtout qui avaient habité les différentes capitales de l'Europe. Nous avons pu voir se promener librement, avec des airs de bravache, un jeune sous-lieutenant turc, le monocle à l'œil, toujours ganté de frais, qui, au début des massacres, pénétra avec une escouade dans une riche maison grecque habitée par M. Koufhakis, si ma mémoire est fidèle, sa sœur et ses nièces, jeunes filles d'une vingtaine d'années. Elles furent tuées sous ses yeux à coups de sabre, ainsi que leur mère ; sa maison fut pillée. A la suite de cette scène de meurtre, M. Koufhakis perdit presque la raison,

et ses amis furent longtemps obligés de veiller sur lui, pour l'empêcher de se suicider.

Devant le refus des grandes puissances d'intervenir à terre pour combattre les incendiaires, le gouvernement hellénique donna immédiatement l'ordre à deux cuirassés de partir pour la Canée, dans le but de sauver tous les sujets grecs et les autres chrétiens. Le prince Georges prit le commandement d'une flotille de torpilleurs, pour s'opposer au débarquement des troupes turques. En même temps un corps grec d'environ deux mille hommes, sous le commandement du colonel Vassos, débarquait en Crète pour prendre possession de l'île au nom du roi des Hellènes. Voici le texte de l'ordre du ministre de la Guerre au commandant du corps d'occupation :

AU NOM DU ROI DES HELLÈNES.

Le ministre de la Guerre au colonel d'infanterie Vassos Timoléon, commandant du corps d'occupation de Crète.

Le ministre de la guerre au colonel d'infanterie Vassos Timoléon, commandant du corps d'occupation de Crète,

Les faits qui se sont passés jusqu'ici en Crète, ont amené dans cette île infortunée une véritable anarchie, au cours de laquelle les familles des chrétiens et leurs biens sont restés à la discrétion du fanatisme déchaîné et du pillage de la population. Le gouvernement hellène ne pouvait tolérer plus longtemps la déplorable situation faite aux populations de notre race en Crète, auxquelles nous rattachons la religion et les liens les plus sacrés. C'est pourquoi il a résolu d'envoyer des troupes pour occuper l'île, y rétablir l'ordre et la paix ; c'est à vous qu'il a confié le commandement de ces troupes. En débarquant en Crète avec les troupes sous

vos ordres, vous occuperez l'île au nom de Georges 1^{er}, Roi des Hellènes, chassant les Turcs des forteresses que vous occuperez. Tous vos actes seront basés sur les lois helléniques en vigueur, au nom du Roi, et sous la responsabilité du gouvernement hellénique. Aussitôt après votre débarquement, vous publierez la proclamation relative à l'occupation de la Crète.

Athènes, le 1^{er}-13 février 1897.

Le Ministre,

(Signé) : N. SMOLENITZ.

En mettant le pied sur le sol crétois, le colonel Vassos adressa aux habitants la proclamation suivante :

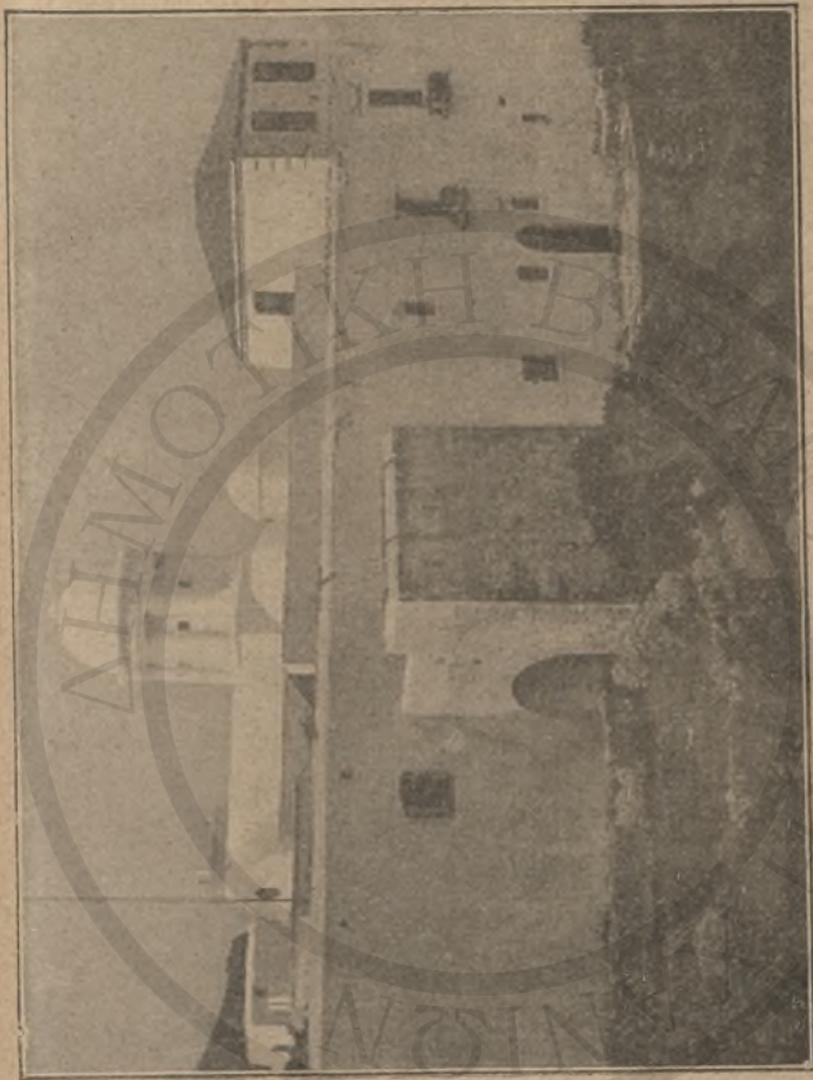
Au peuple crétois.

Les souffrances que vous supportées depuis longtemps, et que vous supporterez encore dans la complète anarchie qui règne dans votre pays, la ruine de vos familles et de vos biens se trouvant à la discrétion du fanatisme déchaîné et du pillage d'une populace barbare, ont révolté le sentiment national et ému l'hellénisme tout entier. Cette déplorable situation d'un peuple de même race et de même religion, dont le sort et l'histoire sont unis aux nôtres, ne pouvait être plus longtemps tolérée. Sa Majesté le Roi des Hellènes, mon auguste souverain, a résolu de mettre un terme à cette situation par l'occupation militaire de l'île. Au nom de Sa Majesté le Roi des Hellènes Georges 1^{er}, je prends possession de l'île de la Crète, et en proclamant cette occupation à ses habitants sans distinction de races ou de religions, je promets au nom de Sa Majesté de protéger l'honneur, la vie, les biens, de respecter les convictions religieuses de ses habitants, en leur apportant la paix et l'égalité.

Le commandant de l'armée d'occupation,

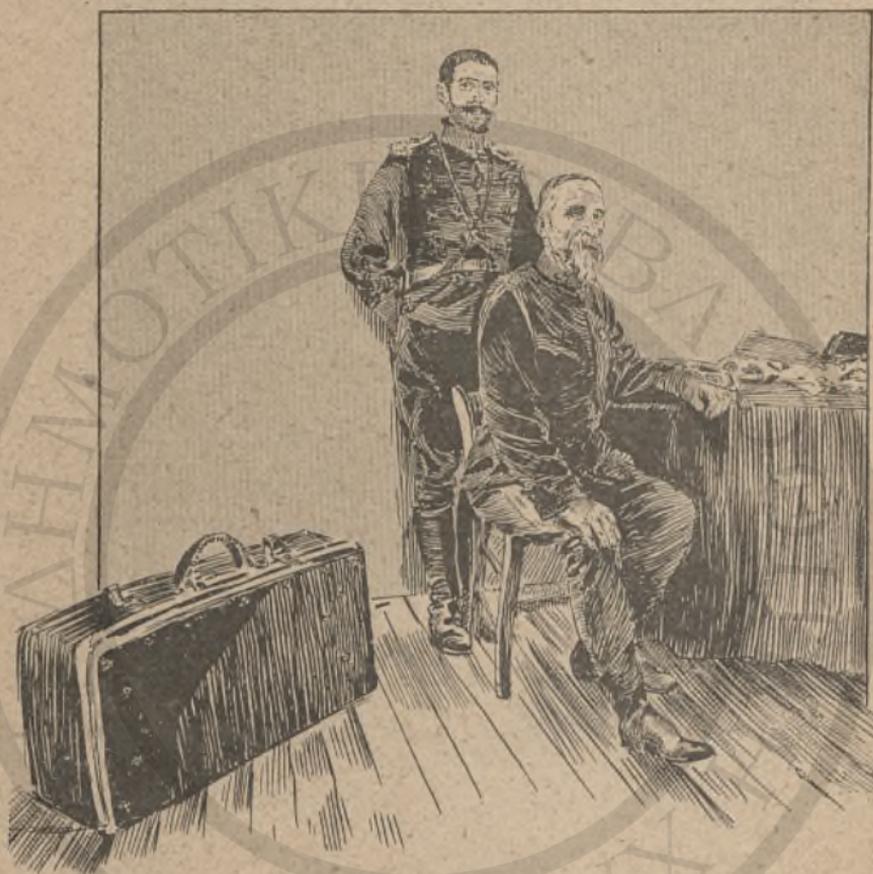
E. VASSOS, colonel.

Donné au couvent de Gania, le 2/14 février 1897.



COUVENT DE GANJA.

L'Europe en même temps prenait possession de l'île en donnant l'ordre de mettre à terre les



LE COLONEL VASSOS ET SON FILS.

marins de ses escadres. L'occupation internationale commençait, et à ce moment le Sultan remettait la Crète en dépôt aux grandes puissances. La situation cependant ne cessera de se

compliquer, et grâce aux rivalités de certaines puissances et à leurs agissements, surgiront sans cesse des difficultés dont la solution ne manquera pas d'être laborieuse.



CHAPITRE XVI

L'OCCUPATION INTERNATIONALE

Trois gouvernements en présence. — Lutte entre les insurgés et les musulmans. — Intervention armée des grandes puissances. — Attaque de Malaxa. — Assassinat de Suleïman bey. — Conduite de sir Alfred Billiotti. — Affaire de Selino. — Document. — Blocus de l'île. — Le colonel Vassos établit son camp à Alikianou. — Envoi de troupes internationales. — Occupation du fort de Boutzounaria. — Rappel du colonel Vassos.

Après avoir été pendant quelques jours dans l'anarchie la plus complète, la Crète va se trouver subitement en présence de trois gouvernements prêts à la régir.

Les grandes puissances, sous le titre de Concert européen, lui feront connaître leurs volontés par les amiraux commandant leurs escadres ; la Grèce l'administrera par l'intermédiaire du colonel Vassos ; et le Sultan, en fait le véritable maître, continuera à être représenté dans l'île par le sous-gouverneur Ismaïl bey, dont la finesse

et l'habileté lui permettront de contrecarrer toutes les décisions de l'Europe. De ces trois gouvernements, celui dont l'influence morale se fera le moins sentir, sera sans conteste le Concert européen, uniquement concentré dans les trois grandes villes.

Le colonel Vassos, après avoir rapidement pris possession de la partie occidentale de la Crète, verra ses émissaires transmettre sans difficultés ses instructions jusque dans les moindres villages.

Quant à Ismaïl bey, devenu gouverneur depuis le départ de Bérovitch pacha, bien que gardé dans le Konak par les détachements internationaux, il reste parfaitement assuré de l'obéissance passive de tous les musulmans, qui n'exécuteront que les ordres qu'il leur transmettra au nom du padischah.

La Crète, dépôt confié à l'Europe par la Sublime-Porte, était donc bien gardée, et l'on ne pouvait concevoir aucune crainte pour sa sécurité. Ce n'était pas là toutefois une solution, car chrétiens et musulmans demeuraient toujours l'arme au bras, et les incendies et les pillages n'en continuaient pas moins, malgré la présence des cuirassés du Concert européen.

M. Cambon, ambassadeur de France à Constantinople, avait, dans une de ses remarquables dépêches antérieures, parfaitement prévu la situation qui serait faite à l'Europe :

Le Sultan fera des promesses, écrivait-il au Département, et les représailles des insurgés seront atroces. Nous donnerons des conseils, nous ferons entendre de vaines paroles : on ne nous écoutera pas. Nos gouvernements n'agiront que sous la pression de l'opinion publique : elle a été muette sur les affaires d'Arménie, elle s'inquiétera davantage de celles de Crète, mais l'instant n'est pas encore venu. Quand on connaîtra mieux les événements de Crète, quand on se rendra compte de leur répression, en Grèce et en Macédoine, quand on soupçonnera qu'ils peuvent avoir un contre-coup fatal à la paix européenne, *quand les financiers s'apercevront que le crédit de la Turquie peut être mortellement atteint, et que les petits capitalistes trembleront pour leurs valeurs ottomanes, alors tous les gouvernements seront obligés de regarder du côté de la Turquie.*

La situation ne s'était pas du reste modifiée à la Canée.

Chaque jour on pouvait voir les bachi-bozouks, qualifiés de *gendarmes auxiliaires*, sortir tranquillement de la ville et se répandre dans les villages voisins d'où ils ne cessaient de tirailler avec leurs ennemis postés sur les hauteurs d'Apokorona. Parfois même les insurgés n'hésitaient pas à descendre à portée de fusil des avant-postes turcs placés dans les villages de Tchikalaria et de Nérokouro, quand ils ne se hasardaient pas à pénétrer jusque dans la Sude, sous les canons des bâtiments des escadres.

La lutte entre les deux partis ne se bornait pas à de simples escarmouches, et le ravitaillement hebdomadaire de certains forts occupés

par les garnisons turques, donnait lieu à des combats acharnés. Le blokhaus de Malaxa, situé sur les hauteurs d'Apokorona, fut une première



GROUPE DE SOLDATS GRECS ET D'INSURGÉS, SUR LES BORDS DE LA RIVIÈRE DE PLATANIA.

fois attaqué par les insurgés le 26 février, et ils étaient sur le point de s'en emparer lorsque les cuirassés turcs et internationaux à l'ancre dans la baie de la Sude, lancèrent leurs obus dans la direction de ce fort, pour soutenir la garnison.

Cette intervention armée des grandes puis-

sances se produisit à la suite d'une proclamation des amiraux déclarant que les agresseurs seraient toujours mis dans l'impuissance de continuer leurs attaques. Malgré cet avis, les insurgés renouvelèrent leur assaut le 26 mars. Ils avaient avec eux des volontaires italiens et quelques officiers grecs. La possession de ce blokhaus leur était indispensable pour devenir maîtres de toutes les hauteurs qui dominent la baie de la Sude, et d'où ils pouvaient surveiller les mouvements des escadres. La garnison turque du fortin de Malaxa, pressée de toutes parts, se vit obligée de hisser le drapeau blanc pour annoncer qu'elle se rendait. Déjà les insurgés s'avançaient pour pénétrer dans le blokhaus, lorsque les cuirassés anglais, autrichiens et allemands prirent le drapeau blanc pour l'emblème national hellène, et lancèrent une grêle d'obus sur le fort, qu'ils croyaient occupé par les Grecs. L'un des obus allemands tomba sur le sommet du fort qu'il traversa dans toute sa hauteur, et fit de nombreuses victimes parmi les soldats turcs. En cette occasion les chrétiens étaient les agresseurs, et les amiraux, conformément à leur décision, intervinrent contre eux.

Mais quelques jours après, lors d'une rencontre dans la presqu'île d'Akrotiri, dans laquelle les bachi-bozouks, au nombre de quinze cents environ, tendirent un véritable guet-apens aux chré-

tiens, les canons de la Sude restèrent silencieux.

L'assassinat de Suleiman bey, colonel de la gendarmerie turque, fut un des drames sanglants qui marquèrent l'occupation internationale. Les zaptiés albanais, dans les premiers jours du mois de mars, refusèrent tout service avant d'avoir été réglé de l'arrière de leur solde. Malgré toutes les exhortations du colonel et du major Bor, ils persistèrent dans leur refus. On voulut procéder à leur désarmement dans le poste de police situé à l'entrée du Konak : le colonel Suleiman bey tomba criblé de cinq balles de revolver. Trois des principaux meneurs furent arrêtés, et parmi eux se trouvait le sergent Rhamadan, attaché depuis quelque temps comme cawas au consulat britannique. Sir Alfred Billiotti fit en sa faveur les plus pressantes démarches, mais elles demeurèrent infructueuses, et Rhadaman fut exilé à Salonique.

Le 20 mars les amiraux, par la déclaration suivante, proclamèrent l'autonomie de la Crète :

Les soussignés, commandants en chef des forces navales d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie et de Russie dans les eaux crétoises, agissant d'après les instructions de leurs gouvernements respectifs, proclament solennellement, et font connaître aux populations de l'île, que les grandes puissances sont irrévocablement décidées à assurer l'autonomie complète de la Crète, sous la suzeraineté du Sultan ; mais il est bien entendu que les Crétois resteront entièrement libres de tout contrôle de la Porte en ce qui regarde leurs affaires

intérieures. Préoccupées avant tout de porter remède aux maux qui ont désolé le pays, et d'en prévenir le retour, les puissances préparent d'un commun accord un ensemble de mesures destinées à régler le fonctionnement de ce nouveau régime autonome.

Ramener l'apaisement, garantir à chacun, sans distinction de races ni de religions, la liberté, la sécurité de ses biens ; faciliter par la reprise des travaux agricoles et des transactions le développement progressif des ressources du pays ; tel est le but que veulent atteindre les puissances. Elles entendent que ce langage soit compris de tous. Une ère nouvelle s'ouvre pour la Crète, que tous déposent les armes.

Les puissances veulent la paix et l'ordre. Elles auront au besoin l'autorité nécessaire pour faire respecter leur décision.

Elles comptent sur le concours de tous les habitants de l'île, chrétiens ou musulmans, pour les aider dans l'accomplissement d'une œuvre qui promet d'assurer aux Crétois la concorde et la prospérité.

L'île de Candie attend encore la réalisation des magnifiques promesses faites par les amiraux, au nom de toute l'Europe. Elle risque d'attendre indéfiniment ces jours de prospérité, car cette question d'autonomie en est exactement au même point que le 20 mars dernier, jour de la proclamation solennelle des amiraux au peuple crétois. L'histoire blâmera certainement les grandes puissances de 1897 d'avoir fait miroiter aux yeux de ce peuple les avantages d'une forme de gouvernement qu'elles se savaient parfaitement incapables de lui donner, non pas faute de moyens matériels, mais par défaut d'entente sur

les moyens extrêmes à employer à l'égard de la Sublime-Porte pour lui imposer ses volontés.

Le Concert européen est, peut-être, en théorie une heureuse innovation de la diplomatie ; mais à le voir fonctionner dans la pratique, on s'aperçoit sans peine que dans ce concert l'harmonie n'est pas toujours parfaite. Or, parmi les grandes puissances il en est toujours une qui entend que les efforts de tous tournent à son profit, et dans cette occupation internationale elle n'a cessé par tous les moyens possibles de faire croire aux musulmans et aux Crétois que son intervention seule pouvait leur être efficace. Depuis le début de l'occupation, sir Alfred Billiotti, toujours sous l'impression que les musulmans désiraient par-dessus tout un protectorat britannique, recherchait une occasion pour leur prouver que leur confiance n'était pas mal placée. Il crut l'avoir trouvé lors de l'expédition internationale organisée pour la délivrance des familles musulmanes de Kandanos. Pour se mettre en évidence, il n'hésita pas à manquer aux égards dus à ses collègues, et à oublier les résolutions prises par le corps consulaire.

Les amiraux, sur la demande d'Ismail bey, décidèrent d'envoyer à Selino avec des troupes de débarquement un des navires des six grandes puissances. Il fut également arrêté que cette expédition conserverait un caractère purement mili-

taire. Les consuls d'un autre côté, dans une de leurs dernières réunions, avaient convenu qu'ils ne prendraient plus part à aucune démarche officielle auprès des insurgés. Ils éprouvèrent donc une vive surprise en apprenant que leur collègue britannique, sans les prévenir ni prendre leur avis, s'était embarqué à bord d'un cuirassé anglais, et se rendait à Selino comme le délégué des grandes puissances, pour assister à la délivrance des musulmans de cette ville. Sir Alfred Billiotti n'avait d'abord reçu aucune mission des grandes puissances, tout au moins de la France, et de plus le rôle revenait de droit, d'après les usages diplomatiques, au doyen du corps consulaire, qui était notre représentant. On prévoyait qu'il serait probablement nécessaire de rédiger quelque document diplomatique, et il était tout naturel d'en confier la rédaction au consul de France. Cette hypothèse se réalisa, et voici le texte de cet engagement pris au nom de toutes les grandes puissances par sir Alfred Billiotti qui s'était en cette occasion substitué de son propre chef à son gendre, notre consul, doyen du corps consulaire à la Canée. Nous respectons la phraseologie de cette pièce diplomatique :

*A Messieurs les Chefs Crétois qui bloquent
les Musulmans de Kandanos.*

A la suite d'ordres reçus de leurs gouvernements respectifs, les Amiraux Italiens, Français, Russes, Autri-

chiens, Allemands et Anglais, ont désigné cinq navires, un de chaque nationalité, dans le but de débarquer des marins armés, qui serviraient d'escorte aux Musulmans, y compris les troupes qui se trouvent bloquées dans Kandanos, et de prendre toutes les autres précautions d'usage en



AU VILLAGE D'ALIKIANOU.

débarquant des équipages afin d'assurer leur sécurité.

Ces navires ne sont donc pas venus ici pour faire la guerre aux Crétois, mais dans le but unique de mettre un terme, sans plus d'effusion de sang, à une position anormale aussi pénible que désagréable à toutes les parties en cause.

Dans le cours de notre conversation nous avons compris surtout deux choses comme tenant la première place

dans le désir des Chrétiens. D'abord que les Musulmans indigènes soient désarmés ; ensuite qu'il soit pris des mesures pour qu'ils ne puissent nuire en aucune façon aux Chrétiens sur d'autres points de l'île, et notamment à la Canée, où ils seront transportés à bord de ces mêmes navires, aussitôt arrivés au rivage. Ces deux demandes étant on ne peut plus légitimes, nous nous empressons d'informer Messieurs les Chefs Crétois que, quand même ils ne nous l'auraient pas demandé, ces Musulmans aurait été désarmés à leur arrivée à bord ; et nous nous engageons, au nom des Amiraux, à prendre toutes les mesures nécessaires afin que les Musulmans libérés ne puissent en aucune façon nuire aux Chrétiens en ville, ses environs, ni ailleurs. — J'irai, ainsi que les capitaines soussignés, plus loin, promettant de faire tout ce qu'il sera possible pour engager ces Musulmans à émigrer en d'autres provinces turques, comme les habitants de Sitia demandent à le faire.

Les soussignés ne manqueront pas de faire ressortir auprès de qui de droit, toute la bonne volonté déployée par les Chefs Crétois dans cette question difficile et délicate, si, comme nous l'espérons, tout pouvait s'arranger selon les ordres qui ont été donnés à leurs Amiraux par toutes les Grandes Puissances.

Kakodiki, le 7 mars 1897.

ALFRED BILLIOTTI,
Consul de Sa Majesté Britannique.

Ed. ADAM ;

F. NOEL, *commandant du « Scout ».*

On remarquera que ce document ne porte que les signatures de sir Alfred Billiotti, du commandant du *Scout* et du lieutenant de vaisseau Adam, du croiseur *Chanzy*. Quant aux officiers commandant les divers autres détachements, ils s'abstinrent prudemment, car ils étaient convaincus que l'engagement que sir Alfred Billiotti

faisait prendre aux grandes puissances, ne serait jamais tenu. Comme officiers, du reste, ils n'avaient pas à signer un document quasi diplomatique, sans instructions spéciales.

Les Sélinotes, à peine débarqués à la Canée,



UNE PATROUILLE ITALIENNE.

furent réarmés, et, dans une des rencontres avec les insurgés, l'un d'eux, fait prisonnier, fut reconnu. C'est alors que le colonel Vassos rappela aux amiraux leurs promesses écrites, et leur adressa copie de leur engagement. Toute la presse anglaise ne tarit pas d'éloges sur la conduite du consul britannique, et la presse française, intentionnellement mal renseignée sur les véritables incidents de cette expédition, joignit ses félicitations à celles des feuilles d'outre-Manche.

La question crétoise, pendant ce temps, ne faisait pas un pas, et les diplomates ne pouvaient arriver à lui donner une solution. Ils crurent cependant avoir découvert un moyen efficace de faire déposer les armes aux insurgés, et de contraindre le colonel Vassos à rentrer en Grèce avec son armée. Ce moyen infailible était le blocus de l'île. Il ne donna aucun résultat satisfaisant ; les Crétois continuèrent à recevoir des armes, des munitions et des vivres, ainsi que tous les objets dont ils pouvaient avoir besoin. Quelques embarcations furent coulées pour la forme, afin de donner à ce blocus une apparence sérieuse. La capture de deux navires marchands, qui fut plus tard reconnue illégale, a déjà donné lieu à des actions en dommages et intérêts.

Le colonel Vassos avec ses troupes s'établit dans le village d'Alikianou, célèbre par ses plantations d'orangers, et de là il administra tout l'intérieur de l'île, installa des tribunaux qui rendirent la justice au nom du roi Georges, et attendit patiemment que l'Europe lui ouvrît la route vers la Canée, ou le forçât de rentrer à Athènes. Le télégraphe optique lui donnait les moyens de rester en communication avec son gouvernement, et d'en recevoir les instructions.

A la Canée, les patrouilles internationales parcoururent les rues nuit et jour, sans parvenir à arrêter le pillage des maisons chrétiennes occu-

pées maintenant par les réfugiés sélinotes. Toutes les propriétés des chrétiens aux environs de la Canée furent saccagées ; les oliviers, coupés ou



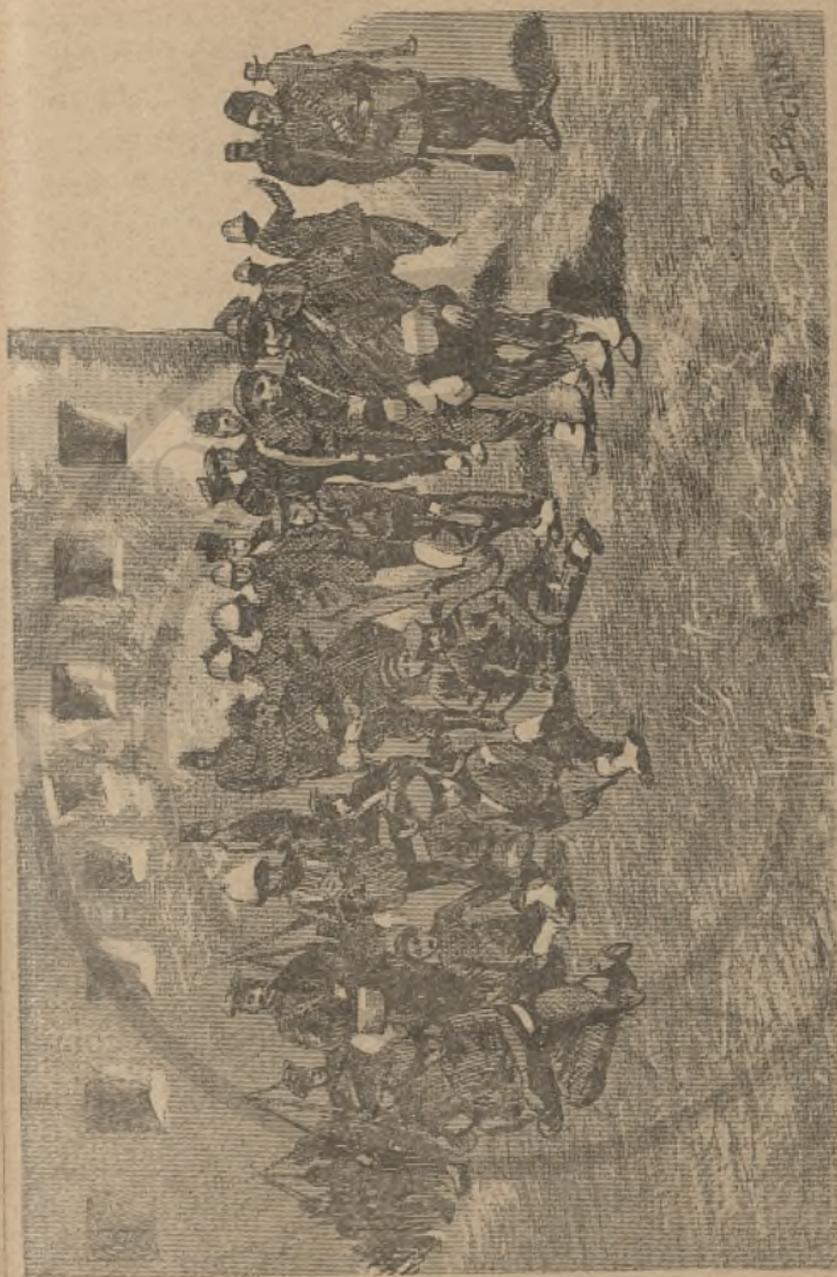
QUARTIER GÉNÉRAL DU COLONEL VOSSOS, A ALIKIANOÛ.

arrachés, étaient apportés en ville et servaient de bois de chauffage.

Les victoires remportées par les armées ottomanes sur les frontières grecques, redonnèrent du courage aux pachas et aux beys de la Canée

qui craignaient de voir l'Europe leur imposer un gouvernement sur lequel ils n'auraient aucune influence. Ils prirent des allures arrogantes, et préférèrent quelques menaces à l'égard des chrétiens. Les amiraux demandèrent à leurs gouvernements respectifs l'envoi de troupes, et chacune des grandes Puissances expédia en Crète un bataillon d'infanterie. Vers la fin d'avril, la garnison de la Canée se composait de soldats d'infanterie de marine, de chasseurs autrichiens et russes, et de bersagliers. L'Allemagne, seule, se contenta d'être représentée dans les eaux crétoises par deux croiseurs, dont trente matelots étaient descendus à terre. A ce moment l'île devint une véritable tour de Babel : on y parlait couramment quatorze langues différentes.

Le bruit se répandit à la Canée, que les insurgés avaient tenté de couper les conduites d'eau qui servaient à l'approvisionnement de la ville. Les amiraux donnèrent l'ordre de faire immédiatement occuper le fort de Boutzounaria, qui protège les sources elles-mêmes. Une compagnie de cent cinquante hommes, composée d'officiers et de soldats des grandes Puissances, sous les ordres du capitaine d'infanterie de marine Pérignon, prit possession du fort déjà occupé par une petite garnison turque. Ce ne fut pas une opération facile, que d'amener au sommet du fort les canons des navires internationaux. Ceux-ci



SOLDATS DE LA GARNISON DE LA CANEE.

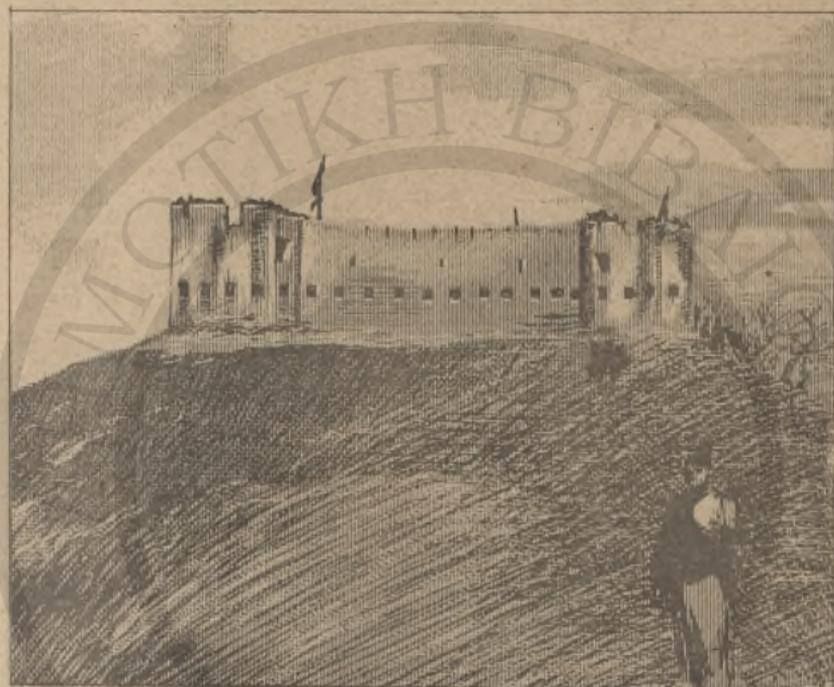
durent être tirés à bras à travers les ravins, et jamais on ne reconnut plus sincèrement que les réclamations des Crétois étaient bien fondées, lorsqu'ils demandaient des routes au gouvernement ottoman. Grâce au tact et à l'énergie du capitaine Pérignon, cette compagnie improvisée, dont les officiers et les soldats parlaient des idiomes différents, vivait en parfait accord; on entendait les troupiers français et italiens discuter plaisamment, sous la tente, sur les mérites et les inconvénients de la Triplice.

Boutzounaria en (turc Sumbachi) devint le lieu de promenade des habitants de la Canée. On s'y rendait pour visiter les travaux de nos *mar-souins*, qui eurent rapidement transformé les collines arides sur lesquelles s'élève le fort. Ils construisirent des huttes en roseaux recouverts de feuillage, du plus gracieux aspect.

La cuisine du fort jouissait d'une véritable réputation, et il me souvient d'un excellent déjeuner que nous fîmes le jour de Pâques, mon confrère Pierre Quillard de l'*Illustration* et moi, comme invités du capitaine Pérignon, en compagnie de MM. Mérat et Gayda, ses lieutenants. C'est là qu'en prenant le café sur la terrasse du fort, nous apprîmes la déclaration de guerre entre la Grèce et la Turquie.

Les défaites des armées grecques ne devaient pas tarder à débarrasser la question crétoise d'un

de ses côtés difficiles, en provoquant le rappel du colonel Vassos et de son armée. Ce départ enlevait son chef au parti de l'insurrection, et devait amener les chefs crétois à prêter l'oreille



FORT DE BOUTZOUNARIA.

aux propositions de l'Europe. Aujourd'hui, les amiraux se trouvent en présence d'un comité d'hommes politiques élu par les habitants chrétiens de l'île, et dont quelques-uns ne leur sont pas inconnus, pour les avoir à diverses reprises convoqués à leur bord. L'amiral Canevaro n'a sans doute pas oublié une certaine conversation qu'il

eut avec l'avocat Benizello, d'Akrotiri, à bord de la *Trinacria*. Comme il déclarait à Benizello que les Crétois, en réclamant leur annexion à la Grèce contre la volonté de l'Europe, commettaient un véritable acte de folie... de folie patrio-



L'EXERCICE PRÈS DU FORT.
BOUTZOUNARIA. SALUT AUX DRAPEAUX DES PUISSANCES.

tique, reprit-il immédiatement, celui-ci répondit avec le plus grand calme : « Si l'Italie; amiral, n'avait pas été frappée de cette folie... patriotique... à la surprise générale de l'Europe, jamais elle n'eût réalisé son unité ».

Un autre trait d'esprit est celui attribué à Jean Fomis, ancien élève de notre école nationale

d'Agriculture de Montpellier, et l'un des chefs insurgés d'Akrotiri. On se rappelle que, malgré la déclaration des amiraux de toujours tirer sur les agresseurs, les canons des cuirassés européens de la baie de la Sude restèrent muets lors du



CHAPELLE DU PROPHÈTE ÉLIE.

guet-apens dont furent victimes les chrétiens de cette presqu'île. Quelques jours après, les Turcs s'étant plaints aux amiraux que les insurgés élevaient de véritables fortifications pour les attaquer, il fut décidé que les aides de camp des commandants des escadres se rendraient à la chapelle du Prophète Élie, sur le sommet de la presqu'île, pour examiner ses travaux de fortification.

Les insurgés, prévenus, s'avancèrent à la rencontre des officiers, et comme ils se dirigeaient ensemble vers la chapelle, quelques balles turques vinrent siffler à leurs oreilles. Jean Fomis, se tournant vers eux, leur dit en plaisantant : « *Je crois, messieurs, que vos amis tirent sur vous.* »

L'idée de l'union avec la Grèce semble depuis avoir perdu du terrain, et ce sont les bases d'un gouvernement autonome, sous la suzeraineté du Sultan, que les représentants des grandes puissances à Constantinople, sont occupés à discuter avec le gouvernement ottoman.



CHAPITRE XVII

L'AVENIR DE LA CRÈTE

L'autonomie. — Ses inconvénients. — Les musulmans crétois et la propriété foncière. — M. Numa Droz. — Le colonel Schœffer (Schœffer bey).

Le nouveau régime politique que l'on prépare en ce moment pour la Crète, pourra-t-il enfin donner satisfaction à ses habitants, et l'Europe est-elle en droit d'espérer que le principe de l'autonomie renferme en lui-même des éléments de durée ?

Il ne saurait d'abord être discuté que l'île a toujours été calme durant les premiers temps de l'établissement d'une Constitution nouvelle. Après les différentes insurrections survenait une assez longue détente. Chacun reprenait le cours de ses travaux, dans des conditions plus ou moins avantageuses, selon les circonstances ou les hasards de la lutte, car il ne constatait aucun changement radical soit dans la vie

politique, soit dans les coutumes religieuses.

Toute Constitution nouvelle imposée ou acceptée par la Crète sera en opposition directe avec les intérêts matériels d'une portion considérable des habitants, de ceux précisément qui depuis des siècles disposent du pouvoir et des richesses. La privation du pouvoir est une abstraction, mais la perte des biens matériels rend l'homme autrement excitable, et parfois dangereux. Tel est le sort qui attend les pachas et beys de la Crète, quelques mesures que puissent édicter les futurs législateurs de cette île, pour faire une œuvre impartiale et juste, et sauvegarder les intérêts de tous.

La population de la Crète comprend trois éléments bien différents : les fonctionnaires ottomans, les musulmans crétois, et les chrétiens.

Les premiers, envoyés dans l'île, n'y font généralement pas un long séjour, car ils sont toujours le jouet des caprices de leur padischah.

Les musulmans crétois sont les descendants des anciens conquérants de l'île, auxquels les faveurs du Sultan attribuèrent, à l'époque, la propriété des biens confisqués aux chrétiens. Ils ont continué à les posséder, et constituent aujourd'hui la classe influente des pachas et des beys. Devenus subitement riches, ils se sont fixés dans l'île, et se sont contentés de jouir de leurs biens, sans aucun souci de l'avenir. Impré-

voyants comme tous les Orientaux, ils ont dépensé en prodigues, puis ont emprunté avec non moins de facilité. Les Grecs, plus intéressés



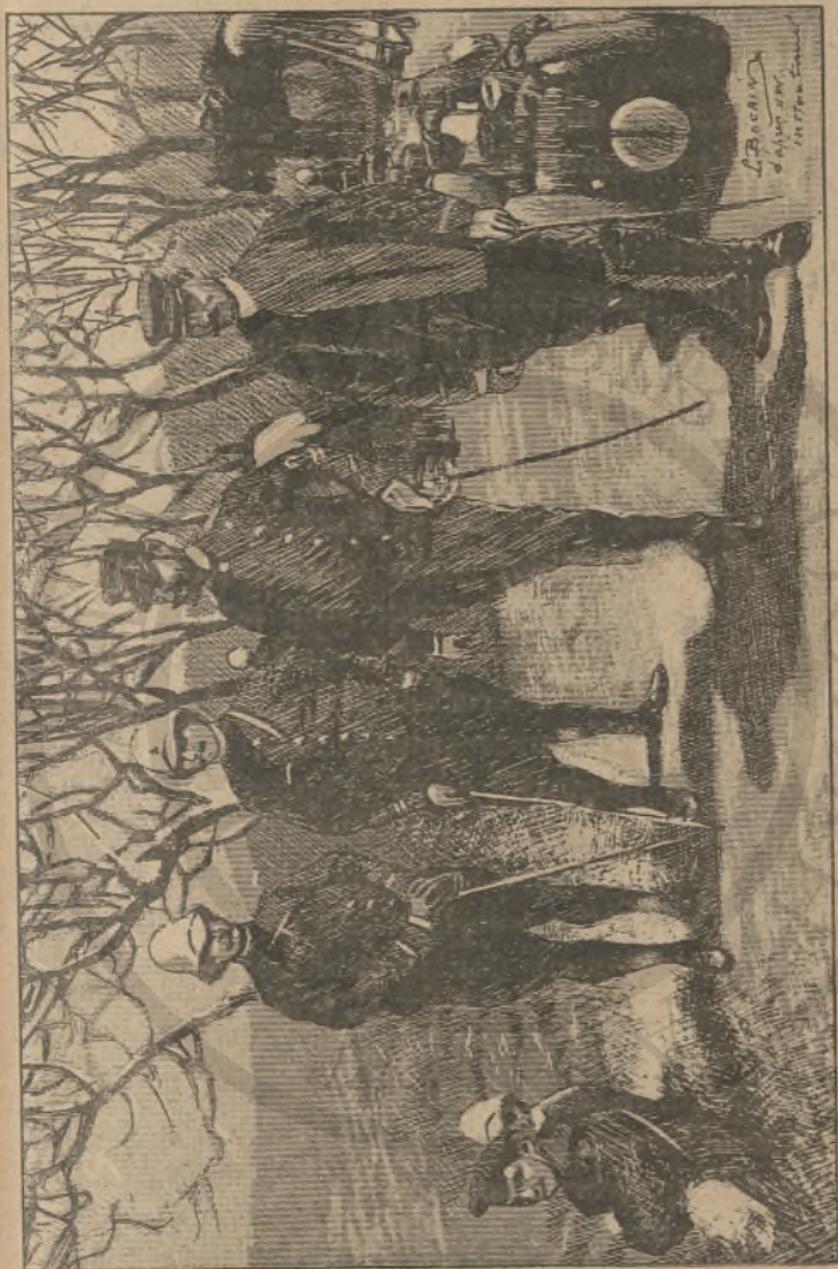
LES PAVILLONS DES PUISSANCES, A LA CANÉE.

et plus rusés, comprirent tous les avantages qu'ils pourraient un jour retirer de cette situation : ils ont avancé leur argent en se faisant consentir des hypothèques, et cet état de choses est tel en ce moment en Crète, que l'on peut affirmer que les deux tiers de la propriété foncière musulmane sont frappés d'hypothèques au profit des chrétiens.

Nous comprenons parfaitement que l'Europe fasse la part la plus large possible aux musulmans crétois, qu'elle cherche à leur offrir des compensations financières pour les dédommager des pertes qu'ils pourront éprouver par suite du changement politique qu'elle veut imposer à la Crète ; mais comment sera-t-il possible de donner satisfaction à ces intérêts sans en léser d'autres aussi légitimes ?

Si nous nous plaçons dans l'hypothèse d'indemnités à accorder pour la valeur de leurs biens, aux musulmans qui se décideront à quitter l'île, ils ne pourront les toucher, car leurs créanciers hypothécaires feront valoir leurs droits. Si au contraire ils continuent à résider dans l'île, les chrétiens, en présence de tribunaux réguliers, n'ayant plus à craindre les représailles de leurs adversaires, se présenteront, leurs contrats d'hypothèques en mains, pour obtenir le remboursement de leurs prêts. Or, plus de la moitié des beys sont dans l'impossibilité d'effectuer ce remboursement. Les nouveaux tribunaux ne pourront que faire droit à des demandes parfaitement fondées.

Il ne faut pas espérer que les chrétiens apporteront le moindre ménagement dans leurs réclamations. Certains d'entre eux vivent depuis de longues années de privations et de misère, en attendant l'heure de la justice, alors



UNE HALTE, SUR LA ROUTE DE BOUTZOUNARIA.

que leurs débiteurs affichent un luxe insolent.

Les haines que fera naître cette lutte des intérêts sera autrement vive que celle engendrée par le fanatisme religieux. Le Crétois, toujours aussi âpre au gain, aura ainsi une double occasion de satisfaire à la fois sa passion du lucre et sa soif de vengeance.

Les difficultés à résoudre pour apporter le calme dans cette île, sont multiples et compliquées. La tâche assumée par le Concert européen serait déjà écrasante pour une seule des puissances; mais pour cinq réunies elle devient presque irréalisable, parce que chacune d'elles cherchera à y sauvegarder son action future, sans se soucier d'apporter à une œuvre viable, un concours désintéressé. Dans la pensée de certaines des grandes puissances, l'autonomie n'est qu'un palliatif; pour d'autres, un simple régime d'attente d'un protectorat facile à établir, et ces dernières nous semblent bien connaître le fond du caractère crétois.

Les débuts sans doute marcheront à souhait aussi longtemps que les chefs conserveront l'espoir d'être appelés à jouer un rôle prépondérant dans l'administration future. Mais dès que les positions seront prises, ou que les règles ordinaires de gouvernement ne permettront plus de satisfaire aux demandes plus ou moins sensées de quelque tyranneau de village, les rivalités

éclateront, et des sentiments de mécontentement ne tarderont pas à se manifester. Le chemin de la montagne sera là, toujours ouvert aux mécontents. Ces premiers symptômes seront suivis avec soin par les agents de quelque puissance toujours prête à offrir son protectorat comme panacée. La génération crétoise qui est d'âge aujourd'hui à prendre la direction des affaires, a trop longtemps considéré son fusil comme le code des droits du citoyen d'un pays, sans songer que cette dernière qualité imposait également des obligations. La majorité de la population de cette île aurait actuellement plus besoin de livres d'école, que d'exemplaires d'une Constitution.

Notre opinion bien arrêtée sur l'avenir du régime de l'autonomie en Crète, est que dans un temps qui n'est pas éloigné, l'île sera de nouveau en pleine guerre civile, et que l'un des deux partis, peut-être les deux ensemble, feront, comme jadis, appel au concours de l'étranger.

Il eût été, à notre avis, plus avantageux pour la Crète, en même temps que les diplomates du Concert européen se seraient épargné un travail très ardu, d'appliquer à l'île le régime en vigueur dans la Bosnie et l'Herzégovine. Parmi les puissances de second ordre il en est une sur la loyauté de laquelle l'Europe peut absolument compter. En acceptant en son nom le mandat d'administrer cette île et d'enseigner à ses habitants les prin-

cipes d'un gouvernement libre, la Confédération Helvétique ne songerait pas un instant à oublier ses engagements.

Cette solution aurait en outre le précieux avantage de mettre un terme à toutes les mesquines rivalités internationales sur le choix des hauts fonctionnaires. La Confédération assumerait avec son personnel l'administration de l'île. L'Europe n'aurait plus à craindre de voir une des communautés religieuses opprimée par l'autre, car le respect effectif de la liberté de conscience est un des principes de la Constitution helvétique.

Ces deux peuples de montagnards sympathiseraient rapidement, sur les sommets neigeux des *Monts-Blancs*. Les premiers besoins financiers de la Crète seraient vite satisfaits par le Concert européen : puisque toutes les grandes puissances, sur une proposition de lord Salisbury, ont déjà accepté de contribuer chacune dans une large part aux premiers frais d'établissement du régime de l'autonomie.

Une jeune génération crétoise arriverait ainsi à l'âge d'homme, imbuë du respect des lois, et des droits de tous. Elle aurait grandi avec d'autres sentiments que ses pères ; plus éduquée et plus instruite, on pourrait alors lui confier en toute sécurité la direction des affaires publiques.

Dans cet ordre d'idées le choix de M. Numa

Droz semblait réunir toutes les garanties voulues pour la prospérité de la Crète et la tranquillité de l'Europe. Cette candidature échoua devant l'opposition irréductible de l'Allemagne, à cause des tendances un peu trop anglophiles



GRUPE D'OFFICIERS DES DIFFÉRENTES PUISSANCES. BOUTZOUNARIA.

de l'ancien président de la Confédération Helvétique, mais surtout parce qu'à Berlin on espérait faire nommer au poste de gouverneur l'un des officiers généraux allemands actuellement au service de la Sublime-Porte. C'est alors que fut mise en avant la candidature du colonel luxembourgeois Schœffer. Elle sembla ne rencontrer aucune opposition.

La question de nationalité put, aux yeux de

la Russie, de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie, n'avoir aucune importance pour le choix d'un gouverneur de Crète.

D'autre part, le Luxembourg étant un État indépendant, offrait à tous les garanties désirables. L'Allemagne, de son côté, précisément à cause de la similitude d'origine, paraissait accepter ce candidat, dont elle ignorait peut-être tous les antécédents. Mais il eût été incompréhensible que la France donnât son appui à *Schæffer bey*, aujourd'hui simple colonel luxembourgeois, mais ancien directeur général du Service de la répression de la traite en Égypte, et qui fut l'homme lige de lord Cromer.

En 1895, si nos souvenirs sont précis, il existait une hostilité profonde entre Ali-Cherif pacha, président du Conseil législatif égyptien, et l'agent général du gouvernement britannique qui ne pouvait pardonner au vieux pacha ses sympathies françaises.

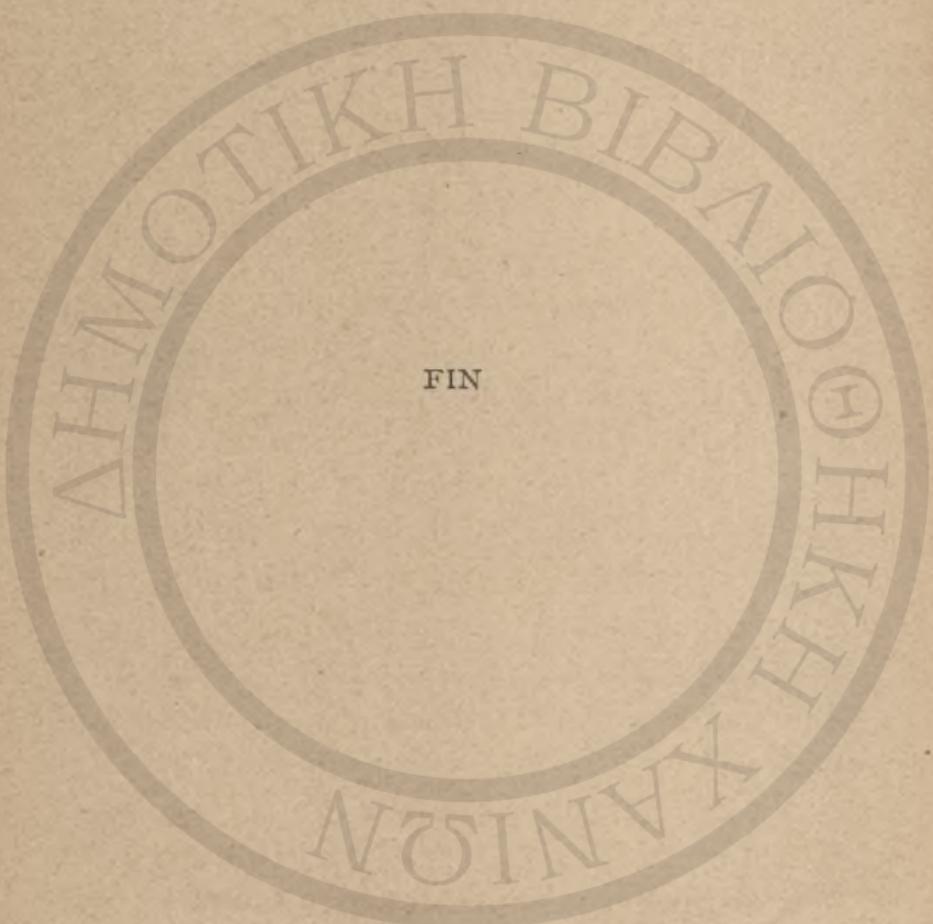
Plusieurs des propositions de lord Cromer furent repoussées à la suite de l'opposition du président du Corps législatif. Il entra donc dans le jeu de l'Angleterre d'anéantir l'influence exercée par Ali-Cherif pacha. Schœffer bey devina les secrets désirs de lord Cromer, et s'empressa de les satisfaire.

Son service de la répression de la traite lui fournit une occasion inespérée.

Tout le monde sait parfaitement que dans certains pays d'Orient, le recrutement des harems privés bénéficie d'une large tolérance, sans qu'il puisse être regardé comme l'exercice de la traite. Schœffer bey, qui exerçait en même temps les fonctions de directeur de la police, apprit en cette qualité l'entrée d'une jeune esclave dans le harem d'Ali-Cherif pacha. Cet acte pouvait passer comme une violation de la loi contre la traite. Sans prévenir le ministre de l'Intérieur, il résolut d'agir comme directeur du Service de la répression. A cet effet, il se posta sur le boulevard Méhémet-Ali, et au moment où la voiture d'Ali-Cherif pacha passait, se rendant à son palais, il se précipita à la tête des chevaux, fit descendre le pacha, et le conduisit au *caracol* du palais d'Abdin. Puis il devint introuvable pendant quelques jours. Lord Cromer fit immédiatement réunir la cour martiale, composée d'officiers de l'armée d'occupation, et Ali-Cherif pacha, condamné à un an de prison, fut obligé de donner sa démission de président du Corps législatif. Le candidat anglais prit sa place. Schœffer bey, pour la forme, fut mis en disponibilité ; il n'en continua pas moins à toucher son traitement.

La nomination de l'ancien fonctionnaire égyptien comme gouverneur de la Crète, eût été la récompense du service rendu jadis au gouvernement de Sa Majesté Britannique.

Sa conduite passée n'indiquait-elle pas clairement le rôle qu'il eût été capable de remplir dans le nouveau poste que l'Europe songeait à lui confier, avec le consentement de la France?...



FIN

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

PREMIÈRE PARTIE

LA CRÈTE DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'AU XIX^e SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE DE L'ÎLE

Caractère du peuple crétois. — Situation géographique de l'île. — Origine de son nom. — Ses premiers habitants. — Influence hellénique.....

7

CHAPITRE II

LA CRÈTE COLONIE GRECQUE

Les rois de Crète d'après la mythologie. — La dynastie des Minos. — Leur législation et leurs conquêtes. — Première colonie crétoise en Sicile. — La guerre de Troie. — Cnosse, Gortyne et Cydonice. — Le gouvernement fédératif. — Comparaison entre les législations de Sparte et de la Crète.....

14

CHAPITRE III

LA CRÈTE SOUS LES ROMAINS

Anarchie en Crète. — Gortyne fait appel au concours de Rome. — Intervention des préteurs et consuls romains. — Guerre entre la Crète et Rhodes. — Alliance des Crétois avec le tyran Nabis. — Première tentative de Rome pour soumettre la Crète. — Défaite de Marcus-Antonius. — Mission crétoise à Rome. — Son succès. — Soumission définitive de l'île par Q. Cœcilius Metellus.....	25
---	----

CHAPITRE IV

LA CRÈTE SOUS L'EMPIRE ARABE

Troubles dans l'empire Romain. — Lutte entre le Christianisme et l'Islam. — Dioclétien, Galère et Constance-Chlore. — Constantin divise l'empire en préfectures. — Colonie italienne en Crète. — Fondation de Constantinople. — Mahomet et l'islam. — Conquête de la Crète par les Sarrasins. — Fondation de Candie. — Nicéphore Phocas reprend la Crète. — Quatrième croisade. — La Crète est donnée à Boniface II, marquis de Montferrat. — Cession de l'île à la République de Venise.....	37
---	----

CHAPITRE V

LA CRÈTE SOUS LA DOMINATION VÉNITIENNE

La République Sérénissime et la quatrième croisade. — Avantages qu'en obtient Venise. — Insurrection en Crète. Système de colonisation. — Insurrections 1207, 1228, 1242, 1361, 1363.....	51
---	----

CHAPITRE VI

FIN DE LA DOMINATION VÉNITIENNE

Reprise des hostilités entre Venise et l'empire Ottoman. — Mahomet II. — Le Grand vizir Kuprili. — Siège et prise	
---	--

de la Canée. — Blocus des Dardanelles par la flotte vénitienne. — Bataille navale. — François Morosini. — Intervention de la France. — Siège de Candie. — Thomas Morosini. — État des troupes françaises. — La Feuillade et le duc de Beaufort. — Capitulation de Candie. — Cession définitive de la Crète. — Signature du traité de paix.....

63

CHAPITRE VII

LA CRÈTE SOUS LA DOMINATION OTTOMANE

Administration musulmane. — Fanatisme musulman. — Population chrétienne et musulmane. — Impôt de capitation (*karach*). — Impôt foncier. — Dîmes ecclésiastiques. — Justice turque.....

97

DEUXIÈME PARTIE

LA CRÈTE AU XIX^e SIÈCLE

CHAPITRE VIII

L'INSURRECTION DE 1821 ET L'INDÉPENDANCE DE LA GRÈCE

Les grandes insurrections. — Attitude des puissances. — Les Sphakiotes prennent les armes. — Rhoussos. — Antoine Mélidone. — Baleste. — Intervention de l'Égypte. — Ismaël. — Gibraltar. — Mano, chef crétois. — Trahison d'Aphendallos. — Tombasis. — Tentative de pacification. — Destruction de la flotte égyptienne. — Fin de l'insurrection. — La Crète est donnée à Méhémet-Ali..

111

CHAPITRE IX

L'OCCUPATION ÉGYPTIENNE

Protocole du 3 et du 20 février 1830. — Note collective des puissances. — Différence entre le gouvernement turc

et le gouvernement égyptien. — Situation de la Crète en 1830. — Heureuse administration de Méhémet-Ali. — Osman Nouredin bey et Mustapha pacha. — Situation de la Crète en 1840. — La Triplice de 1840.....	130
---	-----

CHAPITRE X

INSURRECTION DE 1856-57-58

Vély pacha. <i>Hatt-Humayoum</i> du 18 février 1856. — Assemblée des Crétois à Périvolia. — Prise d'armes. — Administration de Vély pacha. — Conduite du consul britannique. — Pétition des Crétois. — Arrivée des commissaires extraordinaires ottomans. — Succès de leur mission. — Vély pacha et M. Ougley. — Arrivée de Sami pacha. — Firman de 1858. — Fin de l'insurrection.....	142
--	-----

CHAPITRE XI

INSURRECTION DE 1866-68

Sami pacha. — Ismaïl pacha. — Réunion des chrétiens à Boutzounaria. — Pétition des Crétois. — Attitude des consuls. — Lettre du grand vizir. — Décret de Sphakia, 2 septembre 1866. — Retour de Mustapha pacha. — Ouverture des hostilités. — Prise du couvent d'Arkadie. — L'hygoumène Gabriel. — Le Panhellenion. — Omer pacha. — Massacres et pillages. — Aali pacha. — Firman organique du 8 janvier 1866.....	162
--	-----

CHAPITRE XII

LA DIPLOMATIE EUROPÉENNE ET LA QUESTION CRÉTOISE

Rôle de la France et de la Grande-Bretagne lors du traité de 1840. — Lettre de Guizot à lord Palmerston. — Lettre de M. Drouin de Lhuys au marquis de Moustier. — Lettre du prince Gortschakoff au général Ignatieff. — Lord Stanley et le gouvernement ottoman. — Note collective des grandes puissances. — Réponse de la Porte.....	190
---	-----

CHAPITRE XIII

INSURRECTION DE 1877

Pétition de l'Assemblée générale de Crète aux grandes puissances. — La Porte et le firman organique de 1868. — Réclamations des Crétois sur la manière dont il est appliqué. — Envoi de commissaires impériaux ottomans. — Conférence avec les insurgés. — Le consul britannique offre la médiation de son gouvernement. — Remerciements des chefs crétois. — Convention d'Halepa. — Firman du 9 novembre 1878..... 208

CHAPITRE XIV

INSURRECTION DE 1889

Causes de l'insurrection. — L'Assemblée générale. — Les partis politiques : conservateurs, libéraux, radicaux. — Conflit entre les partis. — Mahmoud pacha. — Pétition des conservateurs. — Massacres et incendies. — Intervention de la Grèce et des grandes puissances. — Djavad pacha. — Firman de 1890..... 218

CHAPITRE XV

INSURRECTION DE 1805

Phases de l'insurrection. — Nomination de Caratheodory pacha. — Rixe à Vamos. — Etablissement d'un comité de réformes. — Pétition aux consuls. — Nomination de Tourkhan pacha comme vali de Crète. — Rassemblement des chrétiens à Cournà. — Marche d'Abdallah pacha. — Intervention de la Grèce. — Intervention des grandes puissances. — Règlement de 1806. — Convocation de l'Assemblée. — Moyens dilatoires employés par la Porte. — Travaux de la commission de la réforme judiciaire et de la réorganisation de la gendarmerie. — Mahomed-Djellaledine pacha. — Massacres de Candie, Rethymo, la Canée. — La mission française à la Canée.

— Départ des consuls. — Refus d'intervention des puissances contre les incendiaires. — Prise de possession de la Crète au nom du roi Georges 1 ^{er} . — Nomination du colonel Vassos. — Son départ. — Son débarquement à Colymbary (Crète).....	241
--	-----

CHAPITRE XVI

L'OCCUPATION INTERNATIONALE

Trois gouvernements en présence. — Lutte entre les insurgés et les musulmans. — Intervention armée des grandes puissances. — Attaque de Malaxa. — Assassinat de Suleiman bey. — Conduite de sir Alfred Billiotti. — Affaire de Selino. — Document. — Blocus de l'île. — Le colonel Vassos établit son camp à Alikianou. — Envoi de troupes internationales. — Occupation du fort de Boutzounaria. — Rappel du colonel Vassos.....	272
---	-----

CHAPITRE XVII

L'AVENIR DE LA CRÈTE

L'autonomie. — Ses inconvénients. — Les musulmans crétois et la propriété foncière. — M. Numa Droz. — Le colonel Schœffer (<i>Schœffer bey</i>).....	291
--	-----



TABLE DES GRAVURES

	Pages
Archer crétois.....	9
Jacques Thiepolo.....	53
Pierre Lorédan.....	69
Fort et port de Sitia.....	73
Fort de Rethymo.....	75
Mahomet IV.....	77
Ville de Candie en 1660.....	79
Thomas Morosini.....	81
Duc de Navailles.....	91
Duc de Beaufort.....	93
Duc de Vivonne.....	95
Sphakia.....	115
Grotte de Melhidoni.....	119
Chef crétois.....	121
Ville de Rethymo.....	123
Méhémet-Ali.....	134
Mustapha pacha.....	137
Fort de Selino.....	149
Port de la Canée.....	151
Spladjia de la Canée.....	155
Fort de Candie.....	157
Spili d'Onnalo.....	65
Apokorona.....	175
Défilé d'Askyfo.....	179
Couvent d'Arkadie.....	181
Entrée du port de la Canée.....	187
La baie de la Sude.....	195

Couvent de la Sainte-Trinité.....	199
Vue de Candie.....	205
Vue de Candie.....	211
Une fontaine à la Canée.....	215
Platania.....	219
Port de la Canée.....	231
Djevad pacha, gouverneur général de Crète.....	237
Une rue du quartier grec de la Canée après l'incendie....	251
Mahmoud-Djellaledine Pacha.....	261
Incendie des maisons des chrétiens à la Canée.....	263
Religieuses de Saint-Joseph de l'Apparition.....	265
Couvent de Gania.....	269
Colonel Vassos et son fils.....	270
Groupe de soldats grecs et d'insurgés sur les bords de la rivière de Platania.....	275
Insurgés et officiers grecs au village d'Alekeanou.....	281
Une patrouille italienne.....	283
Quartier général du colonel Vassos Alekeanou.....	285
Soldats de la garnison de la Canée.....	287
Fort de Boutzounaria.....	289
Boutzounaria. Salut aux drapeaux des puissances.....	290
Chapelle du Prophète-Elie.....	291
Les pavillons des puissances à la Canée.....	295
Une halte sur la route de Boutzounaria.....	297
Groupe d'officiers des différentes puissances....	301

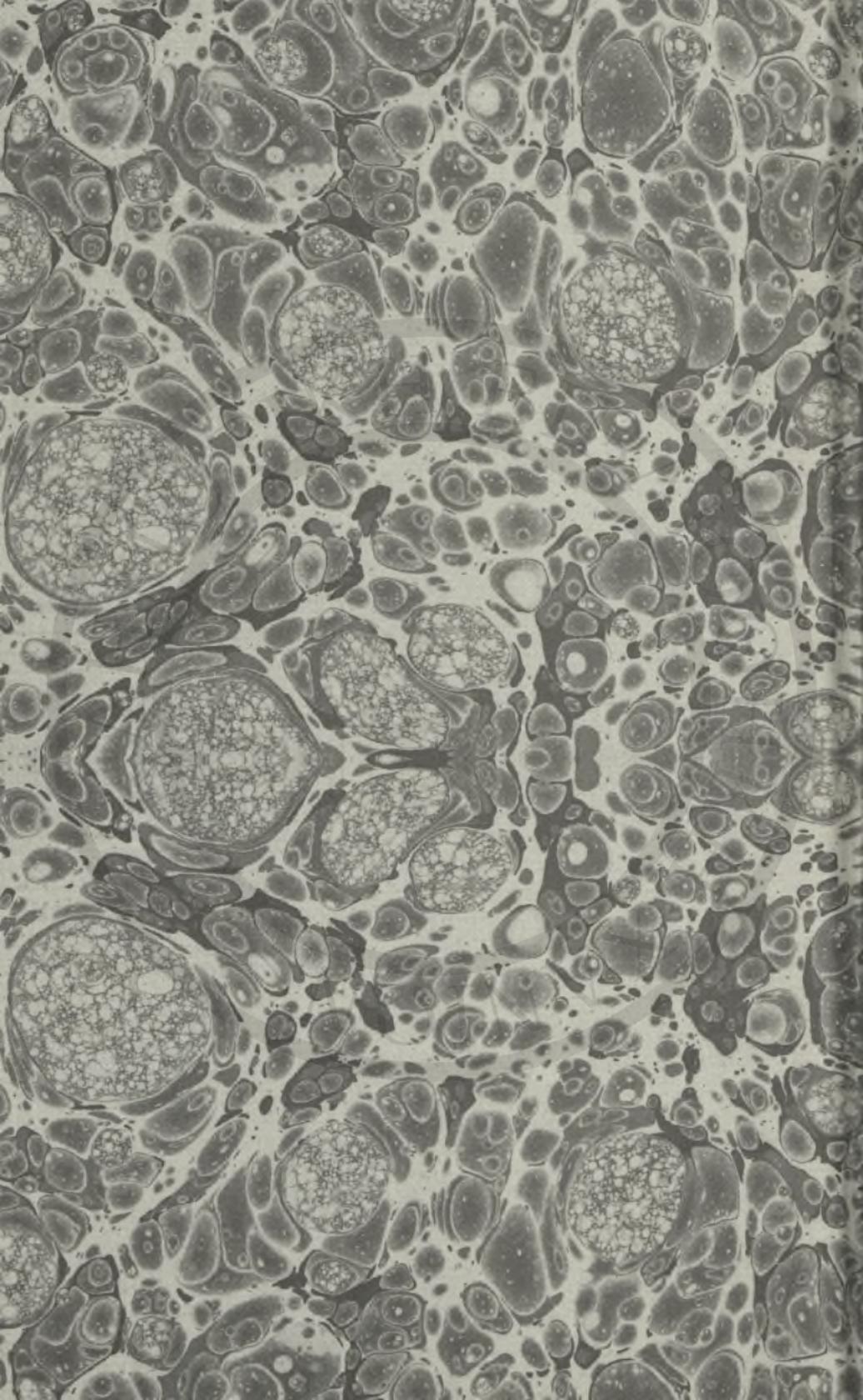
CARTES ET PLANS

Carte de l'île de Crète colonie grecque.....	21
Carte de l'île de Crète colonie vénitienne.....	66
Plan du siège de Candie.....	84





ΒΙΒΛΙΟΔΕΤΗΘΗΚΕ ΣΤΟ ΧΕΡΙ
ΤΗΛ. 96890 - ΧΑΝΙΑ
ΒΙΒΛ. ΤΡΙΑΝΤΑΦΥΛΛΟΥ



ΔΗΜΟΣ

